

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2018



**Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 60 800 130 €
RCS : Mont de Marsan 895 750 412**

SOMMAIRE

I. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL	3
I.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	3
II. SITUATION FINANCIERE.....	4
II.1. CHIFFRES CLES	4
II.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019	5
II.2.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019.....	5
II.2.2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019 ...	6
II.2.2.1. FAITS MARQUANTS.....	6
II.2.2.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE.....	7
II.2.2.3. RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE	9
II.2.2.4. POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX	11
II.2.2.5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	11
II.2.2.6. EVOLUTION ET PERSPECTIVES	11
II.2.2.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
II.2.2.8. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	12
II.2.2.9. CAPITAL.....	15
II.2.2.10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES.....	17
II.2.2.11. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE.....	28
II.2.2.12. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE .	66
II.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2018.....	69
II.3.1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	69
II.3.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	70
II.3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	71
II.3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	72
II.3.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	73
II.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	124
II.5. COMPTES ANNUELS 2018 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA	127
II.5.1. COMPTE DE RESULTAT.....	127
II.5.2. BILAN ACTIF	128
II.5.3. BILAN PASSIF.....	129
II.5.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018.....	129
II.5.4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	129
II.5.4.2. NOTES SUR DES POSTES DU BILAN	130
II.5.4.3. NOTES SUR DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT.....	136
II.5.4.4. INFORMATIONS GENERALES.....	137
II.5.4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	138
II.5.4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	139
II.5.4.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	139
II.5.4.8. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS.....	139
II.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	140
II.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	140
II.6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	143
II.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE	144
II.8. PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019	145
II.9. ORGANIGRAMME	152

I. PERSONNE ASSURANT LA RESPONSABILITE DU RAPPORT ANNUEL

I.1. NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

M. Dominique COUTIERE – Président-Directeur Général

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Mimizan, le 30 avril 2019

Dominique COUTIERE
Président-Directeur Général

I.2. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG AUDIT IS SAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Eric JUNIERES
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Deloitte et Associés, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
6, Place de la Pyramide
92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Représenté par M. Emmanuel GADRET
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro Reydel
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
92066 LA DEFENSE CEDEX
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

BEAS, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex
Mandat attribué le 23 juin 2016 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021.

II. SITUATION FINANCIERE

II.1. CHIFFRES CLES

(En milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	401 988	406 416
Taux du chiffre d'affaires à l'international	57,6%	56,6%
EBITDA	28 004	27 535
Taux d'EBITDA (EBITDA/Chiffre d'affaires)	7,0%	6,8%
Résultat opérationnel courant	14 701	16 120
Résultat net de l'ensemble consolidé (part du groupe)	9 411	8 242
Résultat net par action (€)	0,39	0,40
Capitaux propres (part du groupe)	126 049	108 113
Capitaux propres par action (€)	5,2	5,3
Effectifs à la clôture	1 644	1 690
Endettement net	102 420	90 259
Besoins en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE)	93 795	84 208
Flux de trésorerie opérationnels	8 011	23 602
Flux de trésorerie d'investissement	(22 150)	(16 812)
Flux de trésorerie de financement	3 224	12 441
Cash-flow (variation de la trésorerie)	(10 915)	19 231

L'EBITDA se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat opérationnel courant (a)	14 701	16 120
Dotations aux amortissements sur immobilisations (b)	12 547	11 686
Dotations (reprises) nettes aux provisions sur actifs circulants (c)	(67)	166
Dotations (reprises) nettes aux provisions risques et charges d'exploitation (d)	823	(437)
EBITDA (a) + (b) + (c) + (d)	28 004	27 535

L'endettement net est égal à la différence entre les emprunts et dettes financières (part à moins d'un an + part à plus d'un an) et la trésorerie et équivalents de trésorerie. Le calcul figure dans le paragraphe VIII.1.4. de l'annexe consolidée.

Le Besoin en Fonds de Roulement se calcule comme suit :

En milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Stocks (a)	97 924	87 910
Clients et autres débiteurs (b)	79 646	77 349
Fournisseurs et autres créditeurs (c)	83 775	81 051
BFR (a) + (b) - (c)	93 795	84 208

II.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

II.2.1. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

- Lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société et du groupe durant l'exercice 2018, sur les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice
- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice
- Examen et approbation des comptes sociaux et autres opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Examen et approbation des comptes consolidés et autres opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Jetons de présence
- Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce
- Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-09 du Code de commerce
- Mise à jour de la date d'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte donnant droit de participer aux assemblées et modification de l'article 13 des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

II.2.2. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

II.2.2.1. FAITS MARQUANTS

L'année 2018 a été marquée par la poursuite de l'amélioration des résultats du Groupe Gascogne malgré la remontée des prix des deux principales matières premières achetées par le Groupe, (bois et papier) et de l'énergie.

S'agissant du bois, le prix du bois sur pied a augmenté de 35% au cours des 18 derniers mois, ce qui impacte très significativement les comptes du Groupe, en particulier la Division Bois qui n'a pu répercuter qu'une partie de cette hausse.

Le Groupe a poursuivi son programme d'investissement (24 M€ en 2018), avec le lancement des investissements liés au projet « CRE 5 » de la papeterie et avec l'installation d'une imprimeuse dans un nouveau bâtiment au sein de la sacherie de Mimizan en complément de la ligne de sacs Single Lip mise en service fin 2017.

Sur le plan financier, l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires d'un montant brut de 9,8 M€ réalisée au mois de juillet a été un succès: elle a fait l'objet d'un taux d'exercice des DPS de 98,2% et d'un taux de sursouscription de 1,5 fois, ce qui démontre la confiance des investisseurs dans le retournement du Groupe.

La société dispose désormais de fonds propres renforcés pour accompagner le crédit de 110 M€ signé fin décembre 2017, qui permet de financer l'ambitieux programme d'investissement 2018-2020 dont l'objectif est de renforcer l'outil industriel. Grâce à ces nouveaux financements, le montant total des investissements sur la période 2014-2020 sera porté à 200 M€, dont 70 M€ encore à réaliser.

II.2.2.2. ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE

Compte de résultat

En M€	2018	2017
Chiffres d'affaires	402,0	406,4
EBITDA	28,0	27,5
Résultat opérationnel courant	14,7	16,1
Résultat opérationnel	9,9	11,6
Résultat financier	-3,6	-3,1
Résultat avant impôt	6,5	8,7
Résultat net consolidé	9,4	8,3

Le **chiffre d'affaires** est en léger recul de 1% à 402 M€, la progression de la Division Emballage (+ 3,0 M€) ne compense qu'en partie la baisse d'activité de la Division Bois (-7,5 M€).

L'**EBITDA**¹ progresse légèrement de 27,5 à 28 M€. Le Groupe bénéficie de la bonne maîtrise de ses charges opérationnelles lui permettant notamment d'absorber la hausse du coût des matières premières et de l'énergie.

Le **résultat opérationnel courant** diminue de 1,4 M€ principalement en raison de l'augmentation mécanique des amortissements du fait des investissements importants réalisés depuis cinq ans.

Le **résultat opérationnel** s'établit à 9,9 M€ et intègre une provision pour impairment de 5 M€ sur les actifs de la Division Bois comptabilisée en autres produits et charges opérationnels.

Le **résultat financier** s'élève à - 3,6 M€.

L'**impôt sur les sociétés** s'élève à + 2,9 M€ en 2018 contre - 0,5 M€ en 2017, dû notamment à l'activation de reports déficitaires sur des filiales étrangères.

Le **résultat net de l'ensemble consolidé** progresse ainsi de 8,3 M€ en 2017 à 9,4 M€ en 2018, soit + 15%.

¹ EBITDA : Résultat opérationnel courant + dotations nettes aux amortissements + dotations nettes aux provisions et dépréciations d'exploitation

Situation financière

Bilan	2018	2017
Capitaux propres (M€)	126,0	108,1
Capitaux propres par actions (€)	5,2	5,3
Endettement net (M€)	102,4	90,3
Besoin en Fonds de Roulement (M€)	93,8	84,2

Tableau de flux	2018	2017
Flux de trésorerie opérationnels (M€)	8,0	23,6
Flux de trésorerie d'investissement (M€)	-22,2	-16,8
Flux de trésorerie de financement (M€)	3,2	12,4
Variation de trésorerie (M€)	-10,9	19,2

La variation de trésorerie est négative à - 10,9 M€ en 2018 compte tenu de la remontée des stocks de produits finis pour 9 M€ (très bas fin 2017) et d'un niveau d'investissement élevé.

Le flux de financement comprend l'augmentation de capital de 9,8 M€ par compensation de créance avec une partie de l'avance en compte courant de 7,1 M€ consentie par Attis 2 fin 2017, soit un solde net positif de 2,7 M€.

En 2018, la structure financière s'est encore renforcée : l'endettement net est contenu à un peu plus de 100 M€, les capitaux propres progressent de 18 M€ pour atteindre 126,0 M€ grâce au résultat 2018 (+ 9,4 M€) et à l'augmentation de capital (+ 9,8 M€).

En terme de liquidité, le Groupe dispose de marges de manœuvre confortables pour financer la poursuite de son programme d'investissement des deux prochaines années (70 M€) : une trésorerie de 11,3 M€ et des lignes de crédit issues du refinancement signé fin 2017 non encore tirées pour 50 M€.

II.2.2.3. RESULTAT PAR DIVISION ET ACTIVITE

Les principales données opérationnelles pour chacune des Activités sont reprises dans le tableau ci-dessous :

En M€	Division BOIS		Division EMBALLAGE		Dont Activité Papier		Dont Activité Sacs		Dont Activité Flexible	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Chiffres d'affaires	61,4	68,9	340,6	337,5	107,0	105,9	115,6	111,0	118,0	120,6
EBITDA	-0,3	1,0	28,3	26,5	15,2	10,2	5,3	7,3	7,5	8,8
Résultat opérationnel courant	-2,4	0,2	17,1	15,9	11,5	6,8	1,8	3,7	4,0	5,7

La **Division Bois** voit son EBITDA reculer de 1,3 M€ en 2018.

Le plan Bois mis en place fin 2017 a permis de limiter l'impact de la très forte et brutale hausse des prix du bois d'œuvre (+ 35% en 18 mois dont + 21% en 2018) couplée à une offre insuffisante sur le massif aquitain qui complexifie les approvisionnements.

Ces hausses matière difficiles à répercuter sur les produits de décorations vendus en GSB ont affecté la rentabilité mais également contraint à arrêter ou diminuer certaines productions qui ne peuvent être commercialisées sans pertes importantes.

La **Division Emballage** poursuit son redressement avec une amélioration de l'EBITDA de 1,8 M€ dans le contexte de la hausse des prix du papier qui ont favorisé la papeterie et pénalisé les activités de transformation Sacs et Flexible.

- **L'Activité Papier** augmente son EBITDA de 5,0 M€ en 2018 (+ 50%) grâce à des prix de vente en hausse, soutenus par un contexte commercial globalement favorable aux papetiers avec une demande forte malgré des coûts d'approvisionnement en bois repartis à la hausse et un niveau de production en dessous de la capacité nominale.
- **L'Activité Sacs** voit son EBITDA baisser de 2 M€, pénalisé par les hausses de prix des papiers, en particulier pour les deux sacheries françaises de Mimizan et Saint Herblain.
Les 3 sacheries étrangères (Allemagne, Tunisie et Grèce) améliorent leur rentabilité de 10%.
- **L'Activité Flexible** affiche un EBITDA en baisse de 1,3 M€ pour les mêmes raisons que l'Activité Sacs, la non répercussion de la totalité des hausses de coûts matières.

Société mère (Comptes sociaux)

Le chiffre d'affaires social de Gascogne SA, essentiellement composé des prestations facturées à ses filiales au titre de l'assistance technique, du contrôle et de la coordination des activités, s'établit à 5,2 M€, contre 5,1 M€ en 2017.

Le résultat d'exploitation est en progression à + 0,06 M€ (vs -0,3 M€ en 2017).

Le résultat financier net augmente à + 6,6 M€. Il est à noter que ce résultat financier intègre le paiement des dividendes de Gascogne Sacs pour un montant de 1,9 M€ et de Gascogne Flexible pour un montant de 6,0 M€.

Le résultat exceptionnel est de - 0,08 M€ en 2018.

Le résultat net s'établit à +6,5 M€, contre +2,1 M€ en 2017.

Le Capital social passe à 60,8 M€ suite à l'augmentation de capital de 9,8 M€.

Le nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2018 est de 40 206.

Echéancier fournisseurs et clients

FOURNISSEURS	Exercice clos le 31/12/2018	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2017	Pourcentage du montant total des achats hors taxe de l'exercice
Nombre de factures reçues non réglées à la date de la clôture dont le terme est échu	72		47	
Montant total des achats sur l'exercice	2 165		4 314	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	516		432	
TOTAL NON ECHU	516		432	
Échu depuis moins de 30 jours	165		56	
Échu depuis 30 à 60 jours	64		2	
Échu depuis plus de 60 jours	1		2	
TOTAL ECHU	229	1%	61	1%

CLIENTS	Exercice clos le 31/12/2018	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice	Exercice clos le 31/12/2017	Pourcentage du chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice
Nombre de factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu	76		157	
Montant total des factures concernées sur l'exercice	5 531		6 048	
Solde non échu (date facture < 60 jours)	1 731		2 239	
TOTAL NON ECHU	1 731		2 239	
Échu depuis moins de 30 jours	14		12	
Échu depuis 30 à 60 jours	27		12	
Échu depuis plus de 60 jours	285		491	
TOTAL ECHU	326	9%	515	9%

II.2.2.4. POINT SUR L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX CONTENTIEUX

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 2,3 M€ (vs 3,3 M€ en 2017) :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

II.2.2.5. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La recherche et développement est conduite au sein des activités du Groupe.

Les dépenses de recherche et développement identifiées dans le cadre du dispositif du Crédit Impôt Recherche pour l'exercice 2018 s'élèvent à 1,5 M€ et sont comptabilisées en charge.

II.2.2.6. EVOLUTION ET PERSPECTIVES

Concernant la Division Bois, au 1^{er} trimestre 2019, les prix du bois continuent de plus à grimper à des niveaux historiques, les difficultés d'approvisionnement se poursuivent ce qui rend nécessaire l'import de bois en dehors du massif (Espagne) et de maintenir les mesures de chômage partiel dans les scieries.

Le Groupe mène des réflexions pour adapter ses coûts d'exploitations au contexte.

Pour la Division Emballage, l'année 2019 va être marquée par l'arrêt réglementaire de la papeterie au 2nd trimestre et de la mise en service des investissements liés au projet CRE5, dont notamment les nouvelles turbines sur le site de la papeterie de Mimizan.

II.2.2.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

II.2.2.8. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

COMPOSITION, FONCTIONNEMENT ET POUVOIRS – REGLES DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

II.2.2.8.1. SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Administrateurs

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration au jour de l'Assemblée Générale.

Le tableau ci-dessous décrit la composition du Conseil d'administration de Gascogne SA au 31 décembre 2018:

Nom, Prénom Titres ou fonctions des administrateurs	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Année première nomination	Echéance du mandat
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Président du Conseil d'administration	Directeur Général	N/A	2014 ²	2020
Laurent LABATUT 30 rue Gambetta BP 206 40 105 Dax Cedex	Administrateur	Néant	Président de la société DRT	2014 ³	2020
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Jean-Claude BEZIAT Route de Belis 40420 Le Sen	Administrateur	Néant	Gérant de la société AQUAQUITAINE	2014 ⁴	2020
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur	Néant	Directeur Administratif et Financier du groupe MACQPISTO	2011 ⁵	2023
Dominique BRARD 6 rue de la chaussée d'Antin 75009 Paris	Administrateur	Néant	Directeur Général en charge de l'organisation, des ressources humaines, de la RSE et des Corporate Affairs (groupe LACOSTE)	2015 ⁶	2020
Marc THIBAUD 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Administrateur représentant des salariés	Responsable Amélioration Continue GASCOGNE PAPIER ⁷	Néant	2018 ⁸	2020 ⁹

² Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014. Au cours du conseil d'administration du 09 juillet 2014, Dominique Coutière est nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société.

³ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014.

⁴ Nomination en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 13 juin 2014 sous conditions suspensives de la purge de recours des tiers sur l'ensemble des jugements d'homologations du protocole de conciliation conclu le 09 avril 2014. Après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives, le conseil d'administration du 09 juillet 2014 a pris acte de la nomination en qualité d'administrateur avec effet au 05 juillet 2014.

⁵ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2011. Renouvellement du mandat par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017.

⁶ Ratification par l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2015 de la nomination par cooptation décidée par le Conseil d'administration du 27 octobre 2014.

⁷ Gascogne Papier est filiale à 100% de Gascogne SA

⁸ Désignation par le Comité de Groupe en date du 04 juillet 2018.

⁹ Conformément aux statuts de Gascogne SA, la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés est de deux ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A cette même date, il existe également un collège de deux censeurs, composé comme suit :

Nom	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la société	Année première nomination	Echéance du mandat
Bpifrance Investissement, représentée par Samuel DALENS 27/31, av. du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort	Néant	Directeur d'Investissement	2017 ¹⁰	2020
CAPAR, représentée par Nicolas LAMBERT 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex	Néant	Directeur d'Investissement IDIA Capital Investissement	2017 ¹¹	2020

Nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute autre société, organisme ou association par chacun des administrateurs de la Société au 31 décembre 2018 :

Autres mandats en cours		
	Nature du mandat	Société ou entité
Dominique COUTIERE 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Gérant Gérant Gérant Président	Société Civile D.C. Société Civile Landaise de Participations SCI DE LA CAILBOSSET ATTIS 2
Laurent LABATUT 30 rue Gambetta- BP 206 40105 Dax Cedex	Président Président Directeur Général Président Directeur Général Président Président Président Membre du Conseil de Surveillance Gérant Administrateur Président Président Président Administrateur Administrateur Vice – Président Industrie	DRT RESINELAND SA ACTION PIN SA IXXI SOCIETE BEARNAISE DE SYNTHESE (SBS) DRT Approvisionnement Biomasse ATTIS 2 WILLERS ENGEL & Co (Allemagne) DRT America Inc. (Etats-Unis) TECNAL Corporation (Etats-Unis) DRT Specialty Chemicals Wuxi Ltd Chine) DRT Anthea Aroma Chemicals Private Limited (DRT-AACPL) Inde CROWN CHEMICALS Private Limited (Inde) PINOVA Inc (Etats-Unis) CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES LANDES
BIOLANDES TECHNOLOGIES, représentée par Jean-Claude BEZIAT Route de Belis, 40420 Le Sen	Gérant Gérant Administrateur	AQUAQUITAINE LE MOULIN DU CAOULEY ALLIANCE FORET BOIS
Eléonore JODER-TRETZ 1 Boulevard Malesherbes 75008 Paris	Administrateur Administrateur	TRAPIL SA FOURNIER HABITAT
Dominique BRARD 6 rue de la chaussée d'Antin 75009 Paris	Administrateur	ECONOMAT DES ARMEES
Marc THIBAUD 68 rue de la Papeterie 40200 Mimizan	Néant	Néant

¹⁰ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Serge Bedrossian démissionnaire pour la durée du mandat restant à courir.

¹¹ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, en remplacement de Monsieur Nicolas Lambert, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir.

Président Directeur Général

Par décision du Conseil d'Administration du 09 juillet 2014, Monsieur Dominique COUTIERE a été nommé pour exercer les fonctions de Président Directeur Général de la Société, pour une durée identique à celle de son mandat d'administrateur, soit pour une durée courant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale annuelle Ordinaire des actionnaires de la Société qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

II.2.2.8.2. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-37-4 DEUXIEME ALINEA DU CODE DE COMMERCE

Les conventions visées par cet article sont des conventions, autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qui seraient intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Aucune convention relevant de l'article L.225-37-4 deuxième alinéa du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

II.2.2.8.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2018 EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les délégations de compétences et autorisations accordées par les assemblées générales des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation figurent dans le tableau ci-dessous.

Nature de la délégation de compétence ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée Générale	Durée de validité et échéance	Montant nominal maximum (en € ou % du capital social)	Utilisation
Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription ¹²	05 juin 2018	26 mois 05/08/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 10 000 000 Euros	Mise en œuvre de cette délégation par décision du Conseil d'administration en date du 11 juin 2018 à l'effet de procéder à une augmentation de capital de 9 806 470 Euros. Constatation de la réalisation définitive d'une augmentation de capital de 9 806 470 Euros par décision du Président Directeur Général en date du 1 ^{er} août 2018.
Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ¹³	05 juin 2018	26 mois 05/08/2020	Montant nominal de l'augmentation de capital immédiat ou à terme : 200 000 Euros	Néant

¹² 8^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2018

¹³ 9^{ème} résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 05 juin 2018

II.2.2.9. CAPITAL

EVOLUTION DU CAPITAL

Exercice	Nature	Montants (€)	Capital social (€)	Nombre d'actions	Valeur nominale de l'action (€)	Droits de vote double
01/01/2007			29 255 670	1 950 378	15	
31/12/2007	levées d'options	647 400,00	647 400	43 160	15	
	Augmentation de capital Prime d'émission	2 196 040,40	29 903 070	1 993 538	15	594 345
31/12/2008	levées d'options	6 375,00	6 375	425	15	
	Augmentation de capital Prime d'émission	21 615,50	29 909 445	1 993 963	15	587 179
31/12/2009			29 909 445	1 993 963	15	901 738
31/12/2010			29 909 445	1 993 963	15	1 172 033
31/12/2011			29 909 445	1 993 963	15	1 089 153
05/06/2012	réduction de la valeur nominale de 15 € à 5 €	-19 939 630,00	(19 939 630)	1 993 963		
31/12/2012			9 969 815	1 993 963	5	634 607
31/12/2013			9 969 815	1 993 963	5	530 121
09/07/2014	augmentation de capital par incorporation de créances - création de 1 908 804 actions	9 544 020,00				
	Prime d'émission	24 577 411,44	19 513 835	3 902 767	5	
	réduction de la valeur nominale de 5 € à 2,5 €	-9 756 917,50	9 756 917,50	3 902 767	2,50	
01/09/2014	augmentation de capital ouverte	10 193 547,50	19 950 465	7 980 186	2,50	
19/09/2014	augmentation de capital réservée	31 043 195,00	50 993 660	20 397 464	2,50	
31/12/2014			50 993 660	20 397 464	2,50	529 833
31/12/2015			50 993 660	20 397 464	2,50	867 290
31/12/2016			50 993 660	20 397 464	2,50	922 388
31/12/2017			50 993 660	20 397 464	2,50	18 112 836
01/08/2018	augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, sans prime d'émission	9 806 470,00	60 800 130	24 320 052	2,50	
31/12/2018			60 800 130	24 320 052	2,50	36 234 554

II.2.2.9.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS

Néant

II.2.2.9.2. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2018, le capital de la société est composé de 24 320 052 actions d'une valeur nominale de 2,5 €.

A la date de rédaction du présent rapport, le nombre d'actions composant le capital est toujours de 24 320 052.

Compte tenu de l'existence du droit de vote double pour les actions détenues en compte nominatif depuis plus de 3 ans (article 13 des statuts), le nombre total de droits de vote théorique s'établit à 42 394 543 au 18 mars 2019. Le nombre de droits de vote exerçable est de 42 354 337 compte tenu de l'autocontrôle qui s'établit à 40 206 titres.

Au 18 mars 2019, les actionnaires ayant plus de 2,5% du capital ou des droits de votes sont les suivants :

- Attis 2 : 70,6% du capital et 74,47 % des droits de vote
- ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM, ex VIKTORIA INVEST) : 16 % du capital et 16,9 % des droits de vote

Au 31 décembre 2018, la participation des salariés dans le capital de la société se monte à 55 194 actions détenues par le Fonds Commun de Placement Gascogne Investissement, soit 0,227 % du capital.

- Enfin, nous vous informons qu'au 31 décembre 2018, la société ne détient pas de contrat de liquidité.
- Aucune action d'autocontrôle n'a été achetée ou vendue au cours de l'exercice.
- Aucune déclaration de franchissement de seuils n'a été reçue au cours de l'exercice.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Conformément à la publication de la note d'opération enregistrée auprès de l'AMF sous la référence 14-237 le 27 mai 2014, il existe un pacte d'actionnaires entre ATTIS 2 et EEM. Ce pacte, ainsi que le sous-concert au sein d'Attis 2 sont décrits dans la décision de l'AMF n°214C0932.

AUTOCONTRÔLE

L'autocontrôle représente 40 206 actions, soit 0,17 % du capital.

AUTORISATIONS EN COURS

Conformément aux délégations données au Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 13 juin 2014, ce dernier a autorisé le 1^{er} septembre 2014 l'émission des ORAN 1 et 2 (Obligation Remboursable en Action ou en Numéraire) dans les termes et conditions convenus.

- ORAN 1

L'émission d'un montant nominal de 9 363 952,5 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 1 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

- ORAN 2

L'émission d'un montant nominal de 2 688 890 € permettra d'émettre des actions à un prix au pair de 2,5 € payable en une seule fois à la date d'émission des ORAN 2 par compensation de créances au plus tard le 31 décembre 2023.

II.2.2.9.3. ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES SUR LEURS TITRES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS RESPONSABLES OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES

Néant

II.2.2.9.4. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR – COTATION SUR EURONEXT GROWTH

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2015, dans sa 8^{ème} résolution, le Conseil d'Administration a mis en œuvre le transfert des actions GASCOGNE du marché réglementé EURONEXT vers le marché EURONEXT GROWTH (ex. ALTERNEXT).

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'action GASCOGNE est cotée quotidiennement à la bourse de Paris sous la référence ISIN FR0000124414, mnémonique ALBI.

II.2.2.10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Cette partie décrit les risques dont Gascogne estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ainsi que des incidences négatives importantes sur un plan social, sociétal et environnemental. Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de mesures afin de contrôler ses risques et en améliorer la gestion. Pour les risques les plus importants et lorsque cela est possible, des assurances sont souscrites pour couvrir tout ou partie de ces risques.

II.2.2.10.1. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Risques sur l'environnement

Les principaux risques environnementaux se situent au niveau de l'activité de la papeterie de Gascogne Papier à Mimizan, ils consisteraient principalement en un épanchement de produits chimiques.

Le Groupe assume ses responsabilités industrielles en cherchant quotidiennement à améliorer ses produits et process et à limiter ses impacts sur l'environnement. Ceci se traduit par la mise en place d'actions de prévention et de protection/prévention.

Ainsi les sociétés du Groupe se sont engagées dans des démarches de certifications et d'amélioration continue. De plus, des contrôles et audits internes permettent d'identifier les risques et de mettre en place les actions nécessaires. Enfin, en cas de situation d'urgence, des fiches de gestion de crise ont été créées. Certaines usines disposent également d'un Plan d'Opération Interne (POI) et réalisent des exercices de mise en situation, principalement liés à la survenance d'un incendie ou un épanchement de produits chimiques.

La gestion des risques liés à la fabrication du papier repose sur le respect des réglementations en vigueur et sur des efforts constants visant à optimiser les consommations et limiter les émissions.

La force de Gascogne Papier est de produire une pâte à papier non blanchie selon un procédé de fabrication intégré et bouclé. La teinte naturelle du bois est ainsi conservée, le traitement chimique est limité, la majorité de l'énergie nécessaire à l'activité de Gascogne Papier est autoproduite à base de biomasse, et enfin les produits chimiques utilisés lors de la fabrication de la pâte sont régénérés.

Risques réglementaires

Le risque réglementaire consisterait, en cas de non-respect d'une exigence réglementaire, en des difficultés à obtenir auprès des autorités des autorisations d'exploitation.

En France, 8 sites du Groupe sont soumis à la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement car considérés comme susceptibles de générer des risques ou des dangers potentiels pour le voisinage ou l'environnement. Ces installations sont régies par le livre V Titre 1^{er} du Code de l'environnement. Enfin, il est à noter qu'aucun site du Groupe n'est classé « Seveso », c'est-à-dire qu'aucun n'est considéré comme un établissement industriel présentant des risques d'accidents majeurs.

Les risques réglementaires du Groupe sont principalement concentrés sur l'autorisation préfectorale d'exploitation du site de Gascogne Papier à Mimizan. La dernière autorisation date de février 2011, elle détaille des points de mise en conformité - relatifs aux rejets atmosphériques et aqueux - à mener.

Les travaux de mise en conformité s'étalent sur plusieurs années, selon un cahier des charges défini par arrêté préfectoral.

Risques sur les personnes

Les équipements de production industrielle du groupe Gascogne ainsi que les produits utilisés dans les procédés de transformation présentent un certain nombre de risques pour les personnes impliquées. Ces risques sont de plusieurs ordres :

- les risques liés à la pénibilité au travail (horaires de nuit et en équipes alternantes, exposition aux produits chimiques et bruit, manutention manuelle, postures pénibles, etc.),
- les risques liés aux machines et installations (incendie, entraînement ou écrasement d'un membre dans une machine, blessure par coupure, choc électrique lié à un organe de transmission non protégé, etc.),
- les risques liés à la manutention et aux interventions sur site (douleurs lombaires, heurts ou écrasements suite à des chutes de fardeaux/bobines, heurts ou écrasements par engins de levage ou de manutention),
- les risques liés aux poussières (mise en suspension de fines poussières de bois),
- les risques liés à l'utilisation de produits chimiques (inhalation lors de la mise en œuvre des produits et en cas de rupture de contenants, explosion accidentelle lors d'une vidange, explosion de produits stockés, etc.),
- les risques liés aux nuisances et rejets (émission de composés malodorants, COV, bruit, etc.).

Ces nombreux dangers sont inhérents à l'activité industrielle de travail du bois, à la production et à la transformation de papier et à l'utilisation de nombreux équipements qui peuvent entraîner des maladies professionnelles ou des accidents graves, tant lors des phases d'utilisation que lors des opérations de nettoyage et de maintenance.

Ainsi, la papeterie de Mimizan a eu à déplorer un accident mortel fin décembre 2012.

Il est donc de la responsabilité de Gascogne de mettre en place et de veiller à l'application la plus rigoureuse possible de normes strictes garantissant la sécurité de ses employés et de vérifier et corriger régulièrement sa politique dans ce domaine. Ces normes sont mises en œuvre par le biais d'audits réguliers, d'une analyse de chaque incident ou accident et du respect de la réglementation. Gascogne organise également des formations systématiques lors de l'accueil de chaque salarié et entreprise extérieure avant leur entrée en poste ainsi que des campagnes de sensibilisation régulières.

Une coordination avec les instances représentatives du personnel (ex. CHSCT en France) est établie afin de prendre en compte les attentes des salariés et d'élaborer avec le personnel concerné des approches de sensibilisation et de formation visant à réduire les risques dans les usines et les entrepôts. Le personnel est également impliqué lors de la mise en place des actions correctives et préventives.

En outre, afin de prévenir les accidents corporels et, d'une manière générale, d'assurer de bonnes conditions de sécurité sur les lieux de travail, la sécurité des outils industriels est progressivement renforcée sur chaque site de production par des investissements et un contrôle de conformité des moyens de production ainsi que leur système de sécurité.

De l'amiante ayant été utilisé dans certaines parties de la papeterie, le site de Mimizan a fait l'objet d'un classement « amiante » en 2015. Certains salariés et anciens salariés ont contracté des maladies dues à l'amiante dont le caractère professionnel a été reconnu par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Des procédures judiciaires ont été menées par ces salariés et anciens salariés, la faute inexcusable de l'employeur ayant été reconnue, et ont abouti à des indemnisations versées par Gascogne Papier.

Par ailleurs, des procédures judiciaires d'indemnisation du préjudice d'anxiété sont en cours.

Risques sur les biens

Les incendies

Le risque incendie est le principal risque auquel les sites sont exposés.

Le risque de départ et de propagation d'incendie est un risque inhérent à l'activité industrielle et en particulier concernant le groupe Gascogne :

- la nature des matières premières utilisées : le bois, le papier, les matières plastiques, les solvants qui peuvent s'enflammer,

- les procédés industriels de fabrication : par exemple, dans les scieries, le travail du bois génère des poussières de bois inflammables, les travaux par points chauds,
- la présence d'installations électriques,
- le stockage de matières premières.

Par le passé, le Groupe a eu à faire face à des incendies conséquents sur plusieurs sites (le dernier date de 2012).

Afin de limiter le risque d'incendie, les sociétés du Groupe mettent en place :

- des programmes de prévention : sensibilisation des salariés (interdiction de fumer), formation d'équipes d'intervention d'urgence, bonne tenue des locaux,
- des programmes de protection : maintenance et protection des installations électriques (en particulier dans les scieries du fait des poussières de bois). Des systèmes de sprinklers ont été mis en place sur un certain nombre de sites du Groupe.

Les défaillances techniques

Bien que toutes les mesures de maintenance et de sécurité des équipements soient mises en œuvre, le Groupe ne peut exclure que d'éventuelles défaillances techniques imprévisibles puissent entraîner des dommages sur les personnes et sur les biens.

Dans le Groupe, la défaillance technique qui serait la plus dommageable concerne la papeterie de Mimizan, exposée à des risques tels que l'explosion de la chaudière de régénération ou la casse d'un cylindre frictionneur.

La papeterie n'a jamais connu un tel incident mais les conséquences économiques (voire humaines dans le cas d'une explosion) seraient très importantes avec un arrêt probable de la production pendant plusieurs semaines sans qu'il soit pour autant possible de les évaluer précisément.

La gestion des risques incendie et de défaillance des équipements sont effectuées par le biais d'une revue annuelle des risques menée avec la compagnie d'assurance du Groupe.

L'expert de l'assurance évalue chaque année le niveau de risques de chacun des sites par rapport aux pratiques du secteur, constate les plans de progrès mis en place et émet des recommandations d'améliorations.

II.2.2.10.2. RISQUES FINANCIERS

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une société de ne pas être en mesure de rembourser ses dettes.

Un nouveau crédit de 110 M€ a été signé fin décembre 2017, souscrit par un groupe de 7 banques de premier plan, qui traduit la confiance des partenaires financiers dans le retournement de Gascogne.

Ce crédit de 110 M€ est remboursable sur 5 ans et comporte 3 tranches :

- Un prêt de refinancement de 50 M€ de l'endettement bancaire existant et permettant par là même l'entrée de nouveaux partenaires financiers
- Un crédit d'investissement de 50 M€ destiné à financer les investissements 2018-2020
- Un crédit renouvelable de 10 M€ pour financer les besoins généraux d'exploitation

Ce crédit est assorti de garanties et de clauses usuelles telles que le respect de ratios financiers.

Les covenants bancaires (ratio de levier et ratio de fonds propres) ont été respectés au 31 décembre 2018.

En 2018, le Groupe a conclu deux crédits d'investissement de 5 M€ chacun avec BPI France, à taux fixe, remboursables sur 5 ans avec un différé de 2 ans. Le 1^{er} crédit a été tiré en octobre 2018 et le second début 2019. Conformément à ce qui était prévu dans le financement signé fin 2017, ces deux prêts viennent réduire le crédit d'investissement du pool bancaire qui est donc ramené de 50 M€ à 40 M€.

L'échéancier de remboursement des dettes existantes au 31 décembre 2018 est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Montants au 31.12.18	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et au-delà
Prêt de refinancement 2017	42,5	7,5	7,5	7,5	20,0		
Crédit d'investissement	7,0	1,3	1,7	1,9	2,1		
Crédit d'investissement BPIFrance	5,0	0,0	0,5	1,0	1,0	1,0	1,5
Prêt ARI	6,6	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9
Pre-financement CICE ⁽³⁾	6,1						
Affacturage ⁽¹⁾	41,3						
Location financement	3,5	1,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,2
Divers	2,0	0,8	0,5	0,4	0,1	0,1	
Total dettes financières brutes ⁽¹⁾	114,0	12,1	11,8	12,4	24,8	2,8	2,6

⁽¹⁾ La dette d'affacturage est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de cash pour la société.

⁽²⁾ Ce montant comprend les préfinancements des CICE des années 2015 à 2017. Ils seront remboursés entre 2019 et 2021 simultanément au remboursement de la créance de CICE par l'Etat, l'extinction de cette dette ne se traduit donc pas par une sortie de cash pour la société.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Sur les 3 prochaines années, le Groupe disposera des ressources suivantes pour faire face à ses besoins de trésorerie :

- Les cash-flows générés par son activité
- La trésorerie disponible à fin 2018 soit 11,6 M€
- Le crédit d'investissement non encore utilisé pour 33 M€
- Le 2nd crédit d'investissement BPIFrance pour 5 M€
- Le solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) pour 2 M€

Les éventuels besoins de trésorerie générés par l'exploitation (hausse du Besoin en Fonds de Roulement) seront financés par :

- Le nouveau crédit renouvelable pour 10 M€
- des possibilités de financement complémentaire en affacturage pour 19 M€ (sous réserve d'avoir les créances à céder)
- des lignes de découvert pour 2 M€

Risques de taux

Le risque de taux est caractérisé par un risque de la hausse des frais financiers à supporter en cas d'une variation défavorable des marchés de taux d'intérêts lorsque la société a recours à un endettement à taux variable.

Le Groupe est exposé aux hausses de taux d'intérêt, l'essentiel de ses financements étant à taux variable (87% de la dette brute totale au 31 décembre 2018), et en quasi-totalité indexés sur l'Euribor 3 mois.

Le Groupe ne détient pas d'actifs à taux variable, aussi son exposition nette est constituée des dettes financières à taux variable soit 98,7 M€.

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 50 M€, consistant en des caps au taux de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

La présentation de ce risque et des analyses de sensibilité sont détaillées dans les annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.3).

Risques de change

Le risque de change est lié à l'incertitude du taux de change d'une monnaie par rapport à une autre lorsque la société réalise des transactions (achats ou ventes) libellées en devise étrangère. Les fluctuations des monnaies peuvent affecter l'entreprise sur deux plans :

- des fluctuations peuvent diminuer le montant du produit d'une vente (ou augmenter le coût d'un achat) compte tenu du délai de paiement entre la date de facturation et la date d'encaissement
- des fluctuations peuvent affecter la compétitivité des produits vendus, les rendant plus ou moins chers pour les acheteurs étrangers

Le risque de change du Groupe est relativement limité et est constitué uniquement d'un risque de change opérationnel.

En effet, si 58% du chiffre d'affaires est réalisé à l'export (soit 231 M€), seulement 28 M€ sont réalisés en devises étrangères dont principalement en dollars américains (84%), soit 7% du chiffre d'affaires total du Groupe, dont une partie (19%) est naturellement couverte par des achats en dollars.

Compte tenu des prévisions de ventes en dollars et de la parité euro/dollars retenue, une baisse de 10% de la parité euro/dollars aurait un impact négatif de 2,3 M€ sur le chiffre d'affaires par rapport au budget établi.

La position nette au bilan en dollars est une créance nette de 2,6 M€ à fin 2018.

Le Groupe n'a pas recours aux couvertures de change.

D'autres analyses de sensibilité requises par les normes IFRS sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés (paragraphe VIII.3.4).

Risques de contrepartie

Le risque de contrepartie peut être caractérisé soit par un risque de dépendance vis-à-vis d'un client, soit par un risque de recouvrement vis-à-vis d'un client.

Le risque de contrepartie dans le Groupe est limité.

Le 1^{er} client représente moins de 5 % du chiffre d'affaires du Groupe et les 5 premiers clients représentent 15% du chiffre d'affaires du Groupe.

Eu égard à la qualité et à la solvabilité de ses clients et à sa politique de couverture du risque de recouvrement par des contrats d'assurance-crédit, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur.

Risque de dilution lié aux ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

Le remboursement des ORAN est susceptible d'entraîner l'émission d'un maximum de 4 821 137 actions ordinaires Gascogne en l'absence de remboursement anticipé en numéraire desdites ORAN, soit, sur la base du nombre d'actions et de droits de vote, une dilution de 19 % du capital de la Société.

II.2.2.10.3. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DU GROUPE

Risques sur matières premières et énergies

Le Groupe Gascogne est exposé :

- aux variations de cours des matières premières, en particulier pour les activités de transformation des Sacs et Flexible,
- aux variations de cours des énergies, en particulier pour l'activité de production de la papeterie.

Ces variations peuvent être significatives du fait des conditions de marché et d'autres facteurs sur lesquels le Groupe n'a pas d'influence.

Afin de limiter ces risques, la politique générale est de s'efforcer d'avoir au moins 3 fournisseurs agréés pour chaque type de matière afin de limiter la dépendance à un fournisseur en particulier.

Dans l'environnement concurrentiel dans lequel Gascogne intervient, l'évolution des prix de vente relève essentiellement de l'évolution de l'offre et de la demande. Les équipes commerciales sont mobilisées en permanence pour répercuter au maximum les hausses de coûts matière et énergie mais les situations sont très variées suivant les activités et les typologies de client, et il n'est pas toujours possible de les répercuter immédiatement et dans les mêmes proportions. Néanmoins, avec certains clients importants, des clauses d'indexation de prix liées à certaines matières premières tendent à se développer.

En 2018, les achats de matières premières ont représenté 50 % du chiffre d'affaires et les achats d'énergie 4 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe n'a pas recours à des opérations de couverture.

Ci-dessous, la proportion représentée par les principales familles d'achat (en % du total des achats externes).

	2018	2017
Papier	28%	29%
Bois	28%	27%
Polyéthylène	7%	8%
Films plastiques	9%	9%
Produits chimiques	7%	8%
Aluminium	5%	5%
Colles	3%	3%
Encres	3%	3%
Autres	11%	7%
Matières premières	100%	100%
Electricité	65%	69%
Fuel	19%	14%
Autres	16%	17%
Energie	100%	100%

Papier

Les papiers sont la première famille d'achat de matières premières du Groupe utilisés par les activités de transformation sacs et flexible qui s'approvisionnent pour partie au sein du Groupe auprès de la papeterie pour les papiers é crus (KNF et SK) mais également pour partie en externe pour toutes les autres sortes de papier, notamment les papiers blanchis.

Ces achats regroupent des sortes très variées de papier avec des situations concurrentielles différentes selon les papiers.

Le Groupe diversifie au maximum ses sources d'approvisionnement, le premier fournisseur représente de l'ordre de 15% et les 5 premiers de l'ordre de 58% des achats de papier en 2018.

Globalement, le marché du papier suit le cours de la pâte à papier, mais les prix sont surtout et de plus en plus impactés par l'équilibre entre l'offre et la demande. Les prix ont fortement augmenté en 2017 et en 2018, ce qui a pénalisé les activités de transformation Sacs et Flexible.

Une évolution de 10% des prix moyens du papier a un impact de 6 M€ sur le montant des achats de papier.

Bois

Les achats de bois sont très majoritairement concentrés sur le massif landais et la Dordogne. Ces achats sont réalisés par la société Gascogne Bois pour ses scieries et pour le compte de la papeterie de Gascogne Papier.

Le massif landais est une forêt principalement privée, il n'y a pas de marché organisé, ni de cours du bois et à l'exception des ventes aux enchères publiques réalisées par l'ONF, il s'agit d'appels d'offres restreints ou de négociations de gré à gré avec des propriétaires sylviculteurs individuels.

Gascogne a une place significative sur le massif landais : c'est le seul acteur industriel à utiliser la totalité des bois issus de la coupe d'un arbre pour ses besoins propres et il achète une part très significative des bois vendus sur une année sur le massif landais.

Les prix du bois ont été historiquement relativement stables en dehors des accidents climatiques de décembre 1999 et janvier 2009 qui ont fait chuter les cours pendant plusieurs années.

A partir de 2015, les prix ont commencé à remonter et ont largement dépassé les niveaux d'avant la tempête de 2009.

Sur la période la plus récente des 18 derniers mois, le prix du bois sur pied sur le massif aquitain a augmenté de 34% et atteint des niveaux historiques, très au-dessus des autres massifs.

Ces hausses de prix ont pu être répercutées par la papeterie, compte tenu d'un contexte commercial en Europe favorable avec une demande forte, mais pas par Gascogne Bois sur les produits de décorations vendus en GSB, ce qui a contraint à arrêter ou diminuer certaines productions qui ne peuvent être commercialisées sans pertes importantes.

Au 1^{er} trimestre 2019, les prix du bois continuent à grimper, les difficultés d'approvisionnement se poursuivent ce qui rend nécessaire l'import de bois en dehors du massif (Espagne) et de maintenir les mesures de chômage partiel dans les scieries.

Il est difficile de prévoir comment ces prix vont évoluer dans les prochaines années.

Une évolution d'un euro par m³ de bois sur pied a un impact d'1 M€ sur le montant des achats de bois.

Fuel

Le pétrole est une ressource énergétique dont les prix fluctuent et sont sur une tendance haussière sur le long terme.

Avec la mise en service de la chaudière biomasse en 2016 sur le site de la papeterie de Mimizan, le Groupe a largement diminué sa dépendance au fuel, la consommation a été divisée par quatre.

Une évolution de 10% des prix moyens du fuel aurait un impact de l'ordre de 0,2 M€ sur le montant des achats de fuel.

Electricité

Afin de limiter ses coûts d'achat d'électricité sur le site de Mimizan, outre la recherche de la meilleure efficacité énergétique, la société a mis en place plusieurs dispositifs ces dernières années :

- Signature d'un contrat d'achat – revente d'électricité auprès d'un fournisseur alternatif à EDF qui permet de revendre une partie de l'électricité autoproduite par le site à ce fournisseur d'électricité,
- Signature d'un contrat de fourniture d'électricité longue durée à des prix stables sur 15 ans auprès du consortium Exeltium.

Une évolution de 10% des prix moyens d'électricité aurait eu un impact de 1,4 M€ sur le montant des achats d'électricité.

Risques liés à la défaillance des fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques suivants avec ses fournisseurs :

- un fournisseur en situation de défaillance financière qui peut causer des ruptures d'approvisionnement
- un non-respect des aspects sociétaux et environnementaux de la part du fournisseur qui peut porter atteinte à notre réputation
- une dérive des plannings de production ou de livraison qui peut engendrer des perturbations de nos productions

Grâce à son intégration, Gascogne peut sécuriser une partie de ses matières premières.

Pour les approvisionnements externes, le service Achats de Gascogne a mis en place une politique « achats responsables ». Les fournisseurs sont sélectionnés selon un optimum qualité, service, coût, sécurité alimentaire et environnement ; puis ils sont évalués et classés selon différents critères et risques : financier, produit, consommateur, environnement et énergie, développement durable.

Ces mesures et notations, reconduites chaque année, conduisent à une classification des fournisseurs allant du niveau acceptable / performant à non homologable / inacceptable.

Les fournisseurs sont informés par écrit du résultat de leur évaluation, avec si besoin une liste d'actions correctives incluant un délai de mise en place. Selon leur résultat, les notations peuvent effectivement donner lieu à une demande d'amélioration, une demande de plans d'actions avec suivi, un audit, voire même une non-homologation du fournisseur ou son déréférencement.

Risques juridiques

Le Groupe veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires.

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de procès ou de litiges :

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante,
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés,
- des litiges commerciaux.

Tous ces litiges sont provisionnés dans les comptes au mieux de la connaissance du Groupe, pour un montant global de 2,3 M€.

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est présent. Le Groupe travaille en collaboration avec des cabinets spécialisés afin de s'assurer du respect des lois et réglementations fiscales dans chacune de ses filiales.

Aucune société du Groupe ne fait l'objet d'un contrôle fiscal en cours.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe

Risques liés à l'image de marque et à la réputation

L'image de marque attachée aux Groupe participe au développement de l'activité de ce dernier. Tout événement de nature à nuire à cette image est par conséquent susceptible d'entraîner une diminution des ventes du Groupe. Tel serait notamment le cas de tout litige auquel la Société et/ou l'une de ses Filiales serai(en)t partie(s).

II.2.2.10.4. LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES ASSURANCES

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance auprès de compagnies de premier plan pour couvrir les principaux risques de Dommages/Pertes d'exploitation, Responsabilité Civile avant et après livraison. Ces programmes assurent à l'ensemble des filiales du Groupe des garanties et limites adaptées à leurs besoins. Dans le cadre des programmes d'assurance Responsabilité Civile (avant et après livraison) sont notamment couverts, sous réserve des franchises exclusions et limites de couvertures usuelles, les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels. Depuis le 1er Janvier 2009, la garantie a été étendue à la Responsabilité professionnelle. Ce programme composé d'une police « Master » souscrite par Gascogne SA regroupe la totalité des sociétés du Groupe ayant leur siège en France, avec extension de garantie en différences de conditions et différences de limites (DIC, DIL) pour toutes les sociétés ayant leur siège à l'étranger qui bénéficient de polices locales.

Dans le cadre du programme d'assurance Dommages/Pertes d'exploitation, sont notamment couverts, sous réserve des franchises, exclusions et limites de couverture usuelles, les dommages corporels et matériels, la perte d'exploitation pour les principaux sites du Groupe consécutifs à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tel qu'incendie, tempête, explosion, dommage électrique, vol...). Ce programme est composé d'une police mère adaptée à chacune des activités pour les sites français, et de polices locales dans les sites hors de France.

Le montant des primes d'assurance s'élève à 2,4 M€ en 2018.

Tableau récapitulatif assurances 2018

ACTIVITE	CAPITAUX (M€)				FRANCHISES (K€)	
	Responsabilité Civile		Dommage aux Biens	Pertes d'Exploitation	Dommages Matériels	Pertes d'Exploitation
	Avant Livraison	Après Livraison				
Bois	20	20	202	34	10 à 100 ⁽¹⁾	3 à 5 jours ouvrés ⁽¹⁾
Papier	20	20	583	59	500 ⁽²⁾	1 000 ⁽²⁾
Sacs	20	20	233	40	500 ⁽³⁾	
Flexible	20	20	153	39	500 ⁽³⁾	

⁽¹⁾ Les franchises varient selon les périls

⁽²⁾ La franchise de 500 K€ pour l'Activité Papier (GP) est une franchise générale.

Des franchises différentes existent pour la chaudière de récupération chimique:

500 K€ Dommages Matériels et 2 000 K€ Pertes d'exploitation

⁽³⁾ Franchise 500 K€ toute garantie combinée RD/PE Dommages Matériels / Pertes d'Exploitation

Fait à Mimizan, le 28 mars 2019

Le Président du Conseil d'administration

II.2.2.11. DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

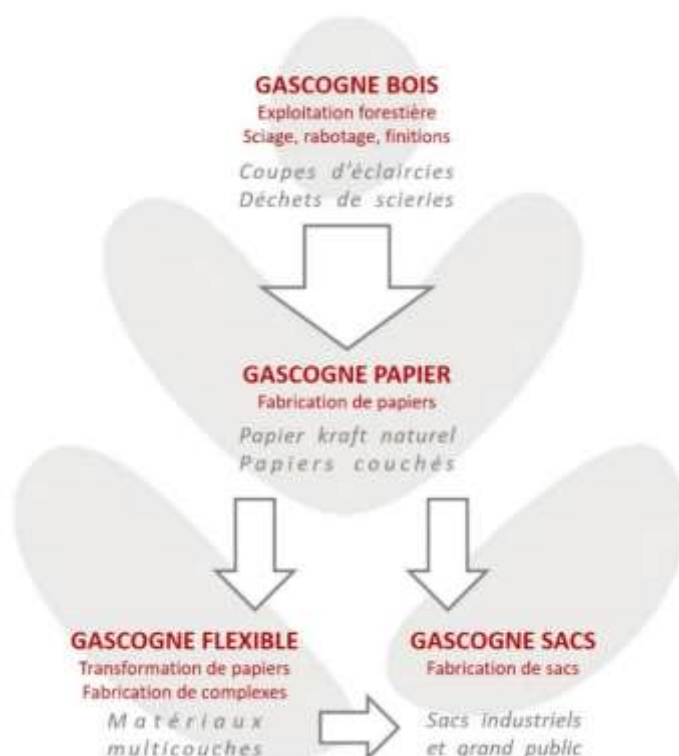
II.2.2.11.1. DESCRIPTION DU MODELE D'AFFAIRE

1. Principales activités

Le Groupe Gascogne est organisé autour de deux Divisions et 4 Activités, chacune d'entre elles étant spécialisée dans un secteur d'activité :

- Division Bois,
- Division Emballage
 - o Activité Papier
 - o Activité Sacs
 - o Activité Flexible

Les Activités du Groupe sont complémentaires et intégrées :



A la tête, la société Mère est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts et comptes courants aux filiales). Elle supporte le coût de son endettement,
- supporte les coûts d'exploitation associés aux fonctions centrales de gestion administrative, juridique et financière ainsi que ceux de la communication financière du Groupe. Ces frais sont refacturés à ses filiales,
- n'a pas d'activité industrielle.

Le Groupe Gascogne a un impact important sur l'économie locale des Landes dans la mesure où il emploie directement dans les Landes 1 278 salariés, auxquels s'ajoutent 87 intérimaires en moyenne en 2018 et fait travailler de nombreuses entreprises : des ETF (Entreprises de Travail Forestier) pour exploiter les parcelles de bois, des transporteurs locaux, des agences d'intérim et de nombreux sous-traitants industriels locaux pour l'entretien des équipements industriels, l'entretien et le nettoyage des locaux.

1.1. Division Bois

Totalement intégrée, depuis la coupe de bois sur pied jusqu'à la livraison à tous ses clients finaux depuis sa plateforme logistique centralisée, la Division Bois fournit de nombreux marchés : la grande distribution et les réseaux de négoce professionnels avec ses produits de décoration (lames décoratives d'intérieur, parquets et terrasses, tasseaux, moulures...), l'industrie lourde (composants de l'industrie chimique de spécialité et matière première pour l'industrie papetière traditionnelle), l'industrie légère (bois usinés, bois de coffrages, palettes...),

Deux sociétés composent la Division Bois du groupe Gascogne.

Gascogne Bois

En amont, au cœur du massif forestier aquitain, Gascogne Bois est spécialisée dans la gestion durable de la forêt sous label PEFC^{™14} et la mobilisation de la matière première pour l'approvisionnement des usines de transformation du Groupe vers les marchés variés de la Division Bois ainsi que vers la papeterie.

Gascogne Bois exploite des parcelles pour le compte des sylviculteurs en s'appuyant sur un réseau spécialisé de sous-traitants dans les métiers de l'abattage, la coupe, le débardage et la logistique spécifique au bois de forêt. Forte d'une longue expérience, elle détient un savoir-faire unique et propose aux sylviculteurs une gamme de services garantissant l'optimisation de la valeur de leur patrimoine dans la durée.

L'activité de Gascogne Bois a un impact important sur l'économie de la filière bois sur le massif aquitain (principalement dans les Landes) dans la mesure où elle achète de l'ordre de 1 Mm³ de bois par an, soit 15% de la quantité de bois exploitée.

En aval, son outil industriel couvre l'ensemble des transformations du bois : désassemblage semi-prédictif des billons, essentiellement en pin maritime dans les scieries, séchage à différents taux d'hygrométrie et ressuyage propre à stabiliser les bois pour pouvoir en garantir la qualité, mise en forme des planches selon les marchés (dimensionnement pour les marchés d'emballage haut de gamme, rabotage pour les lames décoratives,...), et enfin finitions (vernis, huiles, peintures, métallisations,...) pour offrir aux consommateurs une palette très large et très complète de revêtements, en harmonie avec la variété des univers décoratifs et de leurs tendances. La récente unité de coupe-aboutage permet la production de bois usinés spécifiques, ainsi que des carrelets, pour les marchés de la menuiserie industrielle en particulier.

Pour ce faire, Gascogne Bois dispose :

- de 3 scieries (Saint Symphorien, Castets et Escource) combinées avec des outils de 2^{ème} et 3^{ème} transformation spécialisée dans les opérations de rabotage et de vernissage,
- de deux sites dédiés pour la réalisation de bois usinés, aboutés et carrelets à Lévignacq et à Saint Symphorien,
- d'une plateforme de stockage et de distribution à Sore.

Le circuit de distribution des produits de décoration adresse aussi bien par les enseignes nationales de distribution spécialisées que par les enseignes régionales de négoce.

Gascogne Bois, par ses capacités de productions, son savoir-faire spécifique sur l'essence Pin des Landes, est :

- pour son activité Décoration, l'un des acteurs majeurs du marché du Parquet Massif à clouer ou à coller, ainsi que sur le marché des revêtements décoratifs muraux avec ses gammes de Lambris intérieur et de Tasseaux Moulures. Ses marchés sont situés en France et à l'international.
- pour son activité Bois industrie, un acteur important, alimentant les marchés de Fabricants de Palettes, de coffrages, etc... tant en France qu'à l'étranger.
- pour son activité Bois Usinés, à partir de sa nouvelle ligne de Coupe Aboutage, un acteur reconnu comme un véritable spécialiste des frises, carrelets entrant dans la composition des fenêtres, portes, cadres de lits.

¹⁴ PEFC[™] : Programme for Endorsement of Forest Certification

- pour son activité Connexes, à base de sciures, copeaux, écorces, un fournisseur régional, incontournable dans l'alimentation des différents acteurs industriels locaux : papeterie, fabricants de panneaux de particules Bois, de pellets, de paillage.

Gascogne Bois est adhérente à l'Union Nationale des Industriels du Bricolage et de l'Aménagement du Logement (UNIBAL) et signataire de la Charte des Bonnes Pratiques Commerciales encadrant ses relations avec les Principaux acteurs de la Grande Surface de Bricolage.

Les productions de Gascogne Bois ne sont que très peu impactées par une saisonnalité. La cyclicité des marchés, sur lesquels intervient Gascogne Bois, est fortement liée à l'activité économique de chaque pays destinataires de ses produits.

Enfin, sur un marché fortement impacté par des hausses de la matière première en Pin Maritime, Gascogne poursuit sa stratégie visant à faire évoluer son mix produits en recherchant et en apportant, à chaque étape de sa transformation, une meilleure optimisation. Ceci dans l'objectif de contribuer à la plus forte valorisation de ses productions.

Gascogne Bois a connu au cours des dernières années des difficultés financières en grande partie dues à la diminution structurelle des marchés de la décoration intérieure qui a conduit à des baisses significatives du chiffre d'affaires sur cette activité. Après une 1^{ère} restructuration menée en 2015, un deuxième plan Bois a été mis en œuvre en 2017 comprenant la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie commerciale, d'une nouvelle stratégie industrielle et une rationalisation des structures de la société.

Palfrance

Cette société, acquise en juillet 2016 est implantée à Gaillac dans le Tarn et spécialisée dans la fabrication de palettes, caisses et emballages en bois pour l'industrie.

1.2. Division Emballage

Les Activités Papier, Sacs et Flexible ont été regroupées fin 2014 au sein de la Division Emballage sous la direction d'un seul Directeur Général avec des activités supports mutualisées (Finance, RH, Informatique, Achats, R&D) pour une meilleure efficacité.

Activité Papier

Cette Activité s'articule principalement autour de la société Gascogne Papier qui exploite la papeterie de Mimizan. Positionnée au cœur du massif landais, cette papeterie est un spécialiste européen du papier kraft, travaillant exclusivement à partir de pâte vierge, qui fabrique trois grands types de produits : du papier kraft naturel frictionné écru (KNF), du papier pour sacs écru (SK) et des papiers couchés.

Gascogne Papier est le leader Européen du KNF, avec une capacité de production annuelle de 100 000 tonnes sur un marché de 350 000 tonnes. En SK, le positionnement est très modeste avec une capacité théorique de 50 000 tonnes par an sur un marché de 1 600 000 tonnes. La croissance organique des marchés utilisant le kraft est inférieure à 5% par an et très difficile à identifier compte tenu de la segmentation et fragmentation des différents marchés.

Ces marchés peuvent être considérés en économie de production. En effet les investissements se font pendant les cycles hauts et sont très capitalistiques (le coût d'une machine à papier greenfield est supérieur à 100M€). Compte tenu des faibles croissances le temps d'intégration des nouvelles capacités est long et impacte les prix de marché.

La mécanique des stocks et la dimension globale de la commercialité font qu'il n'y a pas de saisonnalité réelle sur l'amont de la chaîne de valeur, elle se constate surtout au niveau de la transformation.

L'activité de cette papeterie est complètement intégrée depuis le broyage de bois jusqu'au bobinage et la découpe du papier. D'une capacité annuelle de 150.000 tonnes, cette papeterie fonctionne en cycle continu 365 jours par an.

La commercialisation et la distribution de la production se fait dans plus de 60 pays dans le monde et auprès d'un réseau de 500 clients actifs qui reconnaissent les qualités et les spécificités des produits.

Les papiers de Gascogne Papier, entièrement naturels, sont des mono-matériaux biodégradables et recyclables, non blanchis. Ils sont utilisés dans un éventail croissant d'applications, allant de la plus simple à la plus innovante.

Les principaux atouts de la papeterie sont les suivants :

- une structure de clientèle stable avec une majorité de clients historiques,
- une forte image de marque reposant sur la réactivité et le service client,
- l'atomisation du portefeuille de clients,
- la diversité des champs d'action afin d'avoir toujours des options commerciales,
- un positionnement privilégiant les secteurs peu cycliques comme l'alimentaire et valorisant nos atouts : sécurité alimentaire et développement durable.

Activité Sacs

Cette Activité a une capacité de production annuelle de 540 millions de sacs, à destination des marchés des matériaux de construction, de la chimie, de l'agro-alimentaire, du pet food... Gascogne Sacs se positionne comme le troisième acteur en Europe sur le marché du sac. Après Gascogne, les concurrents sont principalement constitués de sociétés familiales mono sites opérant sur quelques marchés et sans offre globale.

Il existe une saisonnalité assez marquée sur les marchés du sac, notamment sur le ciment et les matériaux de construction pour lesquels les conditions climatiques de l'hiver sont impactantes. Les autres marchés sont relativement stables tout au long de l'année.

Avec 5 sites de production situés dans 4 pays, cette Activité propose une large gamme de sacs sur-mesure (petite, moyenne et grande contenances) associée à une politique de services fortement développée (accompagnement technique, assistance graphique, solutions logistiques).

A travers un large éventail de sacs et l'élaboration de solutions sur mesure, l'offre globale se décline avec une multiplicité de solutions (formats, compositions, façonnages, finitions, options, conditionnements). Les caractéristiques des sacs sont ainsi adaptées aux produits ensachés, aux modes d'ensachage et de conditionnement, aux barrières recherchées, aux conditions de stockage et à la durée de vie des produits.

L'intégration verticale avec la société Gascogne Papier qui fournit du papier « Sack Kraft » pour Gascogne Sacs est un atout indéniable pour cette Activité en sécurisant en grande partie l'approvisionnement de la matière première la plus stratégique.

Gascogne Sacs

Disposant de 2 unités de production en France (Mimizan et Nantes), cette société fabrique et commercialise près de la moitié de la production de l'Activité (70% du chiffre d'affaires) :

- > le site de Mimizan est spécialisé sur les marchés des matériaux de construction et du pet food à travers une large gamme de sacs (du sac papier au sac plastique en passant par toutes les combinaisons possibles à partir d'une base papier),

Les principaux atouts du site de Mimizan :

- image de marque,
- clients historiques,
- connaissance technique et commerciale du marché (évolution, besoins),
- situation géographique en France qui est un des marchés sacs avec prix le plus élevé d'Europe de l'Ouest,

- autres développements pour les marchés de niche à forte valeur ajoutée : poignées, systèmes d'ouverture, alternatives respectueuses de l'environnement, résistance à l'humidité,
 - développer un portefeuille de petites et moyennes séries (peu d'intérêt pour les leaders) à prix élevés et adaptées à notre outil.
- > le site de Nantes est dédié à 100% aux marchés de l'agroalimentaire, principalement dans la production de sacs de grande contenance pour la distribution de la farine et de la poudre de lait.

Les principaux atouts du site de Nantes :

- site organisé pour optimiser sa flexibilité,
- site hautement sécurisé en lien avec les exigences en termes de sécurité alimentaire des acteurs du secteur agroalimentaire,
- marché de la poudre de lait,
- concurrents saturés (délais longs).

Gascoigne Sack Deutschland

Cette société implantée à Wieda (Allemagne) dispose d'un outil dédié aux marchés de la chimie et des matériaux de construction. Sa proximité avec les clients du secteur de la chimie lui confère un statut de fournisseur privilégié.

Gascoigne Sack Deutschland a développé une haute compétence dans des sacs techniques (sacs à valve pour l'industrie chimique), sa longue expérience lui confère une bonne réputation.

Enfin, la société a un potentiel de développement important car sa capacité de production n'est pas saturée et les ventes de sacs en papier dans les pays voisins sont très faibles.

Cette société se positionne en cinquième position sur le marché allemand où les deux grands leaders sont fortement représentés.

Aigis

Implantée en Grèce, cette société produit et commercialise essentiellement des sacs destinés au marché des matériaux de construction. Sa localisation lui permet de distribuer ses produits sur l'ensemble du bassin méditerranéen, marché à croissance potentielle. Aigis a noué des partenariats avec de grands groupes cimentiers, grâce à la flexibilité que permet une petite organisation et grâce à sa fiabilité. Enfin, Aigis a réussi à pallier les difficultés du marché Grec en se développant à 50% à l'export notamment dans les Balkans.

Depuis l'arrêt récent de Mondi, Aigis est le seul producteur local en Grèce.

Gascoigne Sack Tunisia

Organisée autour des marchés des matériaux de construction et de l'agroalimentaire, son implantation en Tunisie lui permet de répondre aux besoins croissants de construction / reconstruction tant en Tunisie qu'en Lybie, matérialisés par les projets de créations de nouvelles cimenteries.

Gascoigne Sack Tunisia évolue dans un marché local très réglementé qu'elle connaît et maîtrise très bien.

Sacchificio Veneto

Détenue par le groupe Gascoigne à 40% conjointement avec la famille BRAGANTINI, cette société est spécialisée dans les sacs à gueule ouverte ou à valve externe pour répondre aux besoins d'emballage papier des industries locales.

Activité Flexible

Cette Activité se positionne parmi les transformateurs européens de matériaux multicouches (emballages souples, emballages sécurisés, parements d'isolation) et de supports anti-adhérents et gommés.

Pour la partie Extrusion (multicouches) Gascogne est un acteur essentiellement Européen aux parts de marchés très hétérogènes :

- Sur les marchés de l'emballage souple, l'entreprise se positionne sur l'emballage des produits secs et des produits gras avec une offre en produits neutres (Dax) et imprimés (Linnich). Ces marchés sont très importants en Europe et la part de marché de Gascogne est marginale.
- Sur les marchés de l'isolation bâtiment, Gascogne est présent sur des segments spécifiques (panneaux de mousse polyuréthane)
- Sur le marché des emballages sécurisés sur le segment des produits renforcés nous avons une part de marché significative dans un contexte concurrentiel plus atomisé.
- Sur le marché des produits anti-adhérents en Europe, la position de Gascogne varie en fonction de la segmentation du marché : faible sur le marché de l'hygiène, plus forte sur le marché du composite (concurrence concentrée), faible sur le marché de la protection industrielle (concurrence très atomisée)

Il n'y a pas réellement de saisonnalité sur ces marchés qui sont tous très techniques avec des barrières à l'entrée conséquentes et des phases d'agrément longues.

L'Activité Flexible est constituée de deux entités :

Gascogne Flexible

A travers son site de production de Dax, Gascogne Flexible fabrique une large gamme de matériaux multicouches (complexes neutres et imprimés, complexes renforcés, supports siliconés, papiers gommés).

Gascogne Flexible Germany

Cette société, implantée à Linnich (Allemagne), propose des solutions de matériaux multicouches. Bénéficiant de solutions d'impressions variées (héliogravure), cette société commercialise directement une large gamme de matériaux multicouches à destination des marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie.

Les atouts de l'Activité Flexible :

- un savoir-faire reconnu,
- un positionnement sur des segments stratégiques en croissance et avec des barrières à l'entrée fortes (exemples : composites pour l'aéronautique et multicouches pour l'isolation-bâtiment),
- une organisation calquée sur ces segments stratégiques,
- une démarche d'innovation pour apporter des nouveautés sur certains marchés comme des produits 'green' sur les emballages flexibles (gamme Gascogreen) ou des alternatives à l'utilisation d'aluminium épais pour les facing isolation (notamment pour le marché allemand),
- un équipement industriel au niveau : les récents investissements mettent Gascogne Flexible au niveau requis pour être compétitif, crédible techniquement, avec des capacités de productions supplémentaires, et pour être un acteur européen reconnu sur les marchés du siliconage

2. Principaux marchés

En synthèse, le positionnement marchés/produits des Activités est le suivant :

	BOIS	PAPIER	SACS	FLEXIBLE
Produits	> Palettes / Caisses > Sciage > Lamellés / Collés > Lambris / Parquet > Isolation / Murs > Granulés pour chaudières bois	> Papier Kraft Naturel > Papier Sackraft Naturel > Papiers couchés	> Sacs d'aliments pour animaux domestiques / Sacs litière > Sacs Ciment / Sacs Autres Matériaux de Construction > Sacs pour produits chimiques > Sacs pour l'agroalimentaire > Sacs pour semences / engrais / produits minéraux	> Complexes multicouches > Supports siliconés > Papiers gommés > Solutions d'impression
Secteurs de clientèle	> Industrie > Décoration > Construction > Pellets	> Emballage > Industrie > Agroalimentaire > Construction > Autres	> Pet Food > Construction > Chimie > Agroalimentaire > Jardinerie	> Agroalimentaire > Construction > Emballage > Santé > Autres
Technologies	> Façonnage > Débardage > Tronçonnage / Sciage > Rabotage > Vernissage	> Vélins / Vergés / Teintes Claires / Spéciaux > Papier Sackraft standard / haute porosité / traité REH > Papiers cuisson / anti-adhérents / anti-glisse / ignifugés	> Base papier > Base plastique > Base hybride > Impression	> Complexes / Complexes renforcés > Supports siliconés / Papiers gommés > Flexographie / Héliogravure
Chiffres d'affaires ¹ 2018 (en M€)	105.9	133.3	116.4	121.1
Ebitda 2018 (en M€)	- 0.3	15.2	5.3	7.5
Ebitda 2018 (en %)	- 0.03	11.4	4.6	6.2
Effectifs ¹⁵ 2018	381	394	484	341

¹ Chiffres d'affaires yc ventes intragroupe

¹⁵ Effectifs totaux par activité (sites France & étranger)

II.2.2.11.2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

1. Note méthodologique Partie Environnement

Les problématiques environnementales font partie des préoccupations constantes du Groupe.

Le reporting vise à collecter les données environnementales dans chaque site et filiale du Groupe afin de les consolider au niveau de chaque activité, puis au niveau de la maison mère.

L'exercice de reporting a été mis en place dès 2002 dans le groupe pour répondre à un double objectif de pilotage interne et de communication.

Depuis l'exercice 2013, l'article 225 de la loi Grenelle II et son décret d'application (Décret n°2012-557 du 24 avril 2012) rendent obligatoire la communication et la vérification externe d'informations sociales, environnementales et sociétales pour les sociétés cotées ainsi que les S.A. et S.C.A. non cotées qui dépassent certains seuils d'effectifs et de chiffre d'affaires.

A compter de l'exercice 2018, la Directive Européenne 2014/95/UE sur le reporting extra-financier, transposée en droit français par l'Ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret d'application n°2017-1265 du 9 août 2017, rentre en vigueur. Concrètement le dispositif Grenelle II est modifié par cette nouvelle Directive consistant à présenter une « déclaration de performance extra-financière » (DPEF). Juridiquement la transposition a pour objet principal de modifier les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code de commerce (cf Annexes Ia à le) institués initialement par l'article 225 de la loi Grenelle II de 2010 et son décret de 2012.

1.1. Le périmètre du reporting

Le reporting environnement concerne les sites de production et logistique français.

La société Palfrance, acquise en juillet 2016 par la division Bois, est prise en compte dans le reporting environnemental à compter de cet exercice 2018.

Les informations quantitatives sont communiquées sur un périmètre France, qui couvre 83% du chiffre d'affaires 2018 du Groupe.

La période retenue pour le reporting annuel est l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

1.2. Les parties prenantes et outils de reporting

Les responsables environnement des sites de production sont mis à contribution. En effet, ils ont pour mission d'organiser la collecte d'informations dans chaque filiale. La centralisation et la consolidation au niveau des activités (Bois, Papier, Sacs, Flexible), des Divisions (Bois, Emballage) et du Groupe sont réalisées par deux coordinateurs environnement.

Afin d'harmoniser la remontée et la consolidation d'informations, le reporting repose sur une matrice commune à l'ensemble des filiales et sites du Groupe, mise en place depuis 2002 pour un suivi des principaux indicateurs d'impact environnemental des sites de production.

Cette matrice est accompagnée d'un guide de reporting dans lequel chaque indicateur est clairement défini et la méthode de calcul à appliquer est indiquée. Cet outil assure l'homogénéité et la cohérence des informations fournies dans la matrice par chaque contributeur.

Le reporting environnement est réalisé une fois par an.

Sur le plan qualitatif, les bonnes pratiques sont communiquées lors d'entrevues entre les responsables environnement et les coordinateurs environnement.

1.3. Le choix des indicateurs

Pour chacune des grandes thématiques environnementales (eau, air, énergie, ressources, déchets), le Groupe a choisi de suivre des indicateurs selon plusieurs critères. En effet, ils doivent être représentatifs et rendre compte de l'impact environnemental de l'activité.

1.4. Précisions sur le périmètre et/ou la définition de certains indicateurs

Consommation d'eau

Il s'agit de mesurer le volume d'eau utilisé en m³ sur l'année.

Cette consommation correspond au volume d'eau du réseau acheté ainsi qu'au volume d'eau prélevé dans le milieu naturel.

Les quantités rejetées dans le milieu naturel ne sont pas déduites.

Consommation d'énergie

L'électricité

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation en électricité en Mégawatt-heure sur l'année.

Par cohérence avec la déclaration annuelle des rejets polluants GEREP¹⁶, l'électricité auto-produite est exclue du périmètre.

Le gaz

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation en gaz (gaz naturel et gaz industriel) en Mégawatt-heure sur l'année.

Par cohérence avec la déclaration GEREP, le GPL utilisé pour les chariots n'est pas comptabilisé.

Le fioul

Il s'agit de mesurer et d'exprimer la consommation de fioul en Mégawatt-heure sur l'année.

Le fioul utilisé pour les chariots n'est pas comptabilisé.

Emissions atmosphériques

Emissions de CO₂ fossiles

Les émissions de CO₂ reportées pour le site Gascogne Papier sont celles reportées dans le cadre du PNAQ (Plan National d'Allocation Des Quotas).

Emissions de COV

Les émissions de composés organiques volatils (COV), dues à l'utilisation de solvants organiques, sont indiquées en tonnes.

Sont exclus du périmètre la quantité de produits solvantés détruits.

Consommation de matières premières

Le bois

Il s'agit de mesurer et d'exprimer en tonnes la quantité de bois consommée en tant que matière première. Les quantités de bois consommées reportées correspondent aux quantités de bois achetées.

Sont comptabilisés uniquement les bois rentrant dans le process de fabrication. Notamment, les palettes ne sont pas comptabilisées car elles ne sont pas considérées comme des matières premières.

¹⁶ Gestion Electronique du Registre des Emissions Polluantes

Pourcentage de bois certifié gestion forestière durable PEFC^{TM17} et FSC^{®18}

Il s'agit de quantifier la part de bois certifié consommé pour fabriquer les produits Gascogne. Les quantités de bois certifié consommées reportées correspondent aux quantités de bois achetées. La quantité de bois certifié est suivie dans les Chaînes de Contrôle (CoC) sur la base des récapitulatifs des quantités de bois PEFCTM et FSC[®] envoyés par les fournisseurs.

Le papier

Il s'agit de mesurer et d'exprimer en tonnes la quantité de papier consommée en tant que matière première. Les quantités de papier consommées reportées correspondent aux quantités achetées, y compris en interne au sein du Groupe.

Pourcentage de papier certifié gestion forestière durable PEFCTM et FSC[®]

Il s'agit de quantifier la part de papier certifié consommé pour fabriquer les produits Gascogne. Les quantités de papier certifié consommées reportées correspondent aux quantités de papier achetées, y compris en interne au sein du Groupe. La quantité de papier certifié PEFCTM et FSC[®] est suivie dans les Chaînes de Contrôle (CoC) sur la base des factures envoyées par les fournisseurs.

Gestion des déchets

Les déchets stockés en interne directement sur le site de production ou sur un autre site du Groupe sont comptabilisés dans la quantité totale de déchets reportés. Le carbonate de calcium, coproduit issu du process de fabrication de la papeterie, n'est pas comptabilisé car il est valorisé (amendement agricole) et n'est donc pas considéré comme un déchet.

Cas des papiers hors standard pour Gascogne Papier qui sont exclus du périmètre des déchets non dangereux car non traités dans leur totalité.

1.5. Les modalités de contrôle des indicateurs environnementaux

Des contrôles sont mis en place au niveau du Groupe afin de s'assurer de la cohérence des données reportées par les différentes entités. Plusieurs indicateurs sont également contrôlés et certifiés par des organismes habilités (pourcentages de bois & fibres certifiés, quantité de CO₂ émise par exemple).

¹⁷ PEFCTM : Programme for Endorsement of Forest Certification

¹⁸ FSC[®] : Forest Stewardship Council

2. Politique du Groupe en matière environnementale

2.1. Politique et engagements du Groupe

Le groupe Gascogne, soucieux de l'impact environnemental de ses activités, est naturellement engagé dans une démarche de responsabilité environnementale et de progrès continu.

Les services Environnement de chacune des Activités du Groupe ont pour mission de piloter et mettre en œuvre les politiques environnementales définies par les Directions et portées par chacune d'entre elles.

Dans une logique de sourcing responsable, le Groupe s'engage historiquement pour une gestion durable des forêts et intensifie ses actions dans ce sens.

La limitation des émissions dans l'air et dans l'eau des activités est un enjeu majeur pour le Groupe. La mise en place d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'utilisation de produits à base aqueuse pour améliorer la qualité des rejets atmosphériques sont autant de preuves de cet engagement.

Gascogne s'inscrit également dans une démarche globale de Progrès Continu en étendant ses certifications, en développant des groupes de travail « Amélioration continue » et de « Management de la performance » privilégiant le mode participatif.

Enfin, le groupe Gascogne répond aux besoins de ses clients avec une large gamme de produits, en s'attachant à toujours leur proposer des solutions éco-conçues ou des alternatives pour limiter leur impact sur l'environnement.

La recherche d'innovations éco-responsables ou bio-sourcées fait ainsi partie des priorités des 2 nouvelles cellules R&D qui ont été créées en 2015 pour les Divisions Bois et Emballage. Plusieurs projets, relais de croissance inscrits dans une démarche de Développement Durable, créateurs de valeur pour le futur, ont permis de développer des produits éco-novateurs.

2.2. Une implantation stratégique pour limiter l'impact environnemental du Groupe

Gascogne a été créé en 1925 au cœur de la forêt des Landes par un groupe de sylviculteurs avec pour objectif la valorisation du pin maritime local, à toutes les étapes de sa transformation.

Aujourd'hui le Groupe est composé de 2 divisions – Bois & Emballage – aux activités complémentaires et intégrées détaillées dans la « Description du modèle d'affaire » du présent document.

Les principaux sites de production du Groupe sont implantés dans le massif forestier landais.

Cette implantation répond à des préoccupations historiques, environnementales et logistiques :

- la nature même de l'activité du Groupe est basée sur l'accès à la ressource forestière ;
- la faible distance entre les sites limite les émissions atmosphériques liées au transport et assure la sécurisation de l'approvisionnement.

3. Indicateurs environnementaux

Indicateur	2016	2017	2018
REJETS DANS L'EAU			
DBO (tonnes)	795	666	726
DCO (tonnes)	3 159	2 616	2 521
MES (tonnes)	458	416	293
REJETS DANS L'AIR			
CO ₂ fossile (tonnes)	44 612	23 622	24 130
COV (tonnes)	151	117	103
GESTION DES DECHETS			
Quantité totale de déchets (tonnes)	43 924	41 834	38 014
Part de déchets dangereux	3.4%	3.8%	4.6%
Part de déchets valorisés	74,8%	67,0%	67,6%
CONSOMMATION D'EAU			
Consommation d'eau (m ³)	11 054 249	10 381 689	9 871 507
CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES			
Quantité de bois achetée (tonnes)	1 135 924	1 006 648	1 057 876
% de bois certifié (PEFC™ et FSC®)	91%	88%	87%
Quantité de papier consommé (tonnes)	62 925	63 391	62 124
% de papier certifié (PEFC™ et FSC®)	48%	51%	53%
CONSOMMATION D'ENERGIE			
Electricité (Mwh)	180 462	202 415	173 995
Gaz (Mwh)	48 081	44 676	53 433
Fuel (Mwh)	129 951	61 751	66 141
Biomasse (Mwh)	1 066 312	1 008 071	1 116 522

Données communiquées sur un périmètre France

3.1. Sourcing responsable

Chiffres clés 2018 :

> 1 000 000 tonnes de bois consommées dont 87% certifiées PEFC™ et FSC®
> 60 000 tonnes de papier consommées dont 53% certifiées PEFC™ et FSC®

Depuis sa création, Gascogne s'est toujours engagé en faveur d'un approvisionnement responsable. Le Groupe est un acteur historique du développement durable de la filière bois en Aquitaine, précurseur en matière de certification forestière et de traçabilité des produits.

Les chaînes de contrôle des principaux sites de production des 4 activités du Groupe sont certifiées PEFC™ et/ou FSC®. Ces certifications s'attachent à promouvoir une gestion responsable des forêts, c'est-à-dire une gestion écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable, permettant de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

Certification PEFC™ (Programme for Endorsement of Forest Certification)

La certification PEFC™ s'efforce de promouvoir des pratiques de gestion durable compatibles avec la protection des ressources naturelles et le bien-être économique et social ; elle donne l'assurance au consommateur final que le produit contribue à la prospérité de forêts bien gérées et à la lutte contre le réchauffement climatique. PEFC en France regroupe divers représentants de la filière forêt bois papier (propriétaires forestiers, fédérations professionnelles) et de la société civile (associations de protection de l'environnement). Plus de 60 000 propriétaires forestiers et plus de 3 000 entreprises de la filière sont certifiés PEFC.

Les principaux sites de production des 4 Activités du Groupe sont certifiés PEFC™. Gascogne privilégie l'utilisation de matières premières locales, issues de la forêt des Landes, où cette certification est historiquement très présente.

Gascogne Bois transforme chaque année plus de 85% de bois certifié PEFC™.

Le bois utilisé par la papeterie provient d'un rayon de 50 à 60 km autour du site. En 2018, 82% de ce bois était certifié (bois de process, hors énergie), ce qui a permis à Gascogne Papier de fabriquer plus de 100 000 tonnes de papiers certifiés 100% PEFC.

Très attachée à la certification environnementale des produits, l'activité Bois s'assure également du respect du cahier des charges PEFC™ par les exploitants de travaux forestiers, via notamment des visites sur chantiers.

Dans sa démarche d'achat de produits finis, Gascogne Bois privilégie également les produits certifiés PEFC™ ou FSC®.

Certification FSC® (Forest Stewardship Council)

Organisation mondiale vouée à la promotion de la gestion responsable des forêts dans le monde entier, la certification FSC® est un outil basé sur les exigences du marché, qui vise à promouvoir à travers le monde une gestion responsable des forêts. Les produits issus des forêts certifiées FSC sont contrôlés depuis leur origine, tout au long du processus de fabrication et jusqu'à leur distribution. Le label FSC permet de garantir que les produits utilisés proviennent de ressources contrôlées et prélevées de manière responsable.

Depuis 2012, Gascogne Flexible Dax a fait certifier sa chaîne de contrôle FSC® afin de fournir des produits provenant de forêts gérées de manière responsable et en conformité avec toutes les lois et tous les règlements applicables dans le pays de récolte, ainsi qu'avec les traités internationaux.

Les activités Bois (sites d'Escource, Castets, St Symphorien et Sore) et Papier (site de Mimizan) ont également fait certifier leurs chaînes de contrôle selon les labels FSC® & CONTROLLED WOOD en 2014.

Avec la chaîne de contrôle « FSC® Controlled Wood », l'intégralité des approvisionnements des sites de Bois et Papier sont conformes aux exigences de Bois Contrôlé, qui garantit que 100% de la fibre provient d'une source vérifiée et approuvée suivant FSC. Les matériaux appelés « bois contrôlé FSC » sont issus de forêts non certifiées, mais qui doivent satisfaire à certaines exigences minimales définies par FSC®, et notamment exclure les pratiques forestières considérées comme inacceptables :

1. Bois récolté illégalement
2. Bois récolté en violation des droits traditionnels et des droits de l'homme
3. Bois provenant de forêts où les activités de gestion menacent des Hautes Valeurs de Conservation (HVC)
4. Bois issu de forêts naturelles transformées en plantations ou en utilisations non forestières
5. Bois provenant de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés

Avec un approvisionnement responsable en matières premières certifiées et contrôlées PEFC™ ou FSC®, Gascogne assure la traçabilité de ses approvisionnements, agit notamment contre le commerce de bois illégal, contribue à la prospérité des forêts bien gérées, à la préservation de la biodiversité, à la protection des sols ainsi qu'à la lutte contre le réchauffement climatique.

Due Diligence System

Dans le cadre des obligations du Groupe en tant qu'opérateur mettant du bois et des produits dérivés sur le marché, chaque fournisseur doit avoir une chaîne de contrôle PEFC™ et/ou FSC® en cours de validité. Les validités sont vérifiées tous les 6 mois.

Lorsque le fournisseur n'est pas certifié, une déclaration sur l'honneur attestant de l'utilisation de matière d'origine non controversée est exigée par le service Achats.

Politique d'achats

Un des atouts de Gascogne est son intégration : cette particularité permet entre autres de sécuriser une grande partie des approvisionnements du Groupe et d'en assurer la traçabilité à travers toutes les étapes de la transformation.

Pour les autres approvisionnements, le service Achats de Gascogne s'assure de mettre à disposition de l'entreprise les matières et services nécessaires à la fabrication de ses produits et à son fonctionnement selon un optimum qualité, service, coût, sécurité alimentaire et environnement.

La politique Achats du Groupe repose sur un principe d'évaluation des fournisseurs pour chaque famille d'achat (analyse swot & 4 boîtes). Tout nouveau fournisseur potentiel fait l'objet d'une pré-évaluation par questionnaire. Les fournisseurs identifiés à risque selon des critères définis par Gascogne sont notés une fois par an.

Les notations annuelles, à travers lesquelles les risques financiers, produit, consommateur, environnement et énergie sont mesurés, conduisent à une notation des fournisseurs allant du niveau A Performant, B Perfectible, C Insuffisant au niveau D Inacceptable. Critère supplémentaire, la notation annuelle des fournisseurs intègre également la notion de développement durable.

Les résultats des pré-évaluations et notations peuvent donner lieu à une demande d'amélioration, une demande de plans d'actions avec suivi, un audit, voire même une non-homologation du fournisseur ou son déréférencement. Dans tous les cas, les fournisseurs sont informés par courrier du résultat de leur évaluation, avec un délai de mise en place d'un plan d'actions.

3.2. Emissions atmosphériques

Chiffres clés 2018 :

Depuis 2016, réduction de près de la moitié des émissions de CO₂ fossile et de près d'un tiers des émissions de COV

Les principaux sites de production du groupe Gascogne ont réalisé leur Bilan Carbone® selon la méthode développée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie). Ce travail initié en 2008 a permis aux sites de comptabiliser la totalité des émissions de CO₂ générées directement et indirectement, de mettre en exergue les principaux postes émetteurs de GES, de proposer des actions de réduction des émissions de CO₂ sur tous les sites, et enfin de déterminer l'Empreinte Carbone des grandes familles des produits Gascogne.

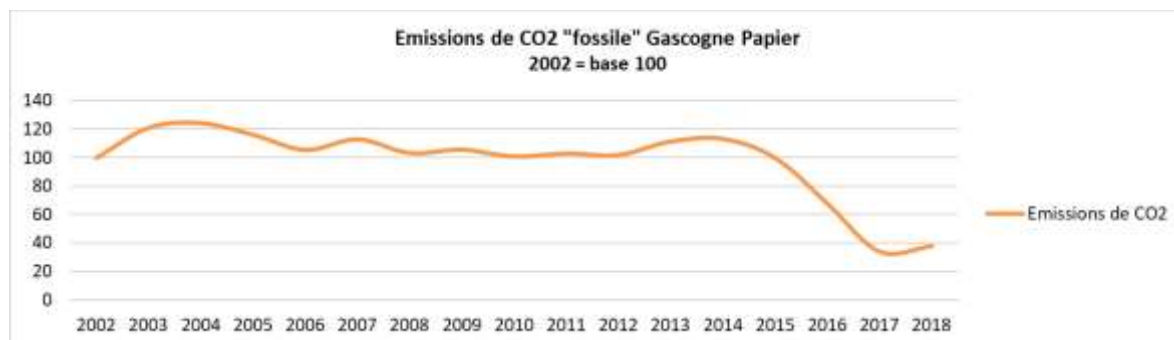
Le travail de réduction des émissions atmosphériques (GES et COV) a incité les sites industriels à repenser leur outil de production et leurs méthodes de travail.

Une nouvelle chaudière biomasse pour le site de Gascogne Papier Mimizan

Un investissement stratégique a été décidé en 2014 afin d'équiper l'usine de Gascogne Papier Mimizan d'une nouvelle chaudière, alimentée par de la biomasse issue d'exploitations forestières (valorisation des écorces, souches et rémanents forestiers) permettant ainsi d'améliorer l'autonomie énergétique, la compétitivité et la pérennité de l'ensemble du site industriel de Mimizan (Gascogne Papier & Gascogne Sacs).

Mis en service en juin 2016, ce nouvel équipement a remplacé une chaudière mixte qui était alimentée par du fioul lourd et des écorces. La nouvelle chaudière biomasse vient en complément de la chaudière de régénération fonctionnant à la liqueur noire. Composée de molécules de lignines et d'hémicelluloses, présentes naturellement dans le bois et récupérées lors de la cuisson du bois par le procédé Kraft, la liqueur noire est considérée comme de la biomasse et permet de produire de l'énergie.

Depuis 2017, l'usine fonctionne donc avec 2 chaudières 100% biomasse, qui couvrent 98% des besoins du site en énergie thermique et près de 50% des besoins en énergie électrique.



La suppression des énergies fossiles (fioul lourd) et leur remplacement par des « bioénergies » exclusivement naturelles et renouvelables ont permis de diminuer les émissions annuelles de gaz à effet de serre du site de 40 000 t éq CO₂ (l'équivalent de 20 000 véhicules).

Plusieurs projets complémentaires ont été mis en œuvre chez Gascogne Papier pour un objectif « énergie 100% biomasse », notamment l'alimentation du four à chaux avec les « fines » (fibres de cellulose issues de la production, récupérées et valorisées comme combustible en substitution du fioul).

Résultat positif de l'appel d'offre CRE5

La papeterie de Mimizan a été retenue en mars 2017 dans le cadre de l'appel d'offres biomasse du Ministère de l'Ecologie pour la mise en œuvre d'une cogénération (production d'électricité à partir de vapeur) d'une puissance électrique de 19,38 MW.

Ce projet créateur de valeur va permettre de compléter l'investissement de la nouvelle chaudière biomasse, avec l'installation de deux turbines de production d'électricité de dernière génération et des équipements qui vont encore améliorer l'efficacité énergétique de ce site de production.

Les travaux ont été lancés durant l'année 2018 et seront poursuivis durant l'arrêt réglementaire de mai 2019.

Afin de réduire l'impact environnemental de leurs produits et notamment de limiter les émissions de GES et COV liées à leurs activités, les sites de transformation de Gascogne Sacs et Gascogne Flexible ont identifié plusieurs leviers :

- En amont de la production, en réduisant le poids des matières premières à la source.
Gascogne Sacs a réduit le poids de ses emballages tout en conservant les propriétés mécaniques et barrière standards, permettant ainsi une diminution de 10% de l'empreinte carbone de certains sacs.
- En lien direct avec le fonctionnement des sites de production en privilégiant les installations de nouvelle génération.
Gascogne Sacs Mimizan a par exemple cessé d'utiliser du fioul lourd. Le site de production landais a remplacé cette source d'énergie par de la vapeur fournie par la chaudière biomasse de Gascogne Papier.
Gascogne Flexible Dax a mis en place une politique de maîtrise des émissions de COV. Les émissions sont comptabilisées et suivies, et des plans d'actions sont mis en place. Depuis 2016 les émissions de COV ont été réduites de plus d'1/3.
- En aval de la production en optimisant le fret. Gascogne Sacs a revu ses plans de palettisation pour assurer un remplissage maximum des camions et containers, tout comme Gascogne Flexible qui s'est fixé un objectif de taux de remplissage des camions sortants.

Qualité de l'air

Certains sites de production en zone urbaine sont potentiellement concernés par des problématiques de nuisances (bruit, odeurs). Sur le site de Mimizan, Gascogne Papier et Gascogne Sacs s'attachent à communiquer en toute transparence avec l'ensemble des parties prenantes du territoire, en particulier l'Office Intercommunal de Tourisme qui les informe lorsque les riverains ou les estivants émettent des remarques, notamment au sujet de nuisances olfactives occasionnelles. En effet, le procédé "Kraft" de fabrication de la pâte à papier repose sur un principe de cuisson du bois, durant laquelle quelques molécules odorantes sont émises. Très volatiles mais non toxiques, ces émanations naturelles du bois sont concentrées par le procédé industriel et majoritairement bloquées par les filtres dont l'usine est équipée.

La qualité de l'air est un axe prioritaire pour Gascogne Papier Mimizan, et afin de limiter les émissions atmosphériques le site est équipé en électrofiltres.

Réglementations spécifiques pour les produits de décoration Bois

Tous les produits de Gascogne Bois sont transformés dans le respect des normes environnementales en vigueur. Les produits de décoration et de construction doivent être munis depuis 2012 d'une étiquette qui indique le niveau d'émissivité en COV (Composés Organiques Volatils) à travers une note allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions). Grâce à cette nouvelle étiquette, les consommateurs disposent d'une information supplémentaire pour les aider à mieux faire leur choix. L'écologie et le bien-être entrant de plus en plus dans les préoccupations des français, cette information constitue un nouveau critère de sélection.

Les produits concernés par cette nouvelle réglementation sont les produits de construction ou de revêtement de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application. Sont ainsi concernés les parquets, lambris, cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc. dans la mesure où ceux-ci sont destinés à un usage intérieur.



Tous les produits d'aménagement intérieur de Gascogne Bois dégagent de faibles émissions en COV : les parquets (bruts et décoratifs) et parements teintés obtiennent la note A+, les lambris bruts et les parements adhésifs la note A.

3.3. Gestion des déchets et des coproduits

Chiffres clés 2018 :

Réduction de près de 10% de la quantité totale de déchets.

La gestion des déchets est une thématique forte chez Gascogne.

Cet indicateur clé, fait l'objet d'un suivi régulier par l'ensemble des équipes environnement du Groupe et d'un travail quotidien de sensibilisation de l'ensemble du personnel. Dans les principaux sites de production, notamment les usines certifiées, ou en cours de certification ISO 14001, la gestion des déchets est abordée lors de sessions de formation et/ou sensibilisation. A l'embauche, le salarié est sensibilisé à cette thématique, un livret lui est remis expliquant la démarche de tri en place dans l'atelier. Des opérations de re-sensibilisation sont également menées à travers différents supports de communication et des réunions avec les chefs d'équipe.

Un engagement « ZERO DECHET BOIS » : La ressource bois est utilisée à 100% dans le Groupe !

Notre métier : valoriser le pin maritime, originaire des forêts du Sud-Ouest, à toutes les étapes de sa transformation.

- Les sous-produits de l'entretien des forêts et les produits connexes de scieries sont valorisés pour fabriquer la pâte à papier
- Les souches, écorces & rémanents forestiers alimentent la chaudière biomasse de la papeterie

Gascogne Papier dispose d'un procédé de fabrication Kraft intégré et « bouclé » dans lequel toutes les matières issues du process sont collectées et valorisées : additifs et traitements, fibres de cellulose, etc. Les papiers non conformes et déchets de fabrication sont récupérés et recyclés dans leur intégralité. Ainsi, lorsque l'usage final l'autorise, certains produits spécifiques de la gamme comportent un pourcentage significatif de fibres recyclées, issues des déchets internes de production. En effet, les fibres longues de pin maritime, vierges et non blanchies, se prêtent particulièrement bien au recyclage, et perdent peu de caractéristiques mécaniques dans cette opération: elles peuvent être recyclées jusqu'à 7 fois !

Dans une logique d'économie circulaire, les coproduits qui ne peuvent être réintégrés dans le process sont valorisés, soit comme source d'énergie, soit en « chimie verte » auprès d'industries de transformation voisines : savons de type Tall oil (huile de pin), térébenthine.

Toujours afin de privilégier l'économie circulaire, le carbonate de calcium, coproduit issu du process de la papeterie, est valorisé depuis 2010 comme amendement agricole (matériau apporté au sol pour en améliorer la qualité).

Par ailleurs, la cendre de la nouvelle chaudière biomasse fait l'objet d'un plan d'épandage préparé par la chambre d'agriculture, qui a été soumis à une enquête publique en 2018 et validé par arrêté préfectoral début 2019. La cendre produite est issue d'une biomasse de qualité garantie, ce qui permet de la valoriser intégralement par épandage.

Un partenariat entre Gascogne Papier et le CTP (Centre Technique du Papier) a également été lancé depuis 2017 pour améliorer la récupération de la térébenthine issue de la cuisson du bois. L'objectif est à la fois économique et environnemental, car ce projet permet de vendre des quantités plus importantes de térébenthine bio-sourcée, et simultanément de réduire les émissions de COV.

Gascogne Sacs a mis en place une nouvelle politique environnementale avec un fort engagement de la Direction en matière de gestion des déchets. Gascogne Sacs s'engage à réduire la quantité des déchets et à favoriser un traitement respectueux de l'environnement, via la recherche de prestataires ayant les meilleures technologies dans le traitement des déchets par recyclage et valorisation.

Sur son site de Mimizan, Gascogne Sacs s'est équipé depuis 2017 de broyeurs et compacteurs pour la collecte et valorisation des déchets issus des lignes de fabrication de sacs plastique. Outre une gestion améliorée des déchets, ces équipements assurent également une meilleure qualité de l'air. Le système est automatisé : les déchets et poussières sont piégés sur les lignes de production grâce aux broyeurs et envoyés automatiquement vers les compacteurs à l'extérieur de l'atelier via un réseau commun.

De plus, dans le cadre de la mise en place de la certification ISO 14001, Gascogne Sacs Mimizan a mené un travail important sur le tri et la gestion des déchets. Le marquage a été revu pour identifier rapidement et simplement les déchets à trier et un plan du site avec l'emplacement des bennes de tri a été communiqué à l'ensemble des opérateurs.

Gascogne Flexible Dax ne cesse, depuis plusieurs années maintenant, d'augmenter sa part de déchets valorisés, plus de 98%. Tout le personnel est sensibilisé. L'implication des équipes administratives permet également de valoriser plus d'une tonne de papiers de bureaux par an.

Enfin, Gascogne Bois sensibilise également ses clients finaux en marquant tous ses emballages papiers de la signalétique « Triman ». L'objectif de ce logo est d'inciter les consommateurs à mieux trier, recycler plus, et réduire les emballages ménagers. Sa présence indique que le produit sur lequel il est apposé se recycle et précise également les modalités de tri (papier, plastique...).

3.4. Consommation d'eau et rejets

Chiffres clés 2018 :

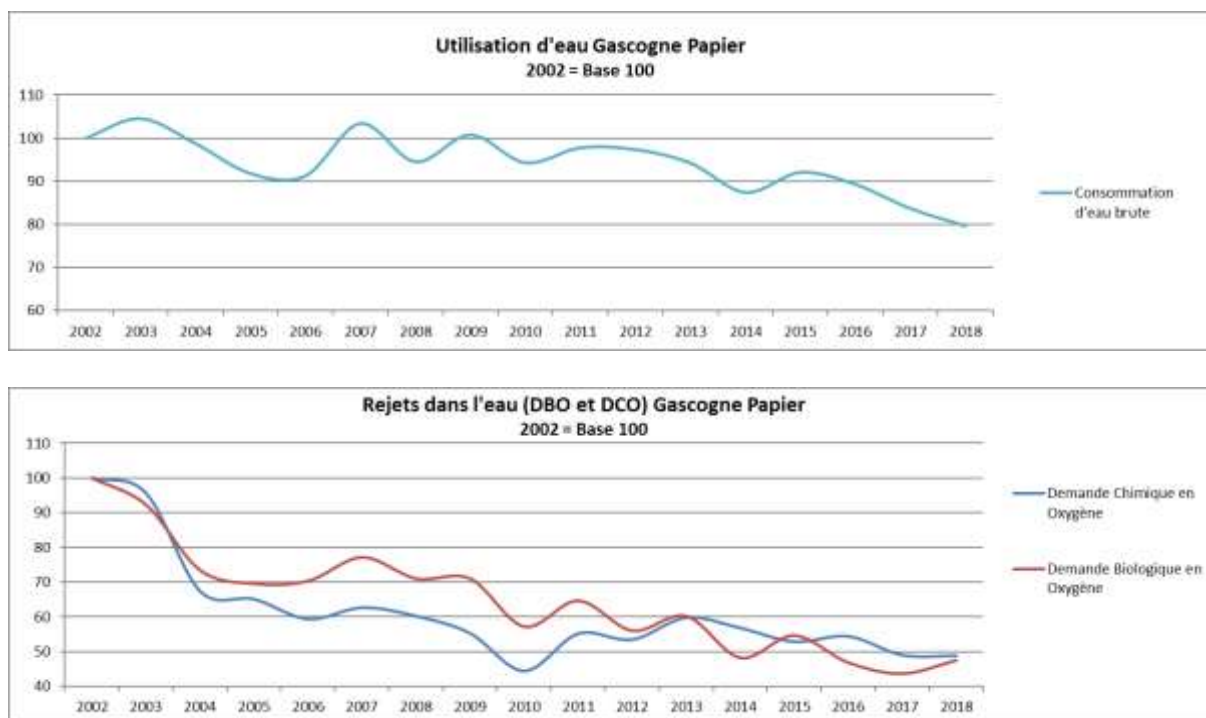
Consommation d'eau : près de 1 200 000 m³ d'eau économisés depuis 2016

Rejets dans l'eau : réduction de 9% de la DBO¹⁹, de 20% de la DCO²⁰, de 36% des MES²¹ depuis 2016

Les impacts environnementaux liés à l'eau (consommation et rejets) du groupe Gascogne se situent essentiellement au niveau de l'activité Papier. En effet, l'utilisation d'eau dans le process industriel de la papeterie représente plus de 90% de la consommation totale d'eau du Groupe.

L'eau fait partie des ressources les plus précieuses, c'est la raison pour laquelle Gascogne Papier réduit constamment l'utilisation de l'eau du site, prélevée dans le milieu naturel et restituée après épuration. Sur les dix dernières années, l'usine de pâte et papier a réduit de plus de 20% la quantité d'eau utilisée dans son process : les quantités rejetées dans le milieu naturel ne sont pas déduites dans cet indicateur

L'usine possède une station de traitement des eaux polluées (STEP) afin de traiter et suivre en continu ses rejets. Elle possède également un bassin de rétention pour contenir une éventuelle pollution (risque industriel) car elle est classée comme une ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement). La qualité de l'eau est suivie quotidiennement par les équipes (mesures en continues 24h/24), et les rejets DBO / DCO ont diminué de plus de 50% en 15 ans. Depuis 2017 Gascogne Papier a mené plusieurs actions d'amélioration significative de la qualité des traitements physico-chimiques des rejets. Une valorisation des « boues papetières » (fibres de papier issues de la STEP par filtration) comme matériau de fabrication d'emballages de calage a également été mise en place : en 2018, le fonctionnement de la STEP a ainsi permis de récupérer et valoriser plus de 5 000 tonnes de boues papetières.



¹⁹ DBO : Demande Biologique en Oxygène

²⁰ DCO : Demande Chimique en Oxygène

²¹ MES : Matières en Suspension

3.5. Certifications & Amélioration Continue

Les principaux sites de production du groupe sont certifiés selon le système de management de la qualité ISO 9001 et ont mis en place des chaînes de contrôle PEFC™ et/ou FSC® (voir partie II.3.1. « Sourcing responsable »).

Des démarches d'Amélioration Continue et de Management de la Performance privilégiant le « mode participatif » sont également menées.

Basées sur l'approche PDCA (Plan-Do-Check-Act), ces démarches, reposant sur la complémentarité inter-services, ont pour objectif de mener les sites industriels vers l'amélioration de la performance globale et l'excellence industrielle. Elles visent à optimiser les processus et à déployer les outils de lean-management du type SMED, 5S, management visuel.

Ces démarches font l'objet d'audits de bonnes pratiques visant à rendre l'environnement de travail plus propre, plus sûr, plus efficace.

Gascogne Sacs Mimizan n'hésite pas à communiquer en interne sur les bonnes pratiques : des écrans d'information ont été installés en 2018 dans les salles de pause afin d'informer et sensibiliser l'ensemble des salariés. De plus des fiches d'information sur les thématiques environnement, sécurité, hygiène, qualité ont été mises en place afin d'améliorer la communication sur les lignes de production. L'objectif est que tout le personnel ait accès à la bonne information au bon moment via le réseau informatique ou par voie papier.

Les activités de transformation Sacs et Flexible ont également développé des certifications liées à l'environnement et l'énergie (ISO 14001 et ISO 50001), et au management de la sécurité alimentaire (ISO 22000, FSSC 22000 et BRC/IoP).

Le site Gascogne Flexible Dax est certifié ISO 14001 depuis 2012. Cette démarche de l'entreprise reflète sa volonté de maîtriser les impacts environnementaux et saisir toutes les opportunités de les réduire. En accord avec la version 2015 de la norme, le système de management de l'environnement est dorénavant étendu à l'analyse de la performance environnementale des nouveaux produits dès leur conception. Par ailleurs, sur le site de Dax, Gascogne Flexible diffuse chaque année aux salariés les enjeux et perspectives du site en les inscrivant dans une « feuille de route ». Cette dernière trace l'année à venir et s'appuie sur trois piliers (économique, sociétal et environnemental), elle est enrichie des performances de l'année précédente.

Le site de Gascogne Sacs Mimizan a également choisi de s'engager dans une démarche de certification ISO 14001 afin de structurer son engagement environnemental et ses actions mises en place pour la maîtrise de ses impacts environnementaux.

Cette démarche de certification se déroule en 3 temps : Gascogne Sacs Mimizan a validé la deuxième étape en 2017, la troisième durant l'année 2018 pour une certification définitive courant 2019.

3.6. Loyauté des pratiques

La Charte Ethique adoptée par le Groupe en 2005 a permis de formaliser la vision et les valeurs de Gascogne. Le client, l'esprit d'entreprise, la sécurité & la santé, l'équité, l'environnement, le comportement citoyen, l'intégrité, les actionnaires sont autant de sujets clés qui ont fait l'objet d'engagements au niveau Groupe.

La Direction du Groupe renouvelle régulièrement ses engagements sur ces grands principes de Responsabilité Sociale, Economique Sociétale et Environnementale, présentés dans la Charte Ethique du Groupe.

Gascogne s'engage dans tous les pays où il exerce ses activités, à respecter les lois en vigueur et leur esprit. Ceci s'applique en particulier aux lois régissant la concurrence, la corruption, le travail et l'emploi.

La prise en compte de la santé et la sécurité des consommateurs a conduit les sites de production à mettre en place des démarches actives de certifications, notamment liées à l'alimentarité (cf partie II.3.5. Certifications & Amélioration Continue).

4. Innovations et éco-produits

La pérennisation des activités et la croissance de Gascogne reposent sur le développement de produits innovants à forte valeur ajoutée, et de solutions alternatives limitant l'impact sur l'environnement.

Afin d'atteindre cet objectif, la Direction du Groupe a entamé un vaste plan d'investissement pour la modernisation et le renouvellement de l'ensemble des outils de production :

- Gascogne Bois : achat et mise en service d'une machine de coupe aboutage sur le site de Saint Symphorien. Cette ligne moderne et entièrement automatisée permet de couper le bois pour enlever les défauts et le reconstituer par aboutage afin d'optimiser la matière et garantir une meilleure stabilité des produits finis.
- Gascogne Papier : nouvelle chaudière biomasse sur le site industriel de Mimizan. L'installation de cette chaudière à « bio-énergies » représente une nouvelle étape décisive pour la croissance et la pérennité de la papeterie, au service de la préservation de son environnement et a permis une diminution de plus de la moitié des émissions de CO₂ du site.
- Pôle plastique sur le site de Gascogne Sacs Mimizan : un espace entièrement dédié à la fabrication des sacs en plastique regroupant l'impression, le complexage et la transformation. Ce pôle a été pensé et réalisé en réponse aux exigences accrues en termes de Qualité, Sécurité, Service dans certains domaines, comme celui du Pet Food. Une nouvelle ligne de production installée en 2017 et mise en service en 2018 est venue compléter l'équipement du pôle plastique. Gascogne Sacs Mimizan propose désormais des sacs square et des sacs single lip +/- fond plat dans sa gamme de sacs plastique en lien avec les attentes techniques et marketing de ses clients.
- Renouvellement et modernisation du site industriel de Gascogne Sacs Nantes : l'objectif est d'augmenter la capacité de production du site, de réorienter le mix produits vers des produits et marchés à plus forte valeur ajoutée (poudre de lait) et d'offrir un environnement de production hautement qualifié sur les aspects hygiène, santé, sécurité.
- Gascogne Flexible Dax : nouvelle machine M02 composée de 2 machines en ligne avec un poste d'héliogravure au centre permettant l'enduction sur les 2 faces du papier en un seul passage. Investissements pour la modernisation de machines afin de rester en adéquation avec les demandes du marché, augmenter la qualité des productions et réduire les dépenses énergétiques du site.

Le Groupe a créé et mis en place depuis 2015 de nouvelles cellules Recherche & Développement dans les 2 divisions, et consacre un budget annuel de 1,5 M€ à leur fonctionnement, comptabilisé en charges.

La cellule Recherche & Développement Innovation et Industrie (RD2I) de la Division Bois allie compétences et outils techniques pour développer de nouveaux produits répondant aux tendances de demain, tester la qualité des produits et améliorer les process industriels.

La nouvelle cellule Recherche & Développement de la Division Emballage est entièrement dédiée aux projets d'innovation des activités Papier, Sacs et Flexible. Basée à Dax, la cellule travaille sur l'évolution de la gamme de produits et des process de fabrication, en collaboration étroite avec la Direction Générale et les Directions industrielles, commerciales & marketing des activités.

En septembre 2018, un nouvel équipement « pilote » a été installé à Dax au sein de la cellule R&D. Cette machine pilote a été spécialement développée pour travailler sur de nouveaux développements et réaliser des essais semi-industriels de fabrication de produits complexes base papier. Son inauguration a été organisée en présence des instances locales ayant participé à son financement.

Les missions et engagements des équipes R&D sont :

- d'assurer la rentabilité d'aujourd'hui avec des projets ciblés et en partenariat avec les clients et fournisseurs.
- d'optimiser les process et l'utilisation pertinente et l'évolution des outils de production au service du développement et de l'innovation.
- de préparer la rentabilité de demain avec la vision et la conception des nouveaux produits, nouvelles technologies et nouvelles applications.
- d'assurer la veille des évolutions des marchés, les forums d'échange, la veille concurrentielle et les conférences spécialisées.

La recherche d'innovations éco-responsables fait partie des priorités des 2 nouvelles cellules R&D. Plusieurs projets éco-novateurs, relais de croissance, ont été développés jusqu'à aujourd'hui, créateurs de valeur pour le futur et inscrits dans une démarche de Développement Durable, pour développer des solutions vertes et favoriser la recyclabilité de tous les produits.

4.1. Activité Bois : innovations et éco-produits

- Parement bois mural auto-adhésif : concept novateur breveté permettant une pose facile et esthétique d'un parement bois en relief, auto-adhésif sans tasseaux ni clous... Ce produit a rencontré un franc succès en France et à l'international puisqu'il est aujourd'hui largement distribué en Amérique du Nord.

- Par ailleurs, afin de promouvoir et mettre en valeur l'essence locale de pin maritime, Gascogne Bois a créé le label « Pin de Gascogne », gage de qualité et d'esthétique. Ce label garantit une sélection rigoureuse de Pin de France tout au long de son cycle d'exploitation.



Gascogne Bois s'engage à fabriquer des produits de qualité, dans le respect des normes en vigueur. Ainsi, tous les produits de décoration sont conformes à la Directive Européenne Produits de Construction (DPC/89/106/CEE). Par ailleurs, les produits lamellés collés fabriqués dans les usines de Lévignacq et Saint Symphorien répondent aux exigences du Label CTB LCA et sont audités tous les 6 mois par le FCBA. Cette certification atteste les caractéristiques de fabrication (qualité du collage, du placage et des aboutages) de carrelés lamellés-collés aboutés destinés à un usage en menuiserie extérieure. Tous les produits qui subissent un traitement autoclave sont également audités tous les 6 mois par le FCBA et ont le label CTB B+. Ce label assure que les performances affichées sur les bois correspondent à des classes d'emploi précises. Il atteste de la performance des bois traités pour un usage et une durée de vie attendue.

4.2. Activité Papier : innovations et éco-produits

Le papier est un biomatériau naturel, et l'ensemble de la gamme de Gascogne Papier est composée d'éco-produits.

Dès 2015, Gascogne Papier a mené plusieurs actions avec ses clients pour mettre en avant les qualités environnementales du papier Kraft, dans le contexte de la « Loi de transition énergétique pour la croissance verte », qui a interdit la distribution de sacs non biodégradables à usage unique dans les commerces français à partir du 1^{er} juillet 2016.

Dans plusieurs pays du monde, les nouvelles législations sur les sacs ont eu un effet d'entraînement significatif sur la demande de papier, mouvement qui s'est amplifié en 2017 et 2018 dans des points de ventes très divers : boulangeries, marchés, superettes, pharmacies, enseignes « bio » (produits en vrac), grandes surfaces (sacs pour le « Drive »), ...

Le papier Kraft apparaît effectivement comme l'alternative la plus naturelle pour remplacer le plastique, notamment dans les sachets « fruits et légumes », et les nouvelles lois sont l'occasion pour Gascogne Papier de rappeler les qualités naturelles de son biomatériau :

- Origine bio-sourcée : ressource naturelle, renouvelable et effectivement renouvelée.
- Matière première locale et durable, issue de la forêt des Landes. Fabrication française depuis 1925, intégrée depuis la forêt jusqu'au papier.
- Monomatériau parfaitement biodégradable et compostable ; recyclable et effectivement très largement recyclé. Durant tout leur cycle de vie et leurs multiples recyclages, les fibres de cellulose stockent du CO₂, qui reste emprisonné depuis la forêt, lors de la fabrication de la pâte et du papier, et encore durant son utilisation et son recyclage.
- Papier non blanchi, pour conserver la teinte naturelle du bois et limiter les traitements chimiques (traitement doux de la fibre) et par conséquent les rejets dans l'eau et dans l'air.
- Résistance élevée de la fibre longue et vierge pour développer des emballages réutilisables et/ou plus légers (éco-conception).
- Sécurité et garantie de la fibre vierge pour le contact direct avec les aliments.

Sur cette thématique, Gascogne Papier a participé activement en 2018 au Comité Technique d'une Analyse de Cycle de Vie menée par l'ADEME « Analyse de Cycle de Vie comparative de sacs pour l'emballage de marchandises hors sacs de caisse type fruits et légumes » (publication prévue au 1^{er} semestre 2019).

Gascogne Papier propose également des alternatives éco-responsables aux matériaux plastique, avec sa gamme de « papiers spéciaux » : ce sont des monomatériaux bio-sourcés, biodégradables et recyclables, avec des caractéristiques de barrière et de résistance équivalentes. La cellule R&D travaille actuellement au développement de solutions toujours plus naturelles pour les traitements et additifs de ces papiers Kraft, notamment pour des applications en emballage alimentaire, cœur de métier historique de la société.

Depuis l'investissement dans un outil de couchage hors-ligne en 2009, une gamme innovante de produits couchés a été créée, et de nouvelles options sont développées chaque année pour les besoins de clients dans le monde entier.

De plus, Gascogne Papier a lancé de nouveaux projets R&D de papiers couchés, spécifiquement adaptés aux problématiques récentes de sécurité alimentaire. En cours de développement, ces monomatériaux biodégradables et recyclables pourront remplacer à terme des complexes papier + polyéthylène, dans la composition d'emballages protégeant les aliments contre les migrations et contaminations extérieures.

4.3. Activité Sacs : innovations et éco-produits

Gascogne Sacs s'attache à proposer des alternatives éco-responsables à ses clients : des gammes de sacs « bio » en papier et plastique ont été développées tout en maintenant les caractéristiques barrière et mécaniques des sacs « standards ».

Gamme de sacs papier BIOBag : sacs papier pinch bottom ou PMC composés de papier SackKraft et d'un film certifié EN 13432. Ces sacs sont recyclables, bio-sourcés, compostables en conditions industrielles et biodégradables.

Sac en plastique bio GreenLandes® fabriqué avec des matériaux biocompostables, qui répondent à la norme NF EN 13432 (exigences relatives aux emballages valorisables par compostage et biodégradation), encres à l'eau, colles sans solvant. Cette innovation est brevetée.

Sac monomatériau en plastique recyclable : ce sac a été développé afin de proposer une alternative écologique aux sacs plastique standards multimatériaux non valorisables en fin de vie.

Gasconne Sacs s'attache également à penser l'emballage de demain, notamment en lien avec les réglementations à venir sur la recyclabilité des emballages plastique : au niveau européen, la Directive Emballages et déchets d'emballages fixe un objectif de taux de recyclage à hauteur de 55% en 2030 pour les emballages plastique. La France a quant à elle fixé un objectif de 100% de plastiques recyclés d'ici 2025.

En réponse à ces évolutions, Gasconne Sacs a lancé une réflexion sur la recyclabilité de ses emballages plastique. Ce travail piloté par la cellule Recherche & Développement s'appuie sur l'expertise des ingénieurs process & support technique et développement, des équipes commerciales et de production ainsi que du service achats afin de sourcer de nouvelles matières, d'adapter l'outil de production à de nouvelles contraintes potentielles et de proposer des alternatives recyclables aux sacs plastique standards tout en assurant un niveau de qualité, de barrière, de résistance au moins équivalent à celui des sacs plastique traditionnels.

4.4. Activité Flexible : innovations et éco-produits

Gasconne Flexible continue de développer sa gamme de solutions dédiée au marché de l'emballage souple, solutions permettant de diminuer les épaisseurs des emballages ou d'améliorer la performance environnementale de ses produits, en particulier sous la marque GASCOGREEN®.

Une solution d'emballage responsable avec une offre à 3 volets :

GASCOGREEN Eco-conception :

- Matières premières issues de la gestion durable et responsable des forêts
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles (kraft vs film)
- Réduction de l'empreinte carbone en gagnant sur le poids de l'emballage et consommant moins de ressources énergétiques

GASCOGREEN Recyclable :

- Matières premières issues de la gestion durable et responsable des forêts
- Gamme de produits multicouches barrières certifiés recyclables filière papier par le CEREC / REVIPAC
- Réduction de 60% de la dépendance aux énergies fossiles

GASCOGREEN Compostable :

- Les matières premières certifiées EN13432 & ASTM 6400 peuvent être bio-sourcées, barrière, sans OGM et/ou issues de ressources renouvelables
- Programmes R&D de veille et de développement d'emballages certifiables EN 13432 & ASTM D6400 (compostage industriel)

En complément de cette gamme éco-responsable, Gasconne Flexible propose des solutions permettant de diminuer les épaisseurs des emballages ou d'améliorer la performance environnementale de ses produits tout en plaçant l'innovation et l'accompagnement technique de ses partenaires au cœur de son organisation.

Le groupe Gasconne répond ainsi aux besoins de ses clients avec une large gamme de produits, en s'attachant à toujours leur proposer des solutions éco-conçues ou des alternatives innovantes pour limiter leur impact sur l'environnement.

Tous les brevets, licences et marques sont protégés et détenus en nom propre par le Groupe.

II.2.2.11.3. INFORMATIONS SOCIALES ET SOCIETALES

1. Partie Sociale

Le périmètre de consolidation choisi couvre les sociétés françaises détenues à plus de 50 % par le groupe Gascogne au 31/12 de chaque exercice.

Le reporting couvre ainsi :

- Division Bois : Gascogne Bois
- Division Emballage :
 - Activité Papier : Gascogne Papier, Feutres Depland
 - Activité Sacs : Gascogne Sacs France (sites de Mimizan et Saint-Herblain)
 - Activité Flexible : Gascogne Flexible

Ne sont pas consolidées :

- Les filiales étrangères (17,89% de l'effectif total)
- La société PALFRANCE acquise en 2016 par la division BOIS et actuellement non répertoriée dans le système d'information RH (1,80% de l'effectif total)

NB : En cas d'évolution capitalistique du Groupe (achat ou vente de filiale), toute modification du périmètre doit être précisée avant d'entamer la collecte des données. Ainsi, une réactualisation du périmètre de reporting doit être effectuée chaque année par la maison mère.

Cas des sociétés acquises et/ou cédées

Pour qu'une société soit prise en compte dans le Reporting Social du Groupe, elle doit, en plus d'être détenue à plus de 50% par Gascogne, avoir réalisé un exercice complet (du 1er janvier au 31 décembre) au sein du Groupe.

1.1.Méthodologie

Rôle du coordinateur et des correspondants sociaux

Pour chacune des entités, un(e) correspondant(e) social(e) est responsable de la fiabilité et de la justesse des données transmises.

Dans chaque division, un interlocuteur unique est désigné. Il doit s'assurer de la concordance des méthodes de calcul utilisées avec celles définies pour le Groupe. Il a en charge la centralisation et la consolidation des informations au niveau de sa division. Il est responsable de l'animation du réseau ainsi que du suivi global du reporting (définition, adaptation et évolution des indicateurs).

Support de consolidation

Afin d'harmoniser la remontée et la consolidation d'information, le reporting repose sur une matrice commune à l'ensemble des divisions du Groupe. Cette matrice, exhaustive et détaillée répond à l'ensemble des besoins en informations sociales du Groupe et doit servir de document de référence unique pour tout échange. Toute donnée sociale qui n'est pas remontée au Groupe à travers cette matrice est considérée comme non valide.

1.2. Informations quantitatives

Effectifs (hors intérim, stagiaires et absences longue durée Contrats suspendus)

	CDD		CDI		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Société mère France	1	1	29	32	30	33
Total Société mère	1	1	29	32	30	33
Activité Bois France	11	12	374	340	385	352
Activité Bois Etranger			0	0	0	0
Total Activité Bois	11	11	374	340	385	352
Activité Papier France	22	20	380	368	402	388
Activité Papier Etranger			7	6	7	6
Total Activité Papier	22	22	387	375	409	394
Activité Sacs France	8	10	313	298	321	308
Activité Sacs Etranger	12	13	167	163	179	176
Total Activité Sacs	20	23	480	461	500	484
Activité Flexible France	4	8	233	228	237	236
Activité Flexible Etranger	7	6	122	99	129	105
Total Activité Flexible	11	14	355	327	366	341
Total Groupe France	46	51	1 329	1266	1 375	1 317
Total Groupe Etranger	19	19	296	268	315	287
Total Groupe	65	70	1 625	1 534	1 690	1 604

Répartition des effectifs hommes/femmes France

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Société mère	14	17	16	16	30	33
Activité Bois	300	273	85	79	385	352
Activité Papier	354	342	48	46	402	388
Activité Sacs	277	261	44	47	321	308
Activité Flexible	210	207	27	29	237	236
Total Groupe France	1 155	1 100	220	217	1 375	1 317

Répartition des effectifs hommes/femmes cadres France

	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Société mère	13	16	12	11	25	27
Activité Bois	25	28	8	7	33	35
Activité Papier	29	33	7	7	36	40
Activité Sacs	22	18	5	7	27	25
Activité Flexible	23	22	7	10	30	32
Total Groupe France	112	117	39	42	151	159

Répartition des effectifs par tranche d'âge et par sexe - France

	Moins de 25 ans				De 25 à 34 ans				De 35 à 44 ans				De 45 à 54 ans			
	H		F		H		F		H		F		H		F	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Société mère					1	2	7	4	3	6	3	6	6	5	3	3
Activité Bois	8	9	4	1	44	39	12	16	64	54	17	19	125	112	35	27
Activité Papier	30	24	3	2	52	49	6	6	121	107	16	12	127	133	16	18
Activité Sacs	10	10	1	1	55	45	5	6	106	92	16	13	87	98	19	22
Activité Flexible	8	6	0	1	38	34	4	6	64	66	10	9	68	65	7	6
Total Groupe France	56	49	8	5	190	169	34	38	358	325	62	59	413	413	80	76

	De 55 à 64 ans				De 65 à 74 ans				Total			
	H		F		H		F		H		F	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Société mère	3	3	3	3	1	1			14	17	16	16
Activité Bois	59	59	17	6					300	273	85	79
Activité Papier	24	29	7	8					354	342	48	46
Activité Sacs	19	16	3	5					277	261	44	47
Activité Flexible	32	35	6	7		1			210	207	27	29
Total Groupe France	137	142	36	39	1	2	0	0	1 155	1 100	220	217

Répartition des effectifs par ancienneté - France

	De 0 à 9 ans		De 10 à 19 ans		De 20 à 29 ans		Plus de 30 ans		TOTAL	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Société mère	17	19	7	8	3	4	3	2	30	33
Activité Bois	118	127	108	86	89	78	70	61	385	352
Activité Papier	164	146	111	116	94	91	33	35	402	388
Activité Sacs	144	125	116	119	43	47	18	17	321	308
Activité Flexible	89	71	74	93	50	51	24	21	237	237
Total Groupe France	532	488	416	422	279	271	148	136	1 375	1 317

Taux d'emploi des travailleurs handicapés - France

	Taux d'emploi des travailleurs handicapés 2018
Société mère	0%
Activité Bois	5,36%
Activité Papier	6,64%
Activité Sacs	3,29%
Activité Flexible	5,75%

Organisation du temps de travail - France

Les cycles de travail posté sont un système d'organisation d'horaires de travail qui consiste à faire tourner les équipes dans les usines sur un roulement de 8h, pour assurer un fonctionnement adéquat avec les besoins de production : en continu 24h/24 h et 7j/7j (5x8), en discontinu en semaine (3x8, 2x8 ou 1x8), ou en discontinu le week-end (2x12).

	Pourcentage de salariés en cycles 2017	Pourcentage de salariés en cycles 2018
Activité Bois	50,0%	50,0%
Activité Papier	64,18%	62,37%
Activité Sacs	63,86%	63,64%
Activité Flexible	63,29%	63,98%

Ces résultats sont la preuve du caractère industriel des métiers de Gascogne.
Les salariés de la société mère sont tous à la journée.

Taux d'absentéisme (%)

	2017	2018
Société mère	0,69	3,42
Activité Bois	7,42	7,09
Activité Papier	6,04	6,67
Activité Sacs	7,67	7,00
Activité Flexible	5,49	4,68
Total Groupe France	6,62	6,43

Accidents du travail : note méthodologique

- 1) Les accidents se mesurent aussi bien en nombre (quantité d'accidents survenus sur la période considérée), qu'en journées de travail perdues (quantité de journées de travail perdues consécutives à des accidents).
- 2) Seuls les accidents de travail ayant entraîné un arrêt dépassant la journée de l'accident doivent être reportés comme tels.
- 3) Les accidents de trajet, les maladies professionnelles et les rechutes ne sont pas considérées comme des accidents du travail et ne sont pas intégrées dans le reporting social
- 4) Les accidents sont comptabilisés a priori, à savoir sur la foi de la déclaration aux organismes de sécurité sociale et avant la reconnaissance de son caractère professionnel par ces organismes. Par conséquent les indicateurs de sécurité préalablement reportés peuvent être modifiés rétrospectivement en fonction des résultats de l'enquête des organismes sociaux.

Taux de gravité

- Le Taux de gravité des incapacités temporaires exprime le nombre de journées perdues pour cause d'accident pour 1000 heures de travail réalisées.

Taux de fréquence

- Le Taux de fréquence des accidents du travail exprime le rapport entre le nombre d'accidents avec arrêt et le temps de travail réel (en million d'heures).

Nombre de journées perdues

- Le Nombre de journées perdues correspond au nombre de journées de travail, hors congés payés, perdues pour cause d'accidents du travail.

Les jours d'arrêt suite à un accident du travail sont comptabilisés en jours calendaires pour la division Emballage (différents cycles de travail) et en jours ouvrés pour la Division Bois (activité hebdomadaire).

Nombre d'accidents du travail avec arrêt (hors accidents de trajet)

	2017	2018
Société mère	0	0
Activité Bois	21	29
Activité Papier	30	23
Activité Sacs	18	15
Activité Flexible	11	14
Total Groupe France	80	81

Taux de Gravité, Taux de Fréquence et Nombre de journées perdues

(accidents de travail avec arrêt, hors intérimaires et hors accidents de trajet)

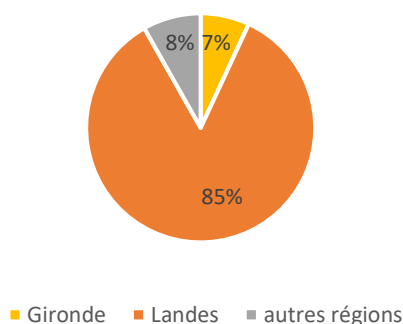
	Taux de Gravité		Taux de Fréquence		Nbre de journées perdues	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Activité Bois	0,90	1,17	31,7	52,6	599	644
Activité Papier	2,06	2,45	48,17	37,76	1 285	1 491
Activité Sacs	1,46	1,51	37,48	30,71	702	740
Activité Flexible	0,54	1,51	29,9	39,6	197	535

1.3. Gascogne, une aventure industrielle née de la forêt des Landes

Au début des années 20, quelques grands investisseurs envisagent de transformer l'économie forestière grâce à l'implantation de papeteries. A cette époque, le massif forestier landais a atteint sa maturité et les ressources en bois sont immenses. La disparition des anciens débouchés tels que les produits résineux, les poteaux de mines, les traverses de chemin de fer entraîne la nécessité d'en trouver des nouveaux. Des sylviculteurs s'associent alors et créent en 1925 au cœur du massif landais les « Papeteries de Gascogne » (Mimizan - 40). Ses marchés n'ont cessé de se diversifier au fil du temps dans la filière Bois-Papier-Emballage, pour aboutir à la création en 1986 du Groupe Gascogne. Aujourd'hui international, le Groupe s'appuie sur 2 divisions, Bois et Emballage, incluant 4 activités complémentaires et intégrées verticalement, chacune leader dans son domaine de spécialités.

Au 31 décembre 2018, le Groupe est présent dans sept pays, 81% de ses effectifs sont en France et 91% de l'emploi Gascogne est concentré dans la région Nouvelle Aquitaine.

Répartition des effectifs par zone géographique en France
(CDD et CDI en 2018)



1.4. Santé et sécurité au travail, une priorité du Groupe

Le caractère industriel des métiers du Groupe incite les équipes à améliorer de façon continue les démarches santé & sécurité.

Ces domaines demeurent des axes de travail prioritaire pour les équipes de Gascogne.

La politique Santé-Sécurité du Groupe, définie en 2007, repose sur l'implication de tous (encadrement, opérateurs, animateurs et responsables sécurité, représentants du personnel) et vise à « agir durablement pour prévenir les risques professionnels ».

Dans la continuité des actions menées sur les sites industriels pour l'amélioration constante des conditions de travail, des chantiers majeurs dans le domaine de la prévention et de la réduction de la pénibilité ont été initiés dans chaque activité en 2018, notamment avec l'initiative d'engager les salariés dans un programme de formation permettant d'ancrer une culture sécurité (programme de formation STOP – Dupont de Nemours, référence en la matière)

1.5. Santé et prévoyance

Les résultats des contrats Santé et Prévoyance ont été présentés en 2018 à l'ensemble des organisations syndicales des différentes activités de Gascogne, dont les représentants composent la Commission de Suivi de la Prévoyance Santé (CSPS) au niveau du Groupe.

Les mesures prises ces trois dernières années ont permis de recouvrer l'équilibre des contrats santé.

Dans ce contexte et accompagné de notre partenaire gestionnaire, le niveau des prestations a été maintenu sans augmentation des cotisations en 2018. Néanmoins, dans la continuité des actions engagées pour l'amélioration des prestations offertes aux salariés du groupe, tout en gardant un objectif de maîtrise de l'impact financier, un projet de convergence de gestion des contrats de santé et de prévoyance sera mis en place en 2019.

1.6. Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC)

Le développement et la reconnaissance des compétences sont au cœur des préoccupations du Groupe.

Gascogne est engagé dans une démarche de Gestion des compétences afin de favoriser les évolutions professionnelles, de maintenir l'employabilité des salariés tout en anticipant et en adaptant les compétences aux besoins des activités.

Désormais 90% des effectifs non cadres occupent des emplois définis dans la GPEC. Ils seront bientôt accessibles en totalité sur le portail RH mis à disposition pour le management et les salariés.

Parallèlement, les entretiens annuels et professionnels se développent, permettant l'intégration dans le plan de formation des actions de développement des compétences préconisées.

En juin 2018, un accord de méthode a été signé avec l'ensemble des partenaires sociaux, en vue de travailler sur une nouvelle grille de classifications qui devrait aboutir avant fin 2019.

L'objectif de cette remise à plat des grilles de classification est de :

- Définir les compétences souhaitées, les besoins de l'entreprise et de se projeter par rapport à se projeter par rapport à l'évolution technologique liée au plan industriel de modernisation,
- D'identifier le positionnement de chacun des salariés par rapport aux compétences qu'exigent leur emploi et leur coefficient,
- De fixer, chaque année, des objectifs concrets et réalisables dans le cadre des entretiens individuels,
- De mieux encadrer les augmentations individuelles et les promotions

1.7. La formation professionnelle

La formation se déploie dans les activités dans le cadre du plan de formation et comprend notamment des formations techniques métiers et le recours aux périodes de professionnalisation.

Les partenaires sociaux sont consultés lors de l'établissement des orientations formation. L'élaboration du plan de formation donne lieu à des discussions lors des commissions Emploi Formation et lors de réunions des CE.

Périmètre France	Nombre d'heures de formation en 2017	Nombre d'heures de formation en 2018
Activité Bois	5 945	10 723
Activité Papier	19 935	20 035
Activité Sacs	4 144	5 798
Activité Flexible	5 774	3 185
Total Groupe France	35 036	39 741

L'évolution des rémunérations (%)

	Salaires / chiffre d'affaires	
	2017	2018
Activité Bois	15,96%	14,45%
Activité Papier	17,31%	17,00%
Activité Sacs	20,18%	19,93%
Activité Flexible	16,34%	15,76%

Ces éléments montrent que dans cette période de changements intensifs, les activités ont su garder une bonne maîtrise de leurs frais salariaux.

1.8. Les accords sociaux

Afin d'accompagner le retournement du Groupe, l'ensemble des accords collectifs des sociétés de la Division Emballage ont fait l'objet d'une dénonciation en 2015. Dans un objectif de mise en cohérence de la masse salariale avec le modèle économique des sociétés du Groupe, de nouveaux accords sociaux de substitution ont été négociés en 2016 et mis en œuvre à compter de 2017.

En parallèle, des accords d'intéressement ont été signés dans toutes les sociétés de la Division Emballage entre 2016 et 2017.

En 2018, un accord collectif relatif à la politique de la rémunération 2018 - 2021 portant sur la participation, l'intéressement et les salaires du Groupe Gascogne, a été signé à l'unanimité des organisations syndicales du Groupe. Outre le travail sur les classifications, cité précédemment, cet accord porte sur :

- La mise en place d'un accord de participation Groupe
- La mise en place d'accords d'intéressement pour l'ensemble des sociétés du Groupe Gascogne
- L'encadrement du budget des augmentations

1.9. Egalité de traitement – Promotion et respect des stipulations des conventions de l’OIT²²

Le groupe Gascogne dispose d’une charte éthique diffusée à toutes ses entités.

Ce document, traduit en français, anglais et allemand est affiché dans toutes les unités du Groupe et est accessible sur l’intranet.

Gascogne s’engage à se « développer de manière rentable, au niveau mondial, en concentrant ses efforts sur la satisfaction de ses clients et sur le développement de son personnel. ». Les valeurs et principes qui animent le Groupe sont détaillés dans ce document.

La charte éthique est davantage considérée comme un guide plutôt qu’une déclaration de principe. En effet, chacun s’y réfère pour conduire le changement avec un comportement intègre et citoyen.

Le Groupe a également formalisé ses engagements en terme de développement durable : « Assurer le développement économique en préservant l’environnement et le progrès social ».

Par sa déontologie, son ouverture sociale, son implication et son investissement au niveau local, Gascogne respecte les stipulations fondamentales de l’OIT²³ et s’attache à être un acteur économique exemplaire dans ses pratiques comme dans son comportement industriel et environnemental.

Enfin, le Groupe n’est pas implanté dans des zones à risque concernant le travail forcé ou le travail des enfants.

²² Organisation Internationale du Travail

²³ Stipulations de l’OIT : respect de la liberté d’association et du droit de négociation collective, élimination des discriminations en matière d’emploi et de profession, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants

2. Engagements du Groupe en matière sociétale

Créé en 1925 au cœur du massif forestier landais, le groupe Gascogne s'est développé, et est aujourd'hui un acteur et employeur local français de premier ordre. Fortement implanté sur le territoire aquitain, le Groupe s'attache à instaurer un dialogue régulier avec ses parties prenantes locales, mène des actions de sensibilisation envers tous les publics et incite à la découverte de ses métiers et au partage de ses savoirs.

2.1. Parties prenantes locales

Le site industriel de Mimizan, regroupant la papeterie et la principale sacherie du Groupe, s'attache à dialoguer avec ses parties prenantes locales, notamment à travers un partenariat historique et fort avec l'Office Intercommunal de Tourisme de Mimizan (OIT).

Tous les ans, Gascogne Papier s'engage auprès de l'OIT à ouvrir ses portes à un large public pour du « tourisme industriel ». Des visites de la papeterie sont organisées par le biais de l'OIT ; ainsi plus de 1000 personnes viennent chaque année découvrir comment on fabrique du papier kraft naturel, à partir des sous-produits de bois issus de la gestion durable de la forêt des Landes :

- des étudiants et enseignants du secteur forêt/bois/papier ;
- des professionnels de la forêt, en marge du salon Forexpo (salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière) ;
- des estivants (visites guidées hebdomadaires sur les mois de juillet et août).

Pour la deuxième année consécutive, Gascogne Sacs s'est engagé en 2018 auprès de l'OIT, de Surfrider et de commerçants de la Communauté de Communes afin de promouvoir l'image de la région et le savoir-faire de Gascogne en réalisant un sac boutique réutilisable, recyclable, biodégradable, fabriqué à Mimizan et remis aux clients des différents commerçants partenaires.

Gascogne Flexible, en tant que membre du « Grand Dax Développement » et du PPS (groupement des industriels de la plasturgie du grand Sud-Ouest) s'attache à promouvoir son territoire et développer l'activité économique et industrielle locale.

Le « Grand Dax Développement », Groupement d'Intérêt Public du Grand Dax, a pour but de favoriser le développement économique et numérique des entreprises du territoire, l'innovation et la recherche et développement en lien avec le numérique. Le réseau PPS a pour vocation de créer et de développer de l'activité industrielle en région nouvelle Aquitaine et Midi-Pyrénées au travers des Groupes de Réflexion Innovation Produits.

Gascogne Bois est également membre de l'ADI, Agence de Développement et de l'Innovation de la Région Nouvelle Aquitaine.

2.2. Organisations professionnelles

Le Groupe est représenté dans de nombreuses organisations professionnelles et joue un rôle actif dans celles liées aux filières Bois/Forêt et Papier/Emballage, notamment dans leurs actions de communication auprès du grand public.

Gascogne Papier est membre de CEPI EUOKRAFT (Confédération Européenne des fabricants de papier Kraft), et participe activement aux groupes de travail de COPACEL et à ses campagnes de communication, pour améliorer l'image de l'industrie papetière, mieux informer les leaders d'opinion de la réalité de son comportement environnemental, et valoriser l'importance sociétale du matériau papier et de l'économie circulaire dans le cadre de la transition écologique.

Gascogne Flexible est membre actif d'ESPA (European Siliconized Paper Association) pour les supports siliconés ou FPE (Flexible Packaging Europe) et ELIPSO, les entreprises de l'emballage plastique et souple en France pour les marchés des complexes multicouches.

Enfin, en tant que leader sur ses marchés et membre de l'association professionnelle EUROSAC (Fédération européenne des fabricants de sacs papier à grande contenance), Gascogne Sacs prend part aux groupes de travail « Communication » d'Eurosac, et joue un rôle actif dans les opérations de communication menées sous l'égide de l'Interprofession.

Les associations CEPI EUROKRAFT et EUROSAC ont lancé avec leurs membres une série d'actions de communication pour promouvoir le sac papier. Ainsi, la plateforme « The Paper Bag » créée en 2017 a pour objectif de représenter les intérêts de l'industrie européenne du sac papier et de promouvoir les avantages de l'emballage en papier au niveau européen. Sa priorité : attirer l'attention sur les avantages environnementaux du sac papier et aider les commerçants dans leurs choix d'emballages, afin de favoriser une alternative bio-sourcée. La publication « The Green Book » revient sur un grand nombre de caractéristiques des sacs en papier – des standards de qualité à la législation européenne, de l'image de marque au développement durable. Elle comprend différents résultats de recherche, des graphiques et des rapports détaillés. En 2018, la plateforme a lancé la première « Journée Européenne du Sac Papier », le 18 octobre, avec comme objectif d'attirer l'attention des consommateurs sur le sac papier, la meilleure alternative pour le futur. Gascogne Papier et Gascogne Sacs ont participé par des actions locales et une communication commune à cette première journée, qui sera renouvelée chaque année.

De plus, les différentes activités du Groupe profitent de salons et autres événements pour présenter et promouvoir leurs métiers et produits auprès des professionnels et du grand public.

Gascogne Bois participe ainsi aux différentes éditions de Forexpo, plus grand salon forestier du sud de l'Europe, pour présenter la richesse de la forêt et les différents usages et débouchés du pin maritime.

En 2018, la division Emballage a également communiqué avec le Centre Technique du Papier sur la nomination de son Directeur Général à la Présidence du CTP. Les 3 activités Papier, Sacs et Flexible ont présenté leurs innovations à l'occasion du salon papetier ATIP fin novembre, ainsi que dans les vitrines du « showroom » permanent du CTP.

2.3.Sensibilisation du grand public

Le Groupe est un acteur historique de la gestion durable de la forêt en Aquitaine, et la division Bois participe au renforcement ainsi qu'à l'adaptation des règles de gestion forestière durable aux réalités locales.

Par sa participation à des démarches de communication ciblées, Gascogne souhaite sensibiliser le grand public au rôle prépondérant de la Forêt pour l'homme. Des produits finis des différentes activités sont ainsi présentés dans l'exposition permanente de l'écomusée de Marquèze (Sabres) afin d'illustrer les multiples possibilités de valorisation du bois issu de la forêt des Landes.

De nouveaux sites internet ont également été lancés fin 2017 pour le Groupe et les Activités de la Division Emballage. Compatibles avec les formats mobiles & tablettes, ces sites internet permettent d'avoir une image modernisée, cohérente et homogène et d'améliorer la communication du Groupe sur ses métiers et ses valeurs auprès de ses clients ainsi que du grand public.

<http://www.groupe-gascogne.com>

<http://www.gascognebois.com>

<http://www.gascognepapier.com>

<http://www.gascognesacs.com>

<http://www.gascogneflexible.com>

2.4. Relations avec les écoles

Des campagnes de sensibilisation sont menées par Gascogne. Le Groupe, soucieux de transmettre son savoir et sa passion prend part à des démarches pédagogiques. Ainsi le Groupe participe à des salons étudiants afin de présenter et promouvoir les métiers Gascogne.

Par exemple, Gascogne Bois a participé au Forum des Métiers des Jeunes Méridionnais en février 2018. Pour cet événement, ils se sont associés au CFA IB de Seyresse pour créer un stand attractif et faire découvrir les métiers de la filière bois de manière interactive. Le CFA avait apporté un simulateur de sciage et les équipes de Gascogne Bois et du CFA étaient présentes pour expliquer les différents métiers, faire des retours d'expériences et répondre aux questions.

Des partenariats spécifiques sont menés avec les organismes de formations papetières. Régulièrement des stagiaires sont accueillis sur les sites de production, notamment pour des stages en alternance, dans l'optique de favoriser les embauches de jeunes diplômés.

Des écoles et collèges sollicitent les différentes activités du groupe Gascogne pour des interventions, des visites, le plus souvent en lien avec des questions environnementales ou encore sur les débouchés de la forêt, les métiers du bois, du papier, de l'emballage. Gascogne Papier distribue fréquemment du papier aux établissements pour les ateliers de création et travaux d'art plastique.

2.5. Autres thématiques

Dans le cadre de ses activités, le groupe Gascogne n'est pas directement concerné par les thématiques suivantes :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire,
- La lutte contre la précarité alimentaire,
- Le respect du bien-être animal,
- L'alimentation responsable, équitable et durable.

II.2.2.12. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société Gascogne S.A. (ci-après l'« Entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049²⁴ et membre du réseau KPMG International comme l'un de vos commissaires aux comptes, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'Entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

²⁴ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 – *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité ;
- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'Entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs²⁵ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

²⁵ Effectif au 31 décembre 2018 ; Nombre d'heures de formation ; Taux d'absentéisme ; Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt ; Taux de gravité des accidents du travail ; Consommation d'eau ; Consommation d'énergie ; DBO (Demande Biologique en Oxygène) ; DCO (Demande Chimique en Oxygène) ; MES (Matières en Suspension) ; Emissions de CO₂ ; Emissions de COV (Composés Organiques Volatils) ; Quantité de bois acheté ; Part de bois certifié PEFC™ (Programme for Endorsement of Forest Certification) et FSC® (Forest Stewardship Council) ; Quantité de papier consommé ; Part de papier certifié PEFC™ et FSC® ; Quantité totale de déchets ; Part de déchets dangereux ; Part de déchets valorisés.

- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices²⁶ et couvrent entre 17% et 99% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes²⁷ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2018 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention d'environ trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions finances, contrôle de gestion, ressources humaines, santé et sécurité, environnement, qualité, achats, marketing et communication.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 30 avril 2019

KPMG S.A.

Fanny Houlliot
Associée
Sustainability Services

Eric Junieres
Associé

²⁶ Gascogne Bois S.A.S. : site d'Escource ; Gascogne Papier S.A.S. : site de Mimizan ; Gascogne Flexible S.A.S.U. : site de Dax.

²⁷ Dispositifs mis en œuvre en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ; Accord collectif relatif à la politique de rémunération ; Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions atmosphériques des activités ; Charte Ethique ; Mesures prises en matière d'approvisionnements responsables ; Démarche d'évaluation des fournisseurs.

II.3. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2018

II.3.1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires	III.1	401 988	406 416
Variation des stocks des produits en cours et produits finis	III.2.1	4 899	(4 228)
Achats consommés	III.2.2	(205 709)	(200 767)
Charges externes		(88 499)	(86 076)
Frais de personnel	IV	(78 126)	(80 886)
Impôts et taxes		(8 244)	(7 840)
Dotations aux amortissements	V2, V3	(12 547)	(11 686)
(Dotations) Reprises de provisions	VI.2	67	(166)
Autres produits et (charges) d'exploitation	III.6	871	1 353
Résultat opérationnel courant		14 701	16 120
Autres produits et (charges) opérationnels	III.3	(4 754)	(4 538)
Résultat opérationnel		9 948	11 582
Coût de l'endettement financier net		(3 123)	(2 363)
Autres produits et (charges) financiers		(494)	(728)
Résultat financier net	VIII.2	(3 616)	(3 091)
Quote-part dans le résultat des entités mises en équivalence (nette d'impôt)	III.5	141	209
Résultat avant impôt		6 472	8 699
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	IX	2 939	(476)
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 411	8 223
attribuable aux :			
. actionnaires de Gascogne SA		9 411	8 242
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	(19)
Variation des réévaluations du passif net au titre des prestations définies		(690)	520
Impôts liés		204	(220)
. Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		(486)	300
Variation des écarts de conversion		(661)	(785)
Impôts liés			
. Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat		(661)	(785)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(1 147)	(485)
Résultat global		8 264	7 739
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 411	8 223
attribuable aux:			
. actionnaires de Gascogne SA		9 411	8 242
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	(19)
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global		(1 147)	(485)
Résultat global de l'ensemble consolidé		8 264	7 739
attribuable aux:			
. actionnaires de Gascogne SA		8 264	7 757
. Participations ne donnant pas le contrôle		0	(19)
Résultat par action de l'ensemble consolidé			
Résultat de base par action (en €)	VII.2	0,43	0,40
Résultat dilué par action (en €)	V.11	0,35	0,33

II.3.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(En milliers d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Actifs			
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	V.1	3 614	2 266
Immobilisations corporelles	V.2	138 477	134 809
Participations mises en équivalence	III.5	3 546	3 405
Actifs financiers non courants	VIII.1.1	2 948	2 862
Impôts différés actifs	IX.2	1 408	668
Actif non courants		149 992	144 010
Stocks	III.2.1	97 924	87 910
Clients et autres débiteurs	III.1.2	79 646	77 349
Autres actifs courants	III.1.2	1 691	1 217
Impôt sur les bénéfices à récupérer	IX.1	10 102	10 258
Actifs financiers courants	VIII.1.1	89	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	VIII.1.5	11 593	23 604
Actif courants		201 046	200 421
Total des actifs		351 038	344 431
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital	VII.1.1	60 800	50 994
Primes d'émission, de fusion, d'apport		0	0
Réserves consolidées		54 163	46 052
ORAN	VII.1.2	12 053	12 053
Réserves liées aux réévaluations du passif au titre des prestations définies		(4 132)	(3 643)
Actions propres	VII.1.3	(2 980)	(2 980)
Ecart de conversion	VII.1.5	(3 266)	(2 605)
Résultat consolidé		9 411	8 242
Capitaux propres, attribuables aux actionnaires de Gascogne SA	VII	126 049	108 113
Participations ne conférant pas le contrôle		0	0
Total des capitaux propres consolidés		126 049	108 113
Passifs			
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an	VIII.1.4	58 473	60 097
Avantages du personnel	IV.2.4	17 640	16 447
Provisions, part à plus d'un an	VI.1	1 451	2 349
Autres passifs non courants	III.6	868	1 076
Impôts différés passifs	IX	41	2 667
Passifs non courants		78 473	82 636
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an	VIII.1.4	55 540	53 766
Provisions, part à moins d'un an	VI.1	2 792	7 544
Fournisseurs et autres créditeurs	VIII.1.2	83 775	81 051
Autres passifs courants	III.6	4 039	11 009
Impôt sur les bénéfices à payer	IX.1	370	311
Passifs courants		146 516	153 681
Total des passifs		224 989	236 318
Total des passifs et des capitaux propres		351 038	344 431

II.3.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 411	8 223
Charge d'impôt	IX	(2 939)	476
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	III.5	(141)	(209)
Charges financières	VIII.2	3 616	3 091
Résultat opérationnel		9 948	11 582
Dotations aux amortissements	V2	12 547	11 687
Dotations (reprises) aux provisions		(1 347)	4 220
Dotations (reprises) aux provisions pour dépréciations d'actifs		1 035	
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		(901)	(895)
Subventions d'investissement virées au résultat		(230)	(379)
Autres		(34)	(19)
Capacité d'autofinancement opérationnelle		21 018	26 195
Variation des stocks		(10 848)	4 049
Variation des clients et autres débiteurs		(2 806)	(1 596)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs		5 006	1 805
Variation du passif fiscal et social		(1 212)	(1 212)
Variation des autres créances et dettes		181	(2 464)
Flux générés par l'activité		11 339	26 778
Intérêts payés		(2 648)	(2 409)
Autres produits et charges financiers payés		(523)	(464)
Impôts payés		(157)	(303)
Flux de trésorerie opérationnels		8 011	23 602
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(23 974)	(18 321)
Acquisitions d'immobilisations financières		(382)	(118)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 968	1 414
Cessions d'immobilisations financières		238	213
Acquisition de titres de filiale sous déduction de la trésorerie acquise			
Flux de trésorerie d'investissement		(22 150)	(16 812)
Excédent (besoin) de financement		(14 139)	6 790
Augmentation de capital (1)		9 806	
Subventions d'investissement reçues / remboursées		4	(1 689)
Augmentation des dettes financières		12 000	51 445
(Diminution) des dettes financières		(11 431)	(44 374)
Décalages de trésorerie liés aux opérations de financement			
Avance compte courant associés (1)		(7 154)	7 060
Flux de trésorerie de financement		3 224	12 441
Variation de la trésorerie nette		(10 915)	19 231
Autres mouvements		(22)	(12)
Trésorerie nette en début d'exercice		22 279	3 060
Variation de la trésorerie nette		(10 915)	19 231
Autres mouvements		(22)	(12)
Trésorerie nette en fin d'exercice		11 343	22 279

- (1) L'avance en compte courant versée par l'actionnaire Attis 2 fin 2017 pour 7 060 K€ a été incorporée au capital lors de l'augmentation de capital de 9,8 M€ réalisée fin juillet 2018

II.3.4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves et résultats non distribués	Réserves liées aux réévaluations du passif net au titre des prestations	ORAN	Actions propres	Ecart de conversion	Total attribuable aux actionnaires de Gascogne SA	Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2016	50 994		46 070	(3 944)	12 053	(2 980)	(1 820)	100 373	19	100 392
Variation de périmètre			(19)					(19)	(19)	(37)
Autres éléments du résultat global				301			(785)	(484)		(484)
Résultat global de la période			8 242					8 242		8 242
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			8 223	301			(785)	7 740	(19)	7 721
Augmentation du capital										
Dividendes distribués										
ORAN										
Actions propres										
Autres mouvements										
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA										
Situation au 31/12/2017	50 994		54 294	(3 643)	12 053	(2 980)	(2 605)	108 113		108 113
Variation de périmètre										
Autres éléments du résultat global				(489)	0	(0)	(661)	(1 151)		(1 151)
Résultat global de la période			9 411					9 411	(0)	9 411
Total des produits et des charges comptabilisés au titre de la période			9 411	(489)	0	(0)	(661)	8 260	(0)	8 260
Augmentation du capital	9 806							9 806		9 806
Dividendes distribués										
ORAN										
Actions propres										
Autres mouvements			(131)		0			(131)		(131)
Transactions avec les propriétaires de Gascogne SA	9 806		(131)		0			9 676		9 676
Situation au 31/12/2018	60 800		63 573	(4 132)	12 053	(2 980)	(3 266)	126 049	(0)	126 049

II.3.5. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

- I.1. Référentiel appliqué
- I.2. Base de préparation
- I.3. Présentation des états financiers

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- II.1. Principes de consolidation
- II.2. Méthodes de conversion
- II.3. Regroupements d'entreprises
- II.4. Evolution du périmètre de consolidation
- II.5. Périmètre de consolidation
- II.6. Engagements hors bilan liés au périmètre
- II.7. Parties liées

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

- III.1. Chiffre d'affaires et créances clients
- III.2. Stocks et achats consommés
- III.3. Autres produits et charges opérationnels
- III.4. Information sectorielle
- III.5. Participation dans des sociétés mises en équivalence
- III.6. Autres passifs
- III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

- IV.1. Avantages du personnel
- IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés
- IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites
- IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

- V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles
- V.2. Immobilisations corporelles
- V.3. Dépréciation des actifs
- V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

- VI.1. Provisions au bilan
- VI.2. Variation des provisions dans le compte de résultat

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

- VII.1. Capitaux propres
- VII.2. Résultat par action
- VII.3. Résultat global

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

VIII.2. Résultat financier

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

IX.2. Impôts différés

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

I. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Gascogne SA est une entreprise domiciliée en France dont le siège social est situé 68 rue de la papeterie à Mimizan (40 200). Les états financiers consolidés de Gascogne SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent la société consolidante et ses filiales (l'ensemble désigné comme le « Groupe » ou « Gascogne ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées. Les principales activités de Gascogne sont la transformation du bois, la production de papier, de sacs et de complexes.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les 6 mois écoulés au 30 juin 2018, sont disponibles sur demande au siège social ou sur www.groupe-gascogne.com.

Gascogne est cotée sur le marché Euronext Growth.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 mars 2019 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale du 20 juin 2019.

I.1. Référentiel appliqué

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement européen n°297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés au titre de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

I.1.1. Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union Européenne applicables aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018

Le Groupe a appliqué les amendements de normes et les interprétations entrés en vigueur au 1er janvier 2018 et adoptés par l'Union Européenne.

La norme « IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » remplace les normes « IAS 18 – Produits des activités ordinaires » et « IAS 11 – Contrats de construction » et les interprétations liées. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 et comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de prestations.

Le Groupe a mené une analyse de ses activités au regard des critères de la norme afin d'identifier, recenser et évaluer les éventuels impacts de la norme. Cette analyse a permis de confirmer que cette nouvelle norme n'a pas d'impact significatif pour le groupe Gascogne compte tenu de la nature des activités de ses sociétés. En effet, le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de livraisons à une date donnée de produits finis : des planches de bois, des bobines de papier, des bobines de complexes, des sacs industriels et grand public (papier ou plastique).

La norme « IFRS 9 – instruments financiers » remplace la norme « IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et est entrée en application au 1^{er} janvier 2018. Elle comprend de nouveaux principes de comptabilisation des instruments financiers et notamment l'application d'un modèle de dépréciation des créances commerciales basé sur des pertes attendues.

Gascogne est un groupe industriel donc les impacts attendus de l'application de cette nouvelle norme sont limités. Les sociétés du Groupe commercialisent leurs produits en B to B, auprès de sociétés de tailles diverses, avec des délais de règlements normaux (60 jours en général). L'absence de créances ayant des caractéristiques communes, et le fait qu'aucune société n'a un grand nombre de petits clients rend inappropriée la construction d'un modèle statistique de pertes attendues. L'analyse du risque client se fait au cas par cas.

L'application de ces deux nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

I.1.2. Nouvelles normes, amendements et interprétations non encore appliqués

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 ou postérieurement n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2018.

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation s'applique à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des valeurs fiscales, des pertes fiscales inutilisées, des crédits d'impôt inutilisés et des taux d'imposition lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser selon IAS 12.

La norme IFRS 16 – Contrats de location remplacera la norme IAS 17 ainsi que les interprétations s'y rapportant. Elle imposera aux preneurs, pour la quasi-totalité des contrats de location, de comptabiliser un passif au titre des contrats de location afin de refléter les loyers futurs minimaux et un droit d'usage de l'actif.

Le Groupe a procédé à l'évaluation de l'impact que pourrait avoir IFRS 16 sur ses états financiers mais n'anticipe pas d'impact significatif. En effet, le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses sites industriels (à l'exception d'un seul) et les contrats de location-financement (principalement du matériel industriel mobile) sont déjà comptabilisés en application de la norme IAS 17. Seuls, quelques baux commerciaux, peu nombreux et pour des valeurs peu significatives sont concernés.

Les principales mesures de simplifications prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- exclusion des contrats de courte durée ;
- exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.

À date, les incidences potentielles en date de transition à IFRS 16 sur les états financiers consolidés 2019 du Groupe sur une base budgétaire et sur la base des contrats effectifs à la date de transition sont les suivantes :

Ordre de grandeur en millions d'euros

Immobilisations corporelles	+ 3,3
Dette financière sur bien loués/Endettement financier net	+ 4,2
EBITDA 2019	+ 1,1
Résultat financier 2019	- 0,1
Résultat avant impôts 2019	- 0,08

I.2. Base de préparation

I.2.1. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Gascogne. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

I.2.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes consolidés, la Direction du Groupe procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. La Direction révisé ses estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles

informations ou d'un surcroît d'expérience. En conséquence, les estimations retenues au 31 décembre 2018 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la Direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées ci-dessous :

		Hypothèses actuarielles IAS19
Notes V.3.	Pertes de valeur et impairment tests	Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité: taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus
Notes IX.1.	Impôt sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

II.1. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint, sont mises en équivalence. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une entité associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de l'entité depuis son acquisition.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés. Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

II.2. Méthodes de conversion

II.2.1. Transactions en monnaie étrangère

La comptabilisation et l'évaluation des opérations libellées en monnaies étrangères sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de la clôture. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en pertes et profits de change dans le résultat financier.

II.2.2. Les états financiers des activités à l'étranger

Les comptes des filiales étrangères du Groupe sont tenus dans leur monnaie fonctionnelle. Le bilan des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro est converti en euros au cours de clôture, sauf les capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours approchant le cours à la date de transaction. Le tableau de flux de trésorerie est converti au cours moyen, à l'exception de la trésorerie qui est convertie au cours de clôture.

Les gains et pertes résultant de la conversion du bilan (qui comprennent l'incidence de la variation des taux sur les actifs et les passifs) sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés dans les capitaux propres.

II.3. Regroupements d'entreprise

Tous les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges, sauf les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

II.4. Evolution du périmètre de consolidation

Néant.

II.5. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

Sociétés consolidées au 31 décembre 2018 :

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
FINANCIER				
Gascogne SA	40200 F-Mimizan	895 750 412		
ACTIVITE BOIS				
Gascogne Bois	40210 F-Escoreuse	501719413	100,00	100,00
Palfrance	81600 F-Gaillac	379 124 795	100,00	100,00
Gascogne All Wood	Liège (Belgique)	BE-425608482	100,00	100,00
ACTIVITE PAPIER				
Gascogne Papier	40200 F-Mimizan	334612967	100,00	100,00
Gascogne Spain	Barcelone (Espagne)	29487F141B152448	100,00	100,00
Gascogne Packaging USA	Atlanta (USA)	CBP-2.953.531	100,00	100,00
Feutres Depland	87200 F-Saint Junien	760500587	100,00	100,00
ACTIVITE SACS				
Gascogne Sacs	40200 F-Mimizan	493467989	100,00	100,00
Gascogne Sack Deutschland	Wieda (Allemagne)	HRB54618	100,00	100,00
Aigis	Chalkida (Grèce)	13138/12/B/86/11	100,00	100,00
Gascogne Sack Tunisia	Radès (Tunisie)	B0233542005	99,99	99,99
ACTIVITE COMPLEXES				
Gascogne Flexible	40200 F-Mimizan	312757347	100,00	100,00
Gascogne Flexible Germany	Düren (Allemagne)	HRB3891	100,00	100,00

Sociétés comptabilisées par mises en équivalence :

Sociétés	Siège social	N° de SIREN	% de contrôle	% d'intérêt
ACTIVITE SACS				
Sacchificio Veneto	Grezzana (Italie)	REA 88 554	40,00	40,00
Lessinia	Grezzana (Italie)	REA 390 427	40,00	40,00

II.6. Engagement hors bilan liés au périmètre

Il n'y a pas d'engagements liés au périmètre.

II.7. Parties liées

Transactions de la société mère avec les filiales du Groupe

Il s'agit d'une part des prestations de service et de la mise à disposition des dirigeants facturées par la société mère aux filiales et d'autre part d'avances en compte courant consenties à/ou par certaines filiales qui donnent lieu à facturation d'intérêts financiers. Par ailleurs, l'ensemble des sociétés françaises font partie d'un groupe d'intégration fiscale dont Gascogne SA est la société mère.

Transactions avec des parties liées

Gascogne SA n'a entretenu, en 2018, aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence). Voir le paragraphe IV.4.

Gascogne SA a des relations avec les sociétés du Groupe Biolandes (actionnaire d'Attis 2) pour la mise à disposition de locaux et de personnels.

La société Attis 2, principale actionnaire du Groupe, détenant 70,6% du capital, a consenti fin 2017 une avance en compte courant d'un montant de 7,1 M€, qui a été convertie intégralement en capital lors de la réalisation de l'augmentation de capital finalisée fin juillet 2018. Cette convention a été conclue à des conditions courantes et normales de rémunération.

Par ailleurs, il n'existe pas d'autres transactions entre les parties liées qui soient significatives et/ou conclues à des conditions qui ne seraient pas des conditions de marché.

III. ACTIVITE OPERATIONNELLE

III.1. Chiffre d'affaires, créances clients et autres débiteurs

III.1.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et services vendus dans le cadre des activités du Groupe : il est comptabilisé net, après déduction des éventuels escomptes, rabais et ristournes offerts aux clients.

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de déchets, les ventes de marchandises et les frais de transport facturés.

Pour les ventes de biens et marchandises (qui constituent la plus grande part du chiffre d'affaires), le produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens, ainsi que le contrôle, ont été transférés à l'acquéreur. Ce transfert des risques et avantages dépend des incoterms : s'agissant des clients français, en général, le transfert est effectif en sortie d'usine et s'agissant des clients export et grand export, le transfert est effectif à la livraison des produits chez le client.

La norme « IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients » remplace les normes « IAS 18 – Produits des activités ordinaires » et « IAS 11 – Contrats de construction » et les interprétations liées. Elle est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 et comprend de nouveaux principes pour la comptabilisation du chiffre d'affaires et la segmentation des contrats en obligations de prestations. Cette nouvelle norme n'a pas d'impact significatif pour le groupe Gascogne compte tenu de la nature des activités de ses sociétés.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Ventes de biens	395 856	400 252
Prestations de services	6 132	6 164
Chiffre d'affaires	401 988	406 416

III.1.2. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeurs éventuelles.

Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur antériorité.

Valeur nette des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Clients et comptes rattachés	66 785	66 194
Créances à recevoir des parties liées	0	0
Paievements d'avance	446	420
Autres montants d'exploitation	12 416	10 735
Total	79 646	77 349

Variation des dépréciations des comptes clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Augmentation	Diminution	Exercice 2018
Provisions Clients et comptes rattachés	2 055	22	(169)	1 908
Provisions Autres créances exploitation	102			102
Total	2 157	22	(169)	2 010

Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Créances sur immobilisations	735	25
Créances diverses	5	3
Autres créances d'exploitations	951	1 189
Total	1 691	1 217

III.2. Stocks et achats consommés

III.2.1. Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût de revient en utilisant la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur nette probable de réalisation si celle-ci est inférieure. Si la valeur nette probable de réalisation des stocks est inférieure à leur coût de revient, ce montant est ramené à la valeur nette probable de réalisation par le biais d'une dépréciation des stocks. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks de produits finis et d'encours de production ne comprennent que les coûts liés à la production.

Valeur nette des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Matières premières et approvisionnements	53 150	47 666
En cours de production : biens	5 352	4 897
Produits intermédiaires et finis	39 036	34 824
Marchandises	386	523
Total	97 924	87 910

Variation des dépréciations des stocks

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Augmentation	Diminution	Exercice 2018
Matières premières et approvisionnements	5 454	3 845	(3 600)	5 698
En cours de production : biens	235	20	(3)	252
Produits intermédiaires et finis	2 553	2 398	(1 968)	2 983
Marchandises	297	161	(134)	324
Total	8 539	6 423	(5 705)	9 257

Les reprises de provisions au cours de l'exercice résultent essentiellement de sorties de stocks dépréciés à la clôture de l'exercice précédent.

Variation des stocks de produits finis et en-cours

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Variation de stocks bruts	5 345	(4 820)
Reprise de provisions sur stocks de produits finis et encours	1 971	2 498
Dotation aux provisions sur stocks de produits finis et encours	(2 417)	(1 905)
Variation des stocks de produits et encours	4 899	(4 228)

III.2.2. Achats consommés

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Achats de marchandises et de matières premières	(212 003)	(201 281)
Variation des stocks de marchandises et de matières premières	6 781	549
Reprise de provisions sur stocks de marchandises et matières premières	3 519	3 828
Dotation aux provisions sur stocks de marchandises et matières premières	(4 006)	(3 865)
Achats consommés	(205 709)	(200 767)

III.3. Autres produits et charges opérationnels

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidés sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée 'Autres produits et charges opérationnels'

Cette ligne inclut principalement :

- le résultat des cessions d'immobilisations,
- les pertes ou reprises de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill,
- les provisions ou dépenses de réorganisation et de restructuration,
- les litiges majeurs qui naissent de l'activité opérationnelle du Groupe.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Restructurations et litiges	424	(4 567)
(Moins) Plus-values nettes sur cession d'actifs	901	894
Autres	(6 078)	(865)
Autres produits et charges opérationnels	(4 754)	(4 538)

Restructurations et litiges

Ce poste comprend principalement en 2018 une reprise de 0,4 M€ suite à l'évolution favorable d'un litige.

Ce poste comprend principalement en 2017 :

- le coût du PSE de la Division Bois : - 4,7 M€
- la provision du plan social de la filiale allemande de l'Activité Flexible : - 1,3 M€
- des reprises nettes de litiges : + 1,4 M€

Plus-values nettes sur cession d'actifs

Ce poste comprend principalement la plus-value réalisée en 2018 sur la cession du site de Belvès.

Autres produits et charges

Ce poste intègre en 2018 principalement une provision pour dépréciation de 5 M€ sur les actifs immobilisés de la Division Bois.

Ce poste est principalement constitué en 2017 des frais de mise en place du refinancement (- 1 M€).

III.4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", et compte tenu de l'organisation interne du Groupe en terme de management et de reporting, le Groupe présente une information sectorielle par secteur d'activité.

Le Principal Décideur Opérationnel (PDO) est le Président Directeur Général du Groupe.

Le Groupe dispose de 4 secteurs, comme décrit ci-après, qui correspondent aux unités opérationnelles stratégiques du Groupe. Les dirigeants des Divisions Emballage (qui regroupe les Activités Papier, Sacs et Flexible) et Bois sont des segment managers au sens de la norme IFRS 8 et ils reportent au Président Directeur Général.

Les unités opérationnelles stratégiques du Groupe offrent des produits et des services distincts et sont dirigées séparément dans la mesure où elles nécessitent la mise en œuvre de stratégies technologiques et commerciales différentes.

Les opérations réalisées dans chacun des secteurs du Groupe sont résumées ainsi :

- Activité Bois : la production de bois d'œuvre et de trituration, parquets, lambris finis, moulures, panneaux, aménagement et accessoires,
- Activité Papier : la fabrication de papier kraft naturel frictionné et kraft naturel pour sacs,
- Activité Sacs : la production de sacs petite, moyenne et grande contenances,
- Activité Flexible : la fabrication de complexes multicouches (standard ou renforcé), supports siliconés, papiers gommés.

L'information sectorielle du Groupe est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour établir et présenter les états financiers.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2018					
	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	105 900	133 299	116 405	121 056	5 519	482 179
. intragroupe	(44 493)	(26 296)	(853)	(3 086)	(5 463)	(80 191)
. chiffre d'affaires net	61 407	107 003	115 552	117 970	56	401 988
Résultat opérationnel courant	(2 386)	11 407	1 712	3 959	10	14 701
Résultat opérationnel	(7 131)	11 466	1 509	4 236	(132)	9 948
Résultat des équivalences	0	0	141	0	0	141
Dotations aux amortissements	(1 449)	(3 853)	(3 684)	(3 164)	(397)	(12 547)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	0	0	0	0	(1 389)	(1 389)
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	(4 385)	(352)	(290)	(1 150)	(192)	(6 368)
Investissements industriels	2 370	11 905	6 157	1 636	1 906	23 974
Effectifs	392	394	484	341	33	1 644
Immobilisations incorporelles et corporelles	11 998	65 204	35 131	25 799	3 959	142 091
Titres mis en équivalence	0	0	3 546	0	0	3 546
Actifs sectoriels	40 754	47 416	50 043	39 300	1 748	179 261
Autres actifs	0	0	0	0	0	26 141
Total de l'actif	0	0	0	0	0	351 038
Passifs sectoriels	22 764	20 142	19 941	19 049	1 878	83 775
Autres passifs	0	0	0	0	0	141 213
Total du passif	0	0	0	0	0	224 989

31 décembre 2017						
(en milliers d'euros)	Bois	Papier	Sacs	Flexible	Financier	Total Groupe
Chiffre d'affaires						
. de l'activité	106 579	128 778	112 053	123 071	5 058	475 539
. intragroupe	(37 655)	(22 843)	(1 105)	(2 518)	(5 002)	(69 123)
. chiffre d'affaires net	68 924	105 936	110 948	120 554	56	406 416
Résultat opérationnel courant	222	6 754	3 706	5 688	(249)	16 120
Résultat opérationnel	(3 884)	6 776	3 527	5 437	(274)	11 582
Résultat des équivalences	0	0	209	0	0	209
Dotations aux amortissements	(1 333)	(3 262)	(3 488)	(3 206)	(396)	(11 686)
(Dotations) reprises de provisions pour dépréciations d'actif	0	0	0	0	0	0
Autres produits (charges) du résultat opérationnel sans contrepartie de trésorerie	(1 982)	123	(112)	994	132	(845)
Investissements industriels	1 303	11 184	3 968	1 475	391	18 321
Effectifs	385	409	500	366	30	1 690
Immobilisations incorporelles et corporelles	17 806	57 039	32 689	27 432	2 109	137 075
Titres mis en équivalence	0	0	3 405	0	0	3 405
Actifs sectoriels	40 591	41 581	45 066	37 514	1 724	166 477
Autres actifs	0	0	0	0	0	37 475
Total de l'actif	0	0	0	0	0	344 431
Passifs sectoriels	22 126	18 763	19 073	19 490	1 600	81 051
Autres passifs	0	0	0	0	0	155 266
Total du passif	0	0	0	0	0	236 318

La répartition géographique du chiffre d'affaires est la suivante :

(En milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
France	170 525	176 190
Allemagne	46 006	46 070
Autres pays de l'Union Européenne	138 263	131 666
Pays hors de l'Union Européenne	47 194	52 490
Total	401 988	406 416

Les actifs immobilisés sont situés à 91% en France, 7% en Allemagne et le solde en Tunisie et en Grèce.

Aucun client ne représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

III.5. Participation dans les sociétés mises en équivalence

Le Groupe détient 40% de deux sociétés italiennes Saccificio Veneto et Lessinia, mises en équivalence dans les comptes pour un montant de 3 545 K€ fin 2018.

(En milliers d'euros)	Sacchificio Veneto	Lessinia	Total
Pourcentage de détention	40%	40%	
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2016	1 784	1 412	3 196
Résultat	109	100	209
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2017	1 893	1 512	3 405
Résultat	141	(0)	141
Valeur d'équivalence au 31 décembre 2018	2 034	1 512	3 546

Les sociétés du Groupe n'ont réalisé aucune transaction avec ces sociétés en 2017 et en 2018.

III.6. Autres passifs

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en "Autres passifs" (courants et non courants) et sont ensuite reprises en résultat en "Autres produits et charges opérationnelles" en étalant linéairement leur montant sur la durée d'utilité de l'immobilisation concernée.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées directement en résultat en "Autres produits et charges d'exploitation".

Autres passifs

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Autres passifs non courants		
Subventions d'équipements	868	1 076
Total des autres passifs non courants	868	1 076
Autres passifs courants		
Subventions d'équipements	218	242
Dettes sur immobilisations	3 808	3 689
Dettes diverses	13	7 079
Total des autres passifs courants	4 039	11 009
Total des autres passifs	4 906	12 085

La diminution des dettes diverses correspond à la conversion par Attis 2 de l'avance en compte courant consentie fin 2017 pour 7,1 M€ en capital lors de l'augmentation de capital réalisée fin juillet 2018.

Autres produits et charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Autres produits courants	688	2 265
Subventions d'investissement virées au résultat	230	379
Subventions d'exploitation	184	225
Autres charges courantes	(342)	(1 398)
(Dotations) Reprises provisions clients, autres créances et actifs courants	111	(119)
Autres produits et (charges) d'exploitation	871	1 353

III.7. Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Dans l'activité Papier, le Groupe s'est vu attribuer des droits d'émission de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, la société a exercé son jugement et applique depuis la clôture au 31 décembre 2013 les nouvelles dispositions suivantes (qui sont notamment conformes au Règlement de l'ANC n° 2012-03 du 4 octobre 2012, homologué le 7 janvier 2013) :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- A chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.

Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour le complément de provisions lié aux quotas manquants est valorisée à leur valeur de marché et comptabilisée.

Suivi des utilisations de quotas de la société Gascogne Papier

En tonnes	Avant 2014	2014	2015	2016	2017	2018
Emission de CO2		61 100	53 323	36 238	17 970	20 099
Quotas alloués		82 198	80 729	79 243	77 741	76 225
Quotas non utilisés		21 098	27 406	43 005	59 771	56 126
Quotas non utilisés cumulés	70 251	91 349	118 755	161 760	221 531	277 637

Les quotas alloués au titre des années à venir (2019 et 2020) au titre du PNAQ3 s'élèvent à 147 841 tonnes.

Jusqu'à présent, Gascogne Papier s'est vu attribuer des quotas (gratuits) par les pouvoirs publics, supérieurs à ses besoins comme le montre le tableau ci-dessus. Aussi, la société n'a jamais eu besoin d'acquérir des quotas à titre onéreux, la gestion de ces quotas n'a pas donc pas d'incidence sur les comptes du Groupe.

Le solde des quotas non utilisés cumulés à fin 2018 s'élèvent à 277 637 tonnes.

IV. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

IV.1. Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1er janvier 2014. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (tels que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondant.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite et les compléments de retraite
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent les médailles du travail

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations : ils sont enregistrés en charge sur la base des appels de cotisation
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation (cf note IV.2.) est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière.

Les coûts attendus de ces avantages sont comptabilisés en charges de personnel tout au long de la période d'activité du salarié dans l'entreprise ('coût des services rendus').

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Salaires et traitements	(54 964)	(57 893)
Charges sociales	(22 237)	(22 003)
Participation des salariés	(199)	(245)
Coûts des services rendus	(726)	(746)
Frais de personnel	(78 126)	(80 886)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) constaté en 2017 et 2018 représente respectivement 2,4 M€ et 2,0 M€. Il est présenté en diminution des charges sociales.

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) constaté en 2017 et en 2018 représente respectivement 0,3 M€ et 0,4 M€. Il est présenté en diminution des salaires et traitements.

IV.2. Provisions pour retraites et engagements assimilés

Comme indiqué dans la note IV.1., les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés.

La provision pour retraites est égale à la valeur actualisée des obligations diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs versés dans des fonds affectés à leur financement. Un excédent d'actif n'est comptabilisé que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

La provision pour les autres avantages à long terme est quant à elle égale à la valeur actualisée des obligations.

La détermination de ces provisions repose sur des évaluations effectuées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière. Ces évaluations intègrent aussi bien des hypothèses macroéconomiques propres à chaque pays dans lesquels le Groupe opère (taux d'actualisation, croissance des salaires) que démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

Lorsque les avantages du régime sont modifiés, ou en cas de réduction de régime, l'impact associé aux services passés rendus par le personnel ou le profit (perte) lié à la réduction de régime, est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe comptabilise des profits et pertes au titre de la liquidation d'un régime à prestations définies au moment où la liquidation se produit.

Les calculs actuariels des avantages au personnel sont effectués par un actuaire indépendant et sont comptabilisés de la manière suivante :

. Au bilan

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique "Avantages du personnel" et est égal à :

- la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de la clôture,
- diminuée de la juste valeur, à la date de la clôture, des actifs du régime utilisés directement pour payer ou financer les obligations,
- diminuée des paiements effectués.

. Les autres composantes de variation de la provision sont comptabilisées dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

- coût des services rendus et des services passés : en frais de personnel (résultat opérationnel courant),
- charges d'intérêts nets sur le passif net (charges financières).

IV.2.1. Description des régimes

Régimes à cotisations définies

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale, régimes complémentaires de retraite ARRCO et AGIRC, fonds de pension à cotisations définies dans certaines filiales étrangères).

Les paiements du Groupe sont constatés en charge de la période comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Cotisations de retraite	8 888	8 941

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent principalement :

- les avantages postérieurs à l'emploi :

* les indemnités de fin de carrière (en France, en Allemagne, en Grèce et en Tunisie) : indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite,

* les régimes de retraite par capitalisation (article 39) en France pour certaines catégories de salariés qui recevront un complément de retraite correspondant à un pourcentage de leur salaire s'ils sont présents dans l'entreprise lors de leur retraite, et les régimes de retraite en Allemagne,

* les plans de départ ACAATA qui permettent à des salariés du site de Mimizan ayant été exposés à l'amiante de démissionner et d'être indemnisés par un fonds public (CAATA) pour la période entre la date de départ anticipée et l'âge de liquidation des droits à retraite. Lors du départ du salarié, l'entreprise lui verse une indemnité de cessation anticipée d'activité qui remplace l'indemnité de fin de carrière. Ces plans sont provisionnés au même titre que les indemnités de fin de carrière.

- d'autres avantages à long terme

* les indemnités liées aux médailles du travail en France et en Allemagne.

IV.2.2. Principales hypothèses actuarielles utilisées pour les évaluations

Les évaluations actuarielles dépendent d'un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses, revues annuellement, sont les suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2017
France		
Age de départ à la retraite		
Cadres	64 à 67 ans	64 à 67 ans
Non cadres	62 à 65 ans	62 à 65 ans
Taux d'actualisation indemnités de fin de carrière	1,50%	1,50%
Taux d'actualisation retraite par capitalisation	1,00%	1,00%
Taux d'actualisation médaille du travail	1,00%	1,00%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	1,70%
Allemagne		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	3%
Grèce		
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux d'actualisation	1,50%	1,50%
Taux d'augmentation des salaires (*)	2,50%	2,50%

(*) Taux d'inflation inclus

La table de mortalité TH/TF 00-02 est utilisée pour les engagements concernant la France.

Le taux d'actualisation repose sur les indices iBoxx € Corporates AA10+ et AA7-10 (selon la maturité des engagements estimée à la date de l'évaluation). Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

Sensibilité de la dette au taux d'actualisation

Au 31 décembre 2018, une variation du taux d'actualisation de +/- 50 points de base entrainerait une variation de +/- 1,3 M€ de ces engagements.

IV.2.3. Synthèse de la situation financière des régimes

Les régimes non financés, ainsi que les régimes financés partiellement ou intégralement, se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur actualisée des obligations non financées	7 469	7 440
Valeur actualisée des obligations partiellement ou intégralement financées	11 644	10 707
Total des valeurs actualisées des obligations	19 113	18 147
Juste valeur des actifs du régime	1 473	1 700
Passif comptabilisé au titre des prestations définies	17 640	16 447

La composition des actifs du régime et le taux de rendement sont les suivants :

Sociétés françaises	Exercice 2018	Exercice 2017
Obligations	85%	85%
Actions	8%	8%
Immobilier	6%	6%
Autres actifs	1%	1%
Liquidités	1%	1%
Taux d'intérêt pour les actifs	2,76%	3,12%

Répartition globale par secteur du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2018	Exercice 2017
Souverains	56%	59%
Corporates	18%	15%
Financières	26%	26%

Répartition géographique du portefeuille obligataire

Répartition de la poche obligataire	Exercice 2018	Exercice 2017
France	60%	60%
Autres pays de la zone euro	18%	20%
Etats-unis	7%	6%
Royaume Uni	5%	4%
Autres pays	10%	9%

IV.2.4. Détail et évolution des engagements

La variation des principaux avantages au cours de l'exercice 2018 est la suivante :

(en milliers d'euros)	Indemnités de départ à la retraite		Retraite par capitalisation		Autres engagements de fin de carrière		Retraites & indemnités assimilées		Médailles du travail		Engagements de retraite et autres avantages	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Evaluation des Engagements Bruts												
En début de période	16 606	17 259	956	1 144	190	158	17 752	18 561	252	266	18 004	18 827
Coûts des services rendus	754	826	30	39			784	865	4	18	789	883
Profits sur réduction de régime		(120)					0	(120)		0	0	(120)
Prestations servies	(596)	(933)	(243)	(279)	22	32	(817)	(1 180)	(9)	(11)	(826)	(1 191)
Charges d'intérêts	244	222	10	10			254	232	2	2	256	234
Restructurations, cessions d'actifs							0	0			0	0
Charges de l'exercice	402	(6)	(204)	(230)	22	32	221	(204)	(2)	9	219	(195)
Variation de périmètre							0	0			0	0
Variation de change							0	0			0	0
Perte (gain) actuariel	666	(648)	214	42			880	(605)	(13)	(23)	867	(628)
En fin de période	17 674	16 606	966	956	212	190	18 852	17 752	237	252	19 090	18 004
Valeur de marché des actifs affectés aux plans												
En début de période	656	989	1 044	999			1 700	1 988			1 700	1 988
Rendements attendus des actifs	10	13	10	9			20	22			20	22
Contributions de l'employeur				2			0	2			0	2
Prestations servies		(43)	(243)	(279)			(243)	(322)			(243)	(322)
Restructurations, cessions d'actifs		(300)		300			0	0			0	0
Produits de l'exercice	10	(330)	(233)	32	0	0	(223)	(298)	0	0	(223)	(298)
Perte (gain) actuariel	(1)	(3)	(3)	14			(4)	11			(4)	11
En fin de période	664	656	808	1 044	0	0	1 473	1 700	0	0	1 473	1 700
Engagements de retraites et autres avantages	17 009	15 950	158	(88)	212	190	17 380	16 052	237	252	17 617	16 304

IV.3. Plan d'options d'achat d'actions et attribution d'actions gratuites

Il n'y a pas de plan d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites actifs à fin 2018.

IV.4. Rémunération des dirigeants (parties liées)

IV.4.1. Rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants

Les rémunérations et avantages octroyés aux dirigeants au titre des exercices 2017 et 2018 sont les suivants :

(En milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Avantages court terme	557	356
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	8	0
Indemnités de fin de contrat de travail versées		
Paielements fondés sur des actions		
Total	565	356

(*) Variation de l'engagement sur l'exercice

Les rémunérations et avantages présentés dans le tableau ci-dessus comprennent 3 dirigeants à fin 2018 et à fin 2017.

Au 31 décembre 2018, la société n'a pas d'engagement vis-à-vis de son Président Directeur Général Dominique Coutière en matière d'avantages postérieurs à l'emploi (contrat de capitalisation ou golden parachute).

IV.4.2. Rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

Les jetons de présence servis au titre de l'exercice 2018 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 31,5 K€.

IV.4.3. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Aucune option ou aucune action n'a été attribuée aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2018.

V. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

V.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill.

Les goodwills sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit dans la note II.3. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Brevets et licences.

Les brevets et licences sont amortis linéairement sur la durée de la période de leur protection juridique. Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui s'établit entre 1 et 10 ans.

Frais de développement.

Selon la norme IAS 38 "*Immobilisations incorporelles*", les frais de développement sont immobilisés dès que l'entreprise peut démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- sa capacité à vendre ou à utiliser l'immobilisation incorporelle,
- la façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour réaliser le projet,
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de recherche et de développement qui ne satisfont pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés, qui satisfont aux critères ci-dessus, sont immobilisés à l'actif du bilan. Ils sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Dépenses ultérieures.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées uniquement si elles satisfont aux conditions définies par la norme IAS 38 et exposées ci-dessus. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les variations des goodwill et autres immobilisations incorporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Goodwill	Frais de développements Brevets acquis	Logiciels et développements progiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur Brute au 1/1/2017	2 104	116	8 668	602	11 490
Variation de périmètre					
Acquisitions		55	31	16	103
Cessions			(36)		(36)
Ecart de conversion	(352)		(6)		(358)
Autres mouvements			79	(21)	59
Valeur Brute au 31/12/2017	1 752	171	8 737	597	11 258
Valeur Brute au 1/1/2018	1 752	171	8 737	597	11 258
Variation de périmètre					
Acquisitions		41	127	1 798	1 967
Cessions			(27)		(27)
Ecart de conversion	(228)		(4)		(232)
Autres mouvements			77	(14)	64
Valeur Brute au 31/12/2018	1 525	213	8 910	2 382	13 030
Amortissements cumulés au 1/1/2017	(0)	(79)	(8 142)	(536)	(8 756)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(27)	(233)	(14)	(275)
Diminutions d'amortissements			33		33
Dépréciations des actifs incorporels					
Ecart de conversion			6	(0)	6
Autres mouvements					
Amortissements cumulés au 31/12/2017	(0)	(106)	(8 336)	(550)	(8 991)
Amortissements cumulés au 1/1/2018	(0)	(106)	(8 336)	(550)	(8 991)
Variation de périmètre					
Dotations aux amortissements		(48)	(169)	(22)	(239)
Diminutions d'amortissements			18		18
Dépréciations des actifs incorporels	(208)				(208)
Ecart de conversion		(0)	4		4
Autres mouvements					
Amortissements cumulés au 31/12/2018	(208)	(154)	(8 482)	(572)	(9 416)
Valeur Nette au 31 décembre 2017	1 752	65	401	47	2 266
Valeur Nette au 31 décembre 2018	1 316	59	428	1 810	3 614

Le détail des goodwill nets par Unité Génératrice de Trésorerie est donné dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Augmentation (Diminution)	Variations de change	Exercice 2018
UGT GST	1 544		(228)	1 317
UGT Bois	208	(208)		(0)
Montant en fin de période	1 752	(208)	(228)	1 317

V.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments contrôlés par l'entreprise, dont le coût peut être déterminé de façon fiable, pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe et qui sont utilisés sur une durée supérieure à un exercice sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont évalués en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par catégorie d'élément d'actif, sur la base du coût d'acquisition. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations. En effet, la plupart des actifs industriels du Groupe sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder.

Par ailleurs, le Groupe a analysé l'ensemble de ses processus industriels et a ainsi isolé parmi ses équipements industriels les composants majeurs devant faire l'objet d'un plan d'amortissement spécifique et dans ce cadre, les durées d'utilité effectives des actifs industriels ont été revues. Cette approche dite "par composant" a été également appliquée aux bâtiments.

Dans ce cadre, il n'y a plus lieu de constater de provisions pour gros entretien. Les grosses réparations sont désormais traitées comme un composant constitutif de la valeur de l'actif.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité prévue pour chaque type de bien ou de composant. Les durées retenues sont :

Bâtiments	15 à 50 ans
Matériel et outillage	5 à 30 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Coûts ultérieurs

Le Groupe enregistre dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les variations des immobilisations corporelles sont analysées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur Brute au 1/1/2017	18 069	92 275	484 665	15 980	2 973	613 962
Variation de périmètre						
Acquisitions	32	498	8 303	3 232	7 770	19 835
Cessions	(70)	(400)	(9 785)	(1 607)	(75)	(11 937)
Ecart de conversion	(48)	(77)	(710)	(76)		(911)
Autres mouvements	(46)	31	4 128	(6)	(3 885)	222
Valeur Brute au 31/12/2017	17 937	92 327	486 602	17 523	6 782	621 171
Valeur Brute au 1/1/2018	17 937	92 327	486 602	17 523	6 782	621 171
Variation de périmètre						
Acquisitions	3	1 210	6 693	1 039	13 150	22 095
Cessions	(29)	(2 602)	(6 727)	(470)		(9 828)
Ecart de conversion	(31)	(50)	(460)	(77)		(618)
Autres mouvements	56	618	6 777	55	(7 443)	63
Valeur Brute au 31/12/2018	17 936	91 502	492 886	18 071	12 489	632 884
Amortissements cumulés au 1/1/2017	(16 486)	(66 668)	(389 143)	(14 769)		(487 065)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(429)	(1 083)	(9 582)	(250)		(11 344)
Diminutions d'amortissements		320	9 493	1 476		11 289
Dépréciations des actifs corporels						
Ecart de conversion		20	649	38		707
Autres mouvements	46	(1)	(3)	9		52
Amortissements cumulés au 31/12/2017	(16 869)	(67 412)	(388 586)	(13 495)		(486 362)
Amortissements cumulés au 1/1/2018	(16 869)	(67 412)	(388 586)	(13 495)		(486 362)
Variation de périmètre						
Dotations aux amortissements	(448)	(1 630)	(10 229)			(12 308)
Diminutions d'amortissements	49	2 530	7 551	406		10 536
Dépréciations des actifs corporels			(4 792)			(4 792)
Ecart de conversion		14	453	25		492
Autres mouvements				(5)		(5)
Amortissements cumulés au 31/12/2018	(17 268)	(66 497)	(395 603)	(13 070)		(492 438)
Valeur Nette au 31 décembre 2017	1 068	24 915	98 016	4 028	6 782	134 809
Valeur Nette au 31 décembre 2018	668	25 005	97 282	5 001	12 489	140 446

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : résultat opérationnel courant		239	275
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles : autres produits et charges opérationnels			
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	IV.2	239	275
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles : résultat opérationnel courant		12 308	11 344
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles : autres produits et charges opérationnels			67
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	IV.3	12 308	11 411
Dotations aux amortissements		12 547	11 686

Contrats de location.

Conformément à la norme IAS 17 «Contrats de location», les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans les immobilisations au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur en contrepartie d'une dette financière. Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée du contrat de location correspondant.

Les contrats de location simple ne sont pas comptabilisés au bilan et les charges de loyers sont comptabilisées en charge dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe a recours à :

- des contrats de location-financement : du matériel informatique (serveurs, PC), des véhicules en LLD, du matériel industriel tels que des chariots élévateurs, des matériels de levage
- des contrats de location simple : des baux commerciaux, un contrat de location pour un site industriel, des matériels industriels loués ponctuellement sur des durées courtes, des sites de stockage

Le montant des contrats de location comptabilisés dans les immobilisations se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	Matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2017	2 010	5 902	7 912
Amortissements et provisions	(727)	(3 515)	(4 242)
Valeur Nette au 31 décembre 2017	1 283	2 387	3 670
Valeur Brute au 31 décembre 2018	1 926	6 178	8 104
Amortissements et provisions	(1 136)	(4 016)	(5 152)
Valeur Nette au 31 décembre 2018	790	2 162	2 952

Passifs relatifs aux contrats de location-financement (valeur actualisée des paiements minimaux)

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
A moins d'un an	1 380	1 110
De deux à cinq ans	1 877	2 664
A plus de cinq ans	234	347
Total	3 491	4 122

Contrats de location simple

Au 31 décembre, le montant des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple est le suivant :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
A un an	1 846	1 639
De deux à cinq ans	5 572	3 657
A plus de 5 ans	522	269
Total	7 940	5 565

Le montant des paiements au titre des contrats de location simple enregistré en charge sur l'exercice 2018 s'établit à 2 863 K€, contre 2 749 K€ en 2017.

V.3. Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'elles ont pu perdre notablement de leur valeur.

Les valeurs comptables des autres actifs : les immobilisations incorporelles à durées d'utilité définies – essentiellement les brevets et logiciels – ainsi que les immobilisations corporelles font également l'objet d'un test de dépréciation, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur de ces immobilisations.

UGT et goodwill

Une UGT est définie comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT relatives à un actif ou à un groupe d'actifs doivent être identifiées de façon permanente d'un exercice à l'autre sauf si ce changement est justifié.

Test de dépréciation

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable d'un actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

En l'absence de juste valeur résultant de prix constatés sur un marché, la valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. En pratique cette valeur d'utilité est déterminée comme étant la somme des flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif testé, avec prise en compte d'une valeur terminale basée sur un taux de croissance à long terme de ces flux de trésorerie. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans et résultent des "business plans" construits sur les hypothèses économiques et les conditions prévisionnelles retenues par la Direction.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur.

Cette perte de valeur est enregistrée en "Autres produits et charges opérationnels" et est imputée en priorité aux goodwills. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie (telles que brevets ou logiciels) sont réversibles et peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée). Les pertes de valeur relatives aux goodwills sont irréversibles. Après imputation sur le goodwill, les pertes de valeurs résiduelles s'imputent sur la valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Cette imputation a pour effet de diminuer la base amortissable et donc de réduire le montant de la dotation aux amortissements des exercices suivants.

V.3.1. Modalités des tests de perte de valeur

Le Groupe a regroupé ses actifs au sein de 7 Unités Génératrices de Trésorerie :

- L'UGT Bois : sociétés de l'Activité Bois (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- L'UGT Papier : sociétés de l'Activité Papier (correspondant au secteur du même nom dans l'information sectorielle),
- Les 4 UGT de l'Activité Sacs
 - L'UGT Gascogne Sacs : société Gascogne Sacs en France,
 - L'UGT Gascogne Sack Deutschland : société Gascogne Sack Deutschland en Allemagne,
 - L'UGT Aigis : société Aigis en Grèce,
 - L'UGT GST : société Gascogne Sack Tunisia en Tunisie,
- L'UGT Flexible : sociétés de l'Activité Flexible (Gascogne Flexible et Gascogne Flexible Germany).

La valeur d'utilité de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie au 31 décembre 2018 a été estimée selon la méthodologie suivante :

- les flux de trésorerie futurs issus des business plan à 5 ans (2019-2023) ;
- le taux d'actualisation est identique pour les UGT Bois, Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Sack Deutschland, à 8,2%, il reflète le WACC du marché, et ces UGT opèrent principalement en Europe de l'ouest dans des environnements économiques semblables ;
- le taux d'actualisation des UGT Aigis (15%) et Gascogne Sack Tunisia (11,1%) sont supérieurs afin d'appréhender les risques économiques et politiques persistants de la Grèce pour Aigis et de la Tunisie pour Gascogne Sack Tunisia ;
- le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période de 5 ans couverte par les prévisions s'élève à 2% pour l'ensemble des UGT.

V.3.2. Pertes de valeur

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2018 s'analysent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Dotations	Reprises	Exercice 2018
Goodwills	0	208		208
Immobilisations corporelles	35 239	4 792		40 031
UGT BOIS	35 239	5 000	0	40 239
Goodwills	0			0
Immobilisations incorporelles	199			199
Immobilisations corporelles	91 250			91 250
UGT PAPIER	91 449	0	0	91 449
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	2 022			2 022
UGT Gascogne Sack Deutschland	2 022	0	0	2 022
Goodwills	0			0
Immobilisations corporelles	5 992			5 992
UGT Aigis	5 992	0	0	5 992
Goodwills	0			0
UGT FLEXIBLE	0	0	0	0
Goodwills	0	208	0	208
Immobilisations incorporelles	199	0	0	199
Immobilisations corporelles	134 503	4 792	0	139 295
Total	134 702	5 000	0	139 702

Une perte de valeur d'un montant de 5 M€ a été comptabilisé sur l'UGT Bois pour ramener la VNC des immobilisations de cette UGT à leur valeur résiduelle dont il a été considéré qu'elle avait diminué en 2018 par rapport à 2017 compte tenu des perspectives économiques difficiles des activités Bois dans le contexte de prix matières historiquement hauts et des difficultés d'approvisionnement. Cette perte de valeur a d'abord été affectée à la dépréciation du goodwill de Palfrance pour 208 K€ et le solde aux immobilisations corporelles de Gascogne Bois pour 3 700 K€ et de Palfrance pour 1 092 K€.

Aucune perte de valeur n'a jamais été comptabilisée sur les 2 autres UGT : Gascogne Sacs (France) et Gascogne Sack Tunisia.

V.3.3. Tests de sensibilité

La sensibilité de la valorisation des UGT est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable.

Les UGT Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Sack Deutschland font apparaître un risque de dépréciation.

Les chiffres indiqués ci-dessous représentent l'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'UGT dans le cas de la variation de +/- 10% de chaque hypothèse clé. Un chiffre négatif indique une dépréciation.

En millions d'euros	Calcul valeur recouvrable					
	Taux d'actualisation des flux de		Taux de croissance à l'infini		Taux de EBE/CA (flux terminal)	
	- 0,82%	+ 0,82%	- 0,2%	+ 0,2%	- 10% taux EBE/CA	+ 10% taux EBE/CA
UGT Papier	25,8	-10,0	2,3	8,2	-10,3	21,3
UGT GS	11,2	-2,8	2,1	4,5	-1,5	8,0

Pour les UGT Bois et Aigis dépréciées en quasi-totalité, les tests de sensibilité ne permettent pas d'envisager une reprise des dépréciations antérieures avec des valeurs raisonnables d'hypothèses clés.

Il a également été calculé comment les hypothèses clés devaient varier (à la hausse pour le taux d'actualisation, à la baisse pour le taux de croissance à l'infini et le taux d'EBE/CA du flux terminal) pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

UGT	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini		Taux EBE/CA flux terminal
	Taux retenu (en %)	Augmentation nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux d'actualisation supplémentaire)	Taux retenu (en %)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de taux de croissance en moins)	Diminution nécessaire afin que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable (en % de diminution du taux d'EBE/CA retenu)
Gascogne Sack	8,20%	+0,42 pt ⁽¹⁾	2%	-0,58 pt	-7,0%
Gascogne Sack Deutschland	8,20%	+2,48 pt	2%	na ⁽²⁾	-27,0%
Gascogne Papier	8,20%	+0,23 pt	2%	-0,35 pt	-3,0%
Gascogne Sack Tunisia	11,10%	+5,75 pt	2%	na ⁽²⁾	-48%
Flexible	8,20%	+8,16 pt	2%	na ⁽²⁾	-48%

⁽¹⁾ Cela signifie que le taux d'actualisation doit être porté de 8,2% à 8,62% pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable

⁽²⁾ L'écart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de ces UGT est suffisamment important pour qu'aucune diminution du taux de croissance à l'infini (jusqu'à un taux de croissance nul au plus bas) n'entraîne une diminution de la valeur recouvrable au niveau de la valeur comptable de l'UGT

V.4. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Le Groupe n'a pas d'engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles.

VI. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, non représentative d'avantages économiques futurs pour le Groupe.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créés une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe devra supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est fournie en annexe.

Les passifs éventuels correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs et incertains qui ne sont pas sous le contrôle du Groupe,
- des obligations actuelles résultant d'éléments passés mais qui ne sont pas comptabilisées dans la mesure où il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation ne peut pas être évalué de manière fiable.

Dans le cas de restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution avant la date de la clôture.

VI.1. Provisions au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Dotations globales	Reprises globales	Ecart de conversion	Exercice 2018
Provisions pour litiges	2 203	30	(805)		1 428
Provisions pour impôt					
Provisions pour restructurations et départs					
Provisions environnementales					
Divers	146	34	(156)		23
Provisions pour risques et charges à long terme	2 349	63	(961)		1 451
Provisions pour litiges	1 066	171	(296)		941
Provisions pour impôt	0				0
Provisions pour pertes s/contrats déficitaires	145	139	(145)		139
Provisions pour restructurations et départs	5 148	309	(5 040)		417
Provisions environnementales	1 054				1 054
Divers	131	576	(461)	(2)	243
Provisions pour risques et charges à court terme	7 544	1 194	(5 942)	(2)	2 795
Total	9 893	1 258	(6 903)	(2)	4 245

Litiges

Des litiges sont provisionnés dans les comptes consolidés pour un montant de 2,3 M€ et comprennent

- des litiges en matière de maladie professionnelle avec d'anciens salariés de la papeterie ayant développé des maladies liées à l'amiante
- des litiges sociaux avec d'anciens salariés
- des litiges commerciaux

Provisions pour restructurations et départs

Les provisions pour restructurations ont été reprises dans les sociétés Gascogne Bois (3,6 M€) et Gascogne Flexible Germany (1,3 M€) en 2018 suite à leur utilisation dans le cadre du déroulement des plans de départ.

Contrôles fiscaux en cours

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas de contrôle fiscal en cours.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

VI.2. Variations des provisions dans le compte de résultat

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(955)	1 021	66
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(339)	5 904	5 566
Provisions dans le résultat opérationnel	(1 294)	6 926	5 632

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	(Dotations)	Reprises	Net
Provisions dans le résultat courant opérationnel	(512)	347	(166)
Provisions dans les autres produits et charges opérationnels	(5 614)	1 481	(4 133)
Provisions dans le résultat opérationnel	(6 126)	1 827	(4 300)

Les charges financières n'incluent pas de provisions.

Ventilation par nature des dotations et reprises de provisions pour risques et charges

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(171)	(139)		(646)	(956)
Autres produits et charges opérationnels	(30)		(309)		(339)
Total des dotations	(200)	(139)	(309)	(646)	(1 294)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	258	145		619	1 022
Autres produits et charges opérationnels	843		5 040	21	5 904
Total des reprises	1 101	145	5 040	640	6 926
Net					
Résultat courant opérationnel	87	6		(27)	66
Autres produits et charges opérationnels	813		4 731	21	5 565
Total Net	901	6	4 731	(6)	5 632
Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Litiges	Pertes sur contrats déficitaires	Restructurations et départs	Divers	Total
Dotations					
Résultat courant opérationnel	(202)	(145)		(165)	(512)
Autres produits et charges opérationnels	(466)		(5 148)		(5 614)
Total des dotations	(668)	(145)	(5 148)	(165)	(6 126)
Reprises					
Résultat courant opérationnel	58	113	15	160	346
Autres produits et charges opérationnels	1 481				1 481
Total des reprises	1 539	113	15	160	1 827
Net					
Résultat courant opérationnel	(144)	(32)	15	(6)	(167)
Autres produits et charges opérationnels	1 015		(5 148)		(4 133)
Total Net	871	(32)	(5 133)	(6)	(4 301)

Le tableau ci-dessous ventile les reprises de provisions imputées et les reprises sans contrepartie :

(en milliers d'euros)	Reprises globales	Provisions utilisées = Charges	Reprises provisions non utilisées
Provisions pour litiges	1 101	451	650
Provisions pour pertes sur contrats déficitaires	145	145	
Provisions pour restructurations et départs	5 040	5 040	
Provisions environnementales			
Divers	643	557	85
Total reprises des provisions au 31 décembre 2018	6 929	6 193	736

VII. CAPITAUX PROPRES ET RESULTATS PAR ACTION

VII.1. Capitaux propres

VII.1.1. Capital, primes d'émission, de fusion, d'apport

Le capital est constitué de 24 320 052 actions dont la valeur nominale s'établit à 2,5 €.
Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital social a augmenté en 2018 de 9,8 M€ suite à l'augmentation de capital et les primes d'émission n'ont pas évolué en 2018.

VII.1.2. ORAN

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

VII.1.3. Actions propres

Les actions propres qui sont les titres d'autocontrôle possédés par le Groupe sont enregistrées à leur coût d'acquisition et viennent en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement aux capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

	Autocontrôle	Contrat de liquidité	Nombre de titres	Valeur brute (K€)
Total au 31 décembre 2017	40 206		40 206	2 980
Variations de l'exercice				
Total au 31 Décembre 2018	40 206		40 206	2 980

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions auto-détenues par Gascogne SA s'élève à 40 206 actions, représentant 0,17 % du capital.

VII.1.4. Affectation du résultat

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 05 juin 2018 a décidé d'affecter le résultat 2017 à la réserve légale à hauteur de 103 K€ et le solde au report à nouveau soit 1 958 K€.

VII.1.5. Ecart de conversion

Le tableau ci-dessous détaille les écarts de conversion inscrits en capitaux propres :

En milliers d'euros	Exercice 2018	Exercice 2017
Montant en début de période	(2 605)	(1 820)
Gascogne Sack Tunisia	(635)	(852)
Autres	(26)	67
Montant en fin de période	(3 266)	(2 605)

VII.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé suivant les principes de la norme IAS 33 "*Résultat par action*".

Le résultat net de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Gascogne SA (auto-détention) qui sont déduites des capitaux propres et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode de calcul du rachat d'actions prévu par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Résultat par action

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net (part du groupe) (k€)	9 411	8 242
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	21 991 670	20 357 258
Résultat de base par action (en euros)	0,43	0,40

Résultat net dilué par action

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net (part du groupe) (k€)	9 411	8 242
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	21 991 670	20 357 258
Ajustement pour effet dilutif des ORAN	4 821 137	4 821 137
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	26 812 807	25 178 395
Résultat dilué par action (en euros)	0,35	0,33

VII.3. Résultat global

(En milliers d'euros)	Exercice 2018			Exercice 2017		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Résultat net de l'ensemble consolidé net d'impôt			9 411			8 223
Variation des écarts de conversion	(661)	0	(661)	(785)	0	(785)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite	(690)	204	(486)	520	(220)	300
Produits et charges comptabilisés en autres éléments du résultat global	(1 351)	204	(1 147)	(265)	(220)	(485)
Résultat global de l'ensemble consolidé net d'impôt			8 264			7 739

VIII. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

VIII.1. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 "Instruments financiers" : comptabilisation et évaluation", par la norme IAS 32 "Instruments financiers : Présentation" et par la norme IFRS 7 "Instruments financiers – informations à fournir".

IFRS 9 prévoit trois grandes catégories comptables pour les actifs financiers :

- Evaluation au coût amorti
- Evaluation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- Evaluation à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le classement des actifs financiers selon la norme IFRS 9 se fait généralement en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

IFRS 9 supprime les catégories « Détenus jusqu'à l'échéance », « Prêts et créances » et « Disponibles à la vente » que prévoyait IAS 39.

La norme IFRS 9 conserve pour une large part les préconisations de la norme IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

VIII.1.1. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Actifs financiers non courants		
Prêts (part à long terme)	1 426	1 433
Autres	1 522	1 429
Total des Actifs financiers non courants	2 948	2 862
Actifs financiers courants		
Prêts (part à court terme)	89	83
Instruments dérivés		
Total des Actifs financiers courants	89	83
Total	3 037	2 945

Les « Prêts » sont constitués des prêts à la construction.

La rubrique « Autres » comprend la part non courante des subventions d'investissements à recevoir pour 189 K€, la participation de Gascogne Papier dans le consortium Exeltium pour 631 K€ et les dépôts de garantie et cautions pour 614 K€.

VIII.1.2. Dettes fournisseurs et autres

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 788	54 901
Autres dettes d'exploitation	25 987	26 150
Total	83 775	81 051

Les autres dettes d'exploitation comprennent principalement les dettes sociales ainsi que le passif public moratorié (3,0 M€ à fin 2018 et 4,2 M€ à fin 2017), remboursé à hauteur de 1,2 M€ par an (fin de remboursement en juin 2021).

VIII.1.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Bilan

Les actifs et passifs financiers présentés selon les catégories comptables définies par IFRS 9 sont ventilés dans le tableau suivant :

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instrument s non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 426			1 426		1 426
Autres			610	723		1 333	189	1 521
Actifs non courants			2 036	723		2 759	189	2 948
Clients et autres débiteurs			79 646			79 646		79 646
Autres actifs courants			1 691			1 691		1 691
Prêts (part à court terme)			89			89		89
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Trésorerie et équivalents de trésorerie			11 593			11 593		11 593
Actifs courants			93 019			93 019		93 019
TOTAL ACTIFS			95 056	723		95 779	189	95 967
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			58 473			58 473		58 473
Passifs non courants			58 473			58 473		58 473
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			14 228			14 228		14 228
Dettes factoring			41 312			41 312		41 312
Fournisseurs et autres créditeurs			64 846			64 846	18 930	83 775
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Autres passifs courants			3 821			3 821	218	4 039
Passifs courants			124 207			124 207	19 147	143 354
TOTAL PASSIFS			182 680			182 680	19 147	201 827

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Exercice 2017 (en milliers d'euros)	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat sur option	Actifs et passifs financiers à la juste valeur à des fins de transaction	Actifs (prêts & créances) et passifs évalués au coût amorti	Actifs financiers disponibles à la vente	Dérivés qualifiés de couverture	Total valeur nette comptable des actifs et passifs financiers	Instruments non financiers (*)	Total valeur nette comptable
Prêts (part à long terme)			1 435			1 435		1 435
Autres			389	775		1 164	263	1 427
Actifs non courants			1 824	775		2 599	263	2 862
Clients et autres débiteurs			77 349			77 349		77 349
Autres actifs courants			1 217			1 217		1 217
Prêts (part à court terme)			83			83		83
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Trésorerie et équivalents de trésorerie			23 604			23 604		23 604
Actifs courants			102 253			102 253		102 253
TOTAL ACTIFS			104 077	775		104 852	263	105 115
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			60 097			60 097		60 097
Passifs non courants			60 097			60 097		60 097
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			13 668			13 668		13 668
Dettes factoring			40 097			40 097		40 097
Fournisseurs et autres créditeurs			61 395			61 395	19 656	81 051
Dérivés de taux, de change et sur matières premières								
Autres passifs courants			10 768			10 768	242	11 009
Passifs courants			125 928			125 928	19 898	145 826
TOTAL PASSIFS			186 025			186 025	19 898	205 923

(*) A l'actif, subventions à recevoir; au passif, dettes au personnel et charges sociales

Compte de résultat

Les gains et pertes par catégorie comptable d'actif et passif financier concernant les exercices 2018 et 2017 sont ventilés dans les tableaux suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'intérêt sur trésorerie et équivalent de trésorerie (*)	2	1
Dividendes perçus au titre des actifs disponibles à la vente	0	0
Part inefficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Gain net de change	0	0
Autres	0	0
Produits financiers	2	1
Charges d'intérêt sur les passifs financiers évalués au coût amorti	3 125	2 364
Perte nette de change	117	455
Charges de désactualisation (IAS19)	236	212
Autres	141	60
Charges financières	3 618	3 092
Charges financières nettes	(3 616)	(3 091)

(*) Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Juste valeur

Méthode de détermination des justes valeurs

- Placements en titres de capitaux propres

La juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours coté sur un marché actif en date de clôture. S'il n'existe pas de marché actif et que la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable au moyen de méthodes d'évaluation, ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée.

- Prêts et créances

La juste valeur des créances client et prêts est considérée égale à leur valeur comptable dans la mesure où ces actifs financiers sont majoritairement porteurs d'un risque de crédit qui est pris en compte via les dépréciations et que le risque de taux est limité.

- Dérivés

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des options repose sur les cotations effectuées par des intermédiaires financiers. Le Groupe s'assure que ces cotations sont raisonnables en valorisant les swaps et les contrats de change à terme par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés et les options à partir de modèle de valorisation (type Black & Scholes).

- Passifs financiers non dérivés

La juste valeur correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisés aux taux d'intérêt du marché à la date de la clôture ajusté du spread de crédit défini par le Groupe. La juste valeur des « dettes fournisseurs » et « créances clients » correspond à la valeur comptable au bilan car l'actualisation des flux de trésorerie présente un impact non significatif compte tenu des faibles délais de paiement et de règlement.

Les instruments financiers à la juste valeur sont classés selon le niveau de hiérarchie suivant :

- Niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotation sur un marché actif ;
- Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- Niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres non observables.

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Prêts	1 515	1 515	1 518	1 518
Clients et autres débiteurs	79 646	79 646	77 366	77 366
Autres actifs	3 023	3 023	2 381	2 381
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 593	11 593	23 604	23 604
Emprunts à taux fixe	(11 836)	(11 987)	(8 290)	(8 408)
Emprunts à taux variable	(98 686)	(98 686)	(100 075)	(100 075)
Emprunts location-financement	(3 491)	(3 491)	(4 122)	(4 122)
Découverts bancaires	(265)	(265)	(1 375)	(1 375)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(64 846)	(64 846)	(61 395)	(61 395)
Autres passifs	(3 821)	(3 821)	(10 768)	(10 768)
TOTAL NET	(87 166)	(87 316)	(81 156)	(81 274)

Au 31 décembre 2018 et 2017, la classification des instruments financiers à la juste valeur est la suivante :

Exercice 2018			
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 426
Autres			1 521
Actifs non courants	0	0	2 948
Clients et autres débiteurs			79 646
Autres actifs courants			1 691
Prêts (part à court terme)			89
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 593		
Actifs courants	11 593	0	81 426
Total actifs	11 593	0	84 374
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			58 473
Passifs non courants	0	0	58 473
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			14 228
Dette factoring			41 312
Fournisseurs et autres créditeurs			64 846
Autres passifs courants			3 821
Passifs courants	0	0	124 207
Total passifs	0	0	182 680
Exercice 2017			
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts (part à long terme)			1 435
Autres			1 427
Actifs non courants	0	0	2 862
Clients et autres débiteurs			77 349
Autres actifs courants			1 217
Prêts (part à court terme)			83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 604		0
Actifs courants	23 604	0	78 649
Total actifs	23 604	0	81 511
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an			60 097
Passifs non courants	0	0	60 097
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an			13 668
Dette factoring			40 097
Fournisseurs et autres créditeurs			61 395
Autres passifs courants			10 768
Passifs courants	0	0	125 928
Total passifs	0	0	186 025

VIII.1.4. Endettement financier

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Variation de change	Augmentation	Diminution	Variation de la trésorerie	Reclassements	Exercice 2018
Emprunts et dettes financières, part à plus d'un an							
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès d'établissements de crédit	56 585	(4)	10 670	(10 985)		(168)	56 099
Emprunts relatifs aux location-financements	3 012		635			(1 522)	2 125
Autres dettes financières	500			(125)		(125)	250
Total	60 097	(4)	11 305	(11 110)		(1 815)	58 473
Emprunts et dettes financières, part à moins d'un an							
Emprunts obligataires							
Emprunts auprès d'établissements de crédit	11 215	(0)	1 330	(227)		168	12 485
Emprunts relatifs aux location-financements	1 110		43	(1 309)		1 522	1 366
Autres dettes financières						125	125
Dettes factoring	40 097		3 252	(2 037)			41 312
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	1			(0)			1
Solde créditeurs auprès des banques	1 375	(48)			(1 063)		265
Autres, compte-courants actionnaires	(52)	37			0		(15)
Intérêts courus	19	(17)	(0)				2
Total	53 766	(29)	4 624	(3 574)	(1 063)	1 815	55 540
Total emprunts et dettes financières	113 862	(33)	15 929	(14 684)	(1 063)	0	114 013
Trésorerie et équivalents de trésorerie							
Valeurs mobilières							
Disponibilités	23 604	(33)			(11 977)		11 593
Intérêts courus							
Autres	(0)				0		0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	23 604	(33)			(11 977)		11 593
Endettement Net	90 259	0	15 929	(14 684)	10 915	0	102 420

Au 31 décembre 2018, les emprunts auprès d'établissements de crédits (68,6 M€) comprennent :

- Le solde du prêt de refinancement reçu en décembre 2017 (42,5 M€),
- Le crédit d'investissement tiré à hauteur de 7 M€,
- Le crédit d'investissement de BPIFrance de 5 M€,
- le prêt ARI (6,6 M€) qui correspond au solde des deux 1^{ère} tranches du prêt à taux zéro consenti par l'Etat (10 M€),
- le pré-financement du CICE (années 2015 à 2017) par BPI Financement (6,1 M€),
- divers autres dettes financières pour 1,4 M€.

Le nouveau prêt de refinancement fait l'objet de covenants bancaires classiques (ratio de levier et ratio de fonds propres) qui sont respectés au 31 décembre 2018.

Ventilation des dettes financières par taux fixe/taux variable

(en milliers d'euros)	Exercice 2018		Exercice 2017	
Emprunts à taux fixe	15 327	13,4%	12 412	10,9%
Emprunts à taux variable	98 686	86,6%	101 450	89,1%
Total	114 013	100,0%	113 862	100,0%

Les emprunts à taux variable sont principalement indexés sur l'Euribor 3 mois.

Endettement en devises

L'endettement net en devises est nul au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

VIII.1.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les SICAV monétaires qui constituent un placement à court terme, très liquide, facilement convertible en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Rapprochement avec la trésorerie retenue dans le Tableau des Flux de Trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Disponibilités	11 593	23 604
Valeur mobilières		
Autres, Compte-courants actionnaires actifs	15	52
Trésorerie à l'actif	11 608	23 656
Soldes créditeurs auprès des banques	(265)	(1 375)
Autres, Compte-courants actionnaires passifs		
Trésorerie au passif	(265)	(1 375)
Solde de la trésorerie nette des flux de trésorerie	11 343	22 279

Variation de la trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Trésorerie nette en début d'exercice	22 279	3 060
Variation de la trésorerie nette	(10 915)	19 231
Autres mouvements	(22)	(12)
Trésorerie nette en fin d'exercice	11 343	22 279

VIII.1.6. Instruments financiers dérivés (ex Couvertures de change ou de taux)

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement mis en place fin 2017, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du montant du prêt de refinancement de 50 M€, consistant en des caps au taux de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

Ces caps ont une juste valeur nulle au 31 décembre 2018.

VIII.2. Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat (voir méthode comptable décrite en note VIII.1.4).

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'intérêts et assimilés	2	1
Charges d'intérêts et assimilés	(3 125)	(2 364)
Coût de l'endettement net	(3 123)	(2 363)
Produits (Charges) de change	(117)	(455)
Produits financiers des participations non consolidées		
(Charges) produits d'actualisation	(236)	(211)
Produits (charges) autres	(141)	(61)
Autres produits et charges financiers	(494)	(728)
Résultat financier net	(3 616)	(3 091)

La présentation des gains et pertes par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est reprise dans la note VIII.1.3.

VIII.3. Politique de gestion des risques

VIII.3.1. Risque de crédit

Le Groupe n'a pas de placement significatif et n'est donc pas exposé à un risque de contrepartie significatif. S'agissant du risque de crédit, des programmes d'assurance ont été mis en place, couvrant les principales sociétés contre les risques de non-paiement pour des motifs financiers ou politiques. Par ailleurs, le Groupe considère qu'il n'existe pas de concentration particulière de risque de crédit avec une seule contrepartie.

La valeur comptable des actifs financiers, qui représente l'exposition maximale au risque de crédit, est la suivante à la clôture de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Prêts	1 515	1 518
Clients et autres débiteurs	79 646	77 366
Autres actifs	3 212	2 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 593	23 604
Total	95 967	105 132

Dépréciations

L'antériorité des comptes clients et comptes rattachés (cf. note VIII.1) s'analyse comme suit :

Exercices		Non échus	Echus depuis 90 jours au plus	Echus depuis plus de 90 jours	Clients et comptes rattachés
2018	Brut	60 508	5 426	2 759	68 693
	Dépréciation	0	(8)	(1 900)	(1 908)
	Net	60 508	5 418	859	66 785
2017	Brut	59 460	5 777	3 013	68 250
	Dépréciation		(35)	(2 021)	(2 056)
	Net	59 460	5 742	992	66 194

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
1^{er} Janvier	2 055	1 937
Dépréciations	(145)	119
Ecart de conversion	(2)	(3)
Activités réintégrées	0	2
31 décembre	1 908	2 055

VIII.3.2. Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose principalement sur :

- des emprunts moyen/long terme,
- une ligne de crédit renouvelable,
- de l'affacturage.

Il existe également des contrats de location longue durée pour des équipements et du matériel roulant, qui reprennent les dispositions classiques de ce type de financement.

De plus le Groupe dispose au 31 décembre 2018 :

- du crédit d'investissement non encore utilisé pour 33 M€
- du crédit renouvelable non encore utilisé pour 10 M€
- d'un crédit d'investissement de BPIFrance pour 5 M€
- du solde du prêt ARI (Aide à la Restructuration Industrielle) pour 2 M€
- de possibilités de financement complémentaire en affacturage pour 20 M€ (sous réserve d'avoir les créances à céder)
- de lignes de découvert pour 2 M€

Les cash-flows prévisionnels liés à la dette au 31 décembre 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cash flows prévisionnels	2018						Au-delà de 2024
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Emprunts auprès d'établissement	68 570	73 084	13 938	14 283	14 698	25 103	2 249	1 942	871
<i>Dont Prêt de refinancement</i>	42 500	45 777	8 563	8 375	8 242	20 598			
<i>Dont crédit d'investissement</i>	7 000	7 487	1 505	1 822	1 998	2 163			
<i>Dont crédit d'investissement BPIFi</i>	5 000	5 499	105	355	1 100	1 079	1 058	1 037	766
<i>Dont prêt ARI</i>	6 571	6 571	1 143	1 143	1 143	1 143	1 143	857	-
<i>Dont FDES</i>	560	601	246	237	117	-			
<i>Dont Pre-financement CICE (2)</i>	6 133	6 282	2 193	2 167	1 923	-	-	-	-
<i>Dont autres</i>	806	867	184	183	176	121	49	49	105
Dette factoring (1)	41 312	41 312	41 312						
Emprunts relatifs aux location - financement	3 491	3 491	1 381	832	514	336	193	228	7
Découverts bancaires	265	265	265						
Autres dettes financières	375	375	125	125	125				
Total passif financiers	114 013	118 527	57 021	15 240	15 337	25 439	2 443	2 170	878
Créances cédées au factor (1)	44 612	44 612	44 612						
Créances CICE	6 797	6 797	2 240	2 132	2 425				
Total actifs financiers	51 409	51 409	46 852	2 132	2 425	0	0	0	0
Net	62 604	67 118	10 169	13 108	12 912	25 439	2 443	2 170	878

(1) La dette factoring est une dette court terme : elle s'éteint avec le règlement des créances cédées par les clients directement au factor. Son extinction ne se traduit pas par une sortie de trésorerie pour la société.

(2) Les pre-financements des CICE 2015 à 2017 seront remboursés simultanément au remboursement des créances de CICE par l'Etat, l'extinction de cette dette ne se traduit donc pas par une sortie de trésorerie pour la société

VIII.3.3. Risque de taux d'intérêt

Afin de se conformer au nouveau contrat de financement signé en décembre 2017, le Groupe a conclu en mars 2018 des contrats de couverture sur les 2/3 du prêt de refinancement, consistant en des caps de 1,5%, à démarrage au début du mois de juillet 2018 et pour une durée de 3 ans.

Ces caps ont une juste valeur nulle au 31 décembre 2018.

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

L'analyse a porté en 2018 sur 98,7 M€ d'endettement brut variable non couvert:

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	Compte de résultat		Capitaux propres	
	Choc de +100bps	Choc de -100bps	Choc de +100bps	Choc de -100bps
Charges d'intérêt nettes	(681,9)	0,0		
Swaps de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0
Options de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0		
Total	(681,9)	0,0	0,0	0,0

Au 31 décembre 2018, les taux d'intérêt sont négatifs, et la plupart des contrats bancaires prévoient que le taux soit réputé égal à zéro dans cette situation. Aussi, une baisse des taux d'intérêts n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

VIII.3.4. Risque de change

Le Groupe est principalement exposé sur le change euro/dollar et n'a pas recours à des couvertures de change.

Analyse de sensibilité

Une variation de 10% de l'euro à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des autres éléments du résultat global et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêts, sont supposées rester constantes.

L'analyse de sensibilité a porté en 2018 sur les positions bilanciellles non couvertes soit 3,0 MUSD et 0,4 MGBP :

Exercice 2018 (en milliers d'euros)	Compte de résultat (*)		Capitaux propres (*)	
	Choc de +10%	Choc de -10%	Choc de +10%	Choc de -10%
Contrats à terme				
Option de change				
Positions bilantiellles non couvertes	(278,1)	339,9	0,0	0,0
Total	(278,1)	339,9	0,0	0,0

VIII.3.5. Risque sur matières premières

Le Groupe n'a pas conclu de contrats de couvertures sur matières premières au 31 décembre 2018.

VIII.4. Engagements hors bilan liés aux financements du groupe

Prêt de refinancement 2017

Les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Contrats factor

Dans le cadre des contrats d'affacturage, les dettes factor s'élevant à 41,3 M€ sont garanties à due concurrence par les créances commerciales cédées au factor et qui figurent au bilan pour un montant de 44,6 M€.

IX. IMPOTS SUR LE RESULTAT

IX.1. Impôt sur les résultats

Impôt sur le résultat exigible.

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Crédit Impôt Recherche

Le Groupe présente le Crédit Impôt Recherche (CIR) en diminution des frais de personnel qui représentent l'essentiel des dépenses de recherche et développement financées par le Crédit Impôt Recherche.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est présenté en diminution des frais de personnel.

Contribution Economique Territoriale

La Contribution Economique Territoriale (CET) en France a deux composantes :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Ces deux composantes sont comptabilisées en charges opérationnelles.

(Charges) Produits d'impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
(Charges) Produits d'impôt exigible	(219)	(271)
(Charges) Produits d'impôt différé	3 157	(205)
Produits (charges) d'impôt sur le résultat	2 939	(476)

Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 411	8 223
(-) quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	141	209
Résultat net des entreprises intégrées	9 270	8 015
Charges (produits) Impôts sur les sociétés (a)	(2 939)	476
Charge (produits) d'impôts théorique, au taux en vigueur dans chaque pays (b)	2 318	2 922
Ecart (a) - (b)	(5 257)	(2 446)
Analyse de l'écart:		
Impact des décalages permanents	557	(260)
Impact des déficits nets fiscaux non activés	(610)	(405)
Impact de l'écrêtement des déficits antérieurement activés	0	0
Impact de la différence entre le taux d'impôt exigible et le taux d'impôt différé	(11)	349
Impact d'activation des déficits fiscaux	(2 844)	0
Impact des autres retraitements de consolidation	(1 666)	(1 304)
Impact lié à la comptabilisation du CICE	(683)	(826)
Total	(5 257)	(2 446)

Les taux d'impôts retenus sont les suivants :

- Allemagne : 27,3% pour la société GSD et 30,9% pour la société GFG
- France : 33%
- Grèce : 29%
- Tunisie : 30%

Impôts sur les bénéfices à récupérer et à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts sur les bénéfices à récupérer	10 102	10 258
Impôts sur les bénéfices à payer	370	311
Impôt sur les bénéfices net Actif (Passif)	9 732	9 947

Les impôts sur les bénéfices à récupérer sont principalement constitués des créances du crédit d'impôt recherche et du crédit d'impôt compétitivité emploi.

IX.2. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, c'est-à-dire en utilisant le taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et de la réglementation fiscale qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprise et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Le Groupe présente les impôts différés dans le bilan consolidé séparément des autres actifs et passifs. Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils pourront être récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévision de résultats fiscaux futurs dans le cadre de l'intégration fiscale du Groupe,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler sur la base de leur montant net.

Tableau des impôts différés au bilan

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts différés actifs	1 408	668
Impôts différés passifs	(41)	(2 667)
Impôts différés actifs (passifs) nets	1 367	(1 999)

La baisse progressive du taux d'IS votée au 31/12/2018 en France et applicable dans les années à venir a été considérée pour l'évaluation des positions d'impôt différé au 31/12/2018.

Variation des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Montant en début de période	(1 999)	(1 582)
Impact sur les autres éléments du résultat global	204	(220)
Impact sur les résultats	3 157	(204)
Autres Impacts des écarts de change	5	7
Montant en fin de période	1 367	(1 999)

Sources des principales variations des impôts différés

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Réserves	Résultat	Variation de change	Exercice 2018
Décalages fiscaux	333		51		385
Activation des déficits fiscaux	423		2 844		3 267
Provisions règlementées	(463)		170		(293)
Autres	(1 067)		(3)		(1 070)
IAS 01 Présentation des états financiers	55				55
IAS 02 Stocks	(12)		30		18
IAS 16 Immobilisations corporelles	(16 567)		207	5	(16 356)
IAS 17 Contrats de location-financements	172		34		207
IAS 18 Produits des activités ordinaires	1				1
IAS 19 Avantages au personnel	3 116	204	(64)		3 256
IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques	181		(35)		146
IAS 21 Effets de la variation des monnaies étrangères	74		(7)		68
IAS 36 Dépréciation d'actifs	11 500		(20)		11 481
IAS 37 Provisions passifs éventuels	100		(52)		49
IAS 32 & 39 Instruments financiers					
IFRS 3 - Regroupement d'entreprises	153				153
Total	(1 999)	204	3 157	5	1 367

Sociétés françaises (intégration fiscale)

Le Groupe intégré fiscalement comprend en 2018 les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs, Gascogne Flexible.

Le montant total des déficits reportables des sociétés françaises s'élève à 84,7 M€ à fin 2018 et 84,8 M€ à fin 2017. Ces déficits ne sont pas activés car l'intégration fiscale a été déficitaire pendant des années et n'est redevenue bénéficiaire qu'à partir de 2017 (+0,6 M€) et en 2018 pour un montant de + 0,1 M€.

Sociétés étrangères

Les déficits reportables de nos filiales Aigis (Grèce), Gascogne Flexible Germany et Gascogne Sack Deutschland (Allemagne) ont donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif à hauteur de leur impôt différé passif.

Le montant total des déficits reportables des sociétés étrangères à fin 2018 s'élève à 30,9 M€.

X. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

XI. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(En milliers d'euros)	KPMG				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Certification des comptes individuels et consolidés et examen semestriel limité	186	180	82,3%	87,8%	186	185	81%	98,9%
Services autres que la certification des comptes	40	25	17,7%	12,2%	44	2	19%	1,1%
TOTAL	226	205			229	187		

II.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs à durée d'utilité indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie et des immobilisations corporelles, selon les modalités décrites dans la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour ce test de dépréciation, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que la note « V.3. Dépréciation des actifs » de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2019

Paris-La-Défense, le 30 avril 2019

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.5. COMPTES ANNUELS 2018 DE LA SOCIETE MERE GASCOGNE SA

II.5.1. COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation	3.1	6 035	7 495
Prestations de services		5 240	5 057
Autres produits, reprises sur provisions et transfert de charges		795	2 438
Charges d'exploitation		(5 969)	(7 824)
Autres achats et charges externes		(2 141)	(4 273)
Impôts, taxes et versements assimilés		(133)	(216)
Salaires et traitements		(2 053)	(2 024)
Charges sociales		(1 015)	(910)
Dotations aux amortissements		(602)	(360)
Dotations aux provisions pour risques et charges		0	0
Autres charges		(24)	(41)
Résultat d'exploitation		66	(329)
Produits financiers		10 200	18 143
Dividendes		7 913	1 911
Produits financiers filiales		2 282	1 188
Autres produits financiers		0	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		4	15 044
Charges financières		(3 630)	(15 989)
Dotations financières aux provisions		(1 407)	(15 000)
Intérêts financiers et charges assimilées		(2 223)	(989)
Autres charges financières		0	(0)
Résultat financier	3.5	6 570	2 154
Résultat courant avant impôt		6 637	1 825
Produits exceptionnels		124	271
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	151
Produits exceptionnels sur opérations en capital		4	0
Reprises sur provisions et transfert de charges		120	120
Charges exceptionnelles		(203)	(35)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(193)	(18)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(0)	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(10)	(16)
Résultat exceptionnel	3.6	(79)	236
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(7)	0
Impôts sur les bénéfices	3.7	0	0
Résultat net de l'exercice		6 551	2 061

II.5.2. BILAN ACTIF

en milliers d'euros	Exercice 2018			Exercice 2017	
	Notes	Montants bruts	Amortissements et Provisions	Montants Nets	Montants Nets
Actifs immobilisés		212 218	126 499	85 719	85 066
Immobilisations incorporelles	2.1	5 409	3 485	1 924	94
Immobilisations corporelles	2.1	4 674	2 731	1 943	2 015
Terrains forestiers					
Autres terrains		1 206	121	1 085	1 094
Constructions		2 136	1 764	372	368
Autres immobilisations corporelles		1 331	846	486	553
Avances et acomptes					
Immobilisations financières	2.3	202 135	120 283	81 852	82 957
Participations		198 620	117 452	81 168	82 558
Créances rattachées à des participations					
Autres titres de participations		61		61	61
Prêts		58		58	58
Autres immobilisations financières		3 396	2 831	565	281
Actifs circulant		108 467	713	107 755	100 086
Stocks	2.4	180	159	21	21
Matières premières, approvisionnements		21		21	21
Marchandises		159	159	(0)	(0)
Créances	2.5	101 795	554	101 241	81 343
Avances et acomptes sur commandes		7		7	107
Clients et comptes rattachés		2 057		2 057	2 755
Autres créances		99 731	554	99 177	78 482
Trésorerie		6 492		6 492	18 722
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités		6 492		6 492	18 722
Charges comptabilisées d'avance		287		287	242
Prime d'émission d'emprunt à étaler					
Ecart de conversion Actif		6		6	4
Charges à répartir		951		951	1 189
Total des actifs		321 930	127 211	194 719	186 587

II.5.3. BILAN PASSIF

en milliers d'euros		Exercice 2018	Exercice 2017
	Notes		
Capitaux propres	2.6	83 491	67 195
Capital social		60 800	50 994
Prime d'émission		0	0
Réserve légale		3 350	3 247
Réserve facultative		964	964
Autres réserves		4 874	4 874
Report à nouveau		6 843	4 885
Résultat de l'exercice		6 551	2 061
Provisions règlementées		109	171
Autres fonds propres	2.7	12 053	12 053
Provisions pour risques et charges	2.8	11	58
Dettes		99 164	107 283
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.9	67 800	66 781
Emprunts et dettes financières divers	2.10	7 289	17 852
Dettes fournisseurs, comptes rattachés		1 291	865
Dettes sociales et fiscales		979	790
Autres dettes	2.11	21 805	20 995
Ecart de conversion Passif			
Total des passifs et capitaux propres		194 719	186 588

II.5.4. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2018

II.5.4.1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels de Gascogne SA sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n 2014-03 relatif au PCG), ainsi qu'aux règlements et avis ultérieurs applicables.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

II.5.4.2. NOTES SUR DES POSTES DU BILAN

II.5.4.2.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES : VALEURS COMPTABLES BRUTES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

La société a opté pour la comptabilisation d'amortissements dérogatoires afin de neutraliser fiscalement l'impact de l'application du règlement CRC 2002-10 à compter du 1er janvier 2005. Au 31 décembre 2018, le montant des amortissements dérogatoires s'établit à 109 K€ après une reprise nette de l'exercice de 61 K€.

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Acquisitions	Cessions Diminutions	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	3 493	1 916	0	5 409
Terrains	1 206	0	0	1 206
Constructions	2 085	51	0	2 136
Autres immobilisations corporelles	1 176	155	0	1 331
Total	7 961	2 122	0	10 083

II.5.4.2.2. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Dotations	Cessions Diminutions	Exercice 2018
Immobilisations incorporelles	3 399	86	0	3 485
Terrains	112	9	0	121
Constructions	1 717	47	0	1 764
Autres immobilisations corporelles	623	223	0	846
Total	5 852	365	0	6 216

La société a retenu le mode d'amortissement linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Bâtiments d'habitation :

- Murs 80 ans
- Toiture 25 ans
- Aménagement 15 ans

Bâtiments d'exploitation :

- Murs 40 ans
- Toiture 25 ans
- Aménagement 15 ans

Matériel de transport 5 ans

Mobilier et matériel de bureau 5 à 10 ans

Matériel informatique 5 ans

Logiciels 5 à 10 ans

II.5.4.2.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition, hors frais (comptabilisés en charges) et sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future : il s'agit d'une valeur dite d'utilité ou économique.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Valeur brute au 31 décembre 2017	198 620	198 620
Acquisitions	0	0
Cessions	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2018	198 620	198 620
Dépréciations au 31 décembre 2017	(116 063)	(116 063)
Dotations	(1 389)	(15 000)
Reprises	0	15 000
Dépréciations au 31 décembre 2018	(117 452)	(116 063)
Valeur nette au 31 décembre 2018	81 168	82 558

Les mouvements sur les dépréciations sont constitués d'une dotation de 1 389 K€ sur les titres de Gascogne Bois.

Autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Actions propres	Autres titres	Prêts	Dépôts et cautionnements	Total
Valeur brute au 31 décembre 2017	2 979	61	58	121	3 219
Acquisitions	0	0	0	296	296
Cessions	0	0	0	0	0
Reclassement	0	0	0	0	0
Valeur brute au 31 décembre 2018	2 979	61	58	417	3 515
Dépréciations au 31 décembre 2017	(2 820)				(2 820)
Dotations	(11)				(11)
Reprises	0				0
Dépréciations au 31 décembre 2018	(2 831)	0	0	0	(2 831)
Valeur nette au 31 décembre 2018	148	61	58	417	684

Gascogne SA détient, au 31 décembre 2018, 40 206 de ses propres actions. A la date de clôture, le dernier cours coté est de 3,65€.

La provision pour dépréciation sur les titres Gascogne SA a été dotée à hauteur de 11 K€ et s'élève à 2 831 K€ au 31 décembre 2018 en prenant comme référence le cours moyen du mois de décembre 2018 soit 3,70 €.

Au 31 décembre 2018, la société dispose de réserves, autres que la réserve légale d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'elle possède.

II.5.4.2.4. STOCKS

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Stocks de bois sur pieds sur terrains forestiers	21	21
Marchandises	159	159
Valeur brute	180	180
Dépréciations des marchandises	(159)	(159)
Valeur nette	21	21

Les stocks de bois représentent les plantations forestières, dont les entrées sont valorisées au coût des frais de plantation ou d'acquisition des parcelles.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée lorsque la valeur comptable devient inférieure à la valeur de réalisation.

II.5.4.2.5. CREANCES

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Clients et comptes rattachés	2 057	2 755
Compte courant (intégration fiscale)	0	0
Compte courant (cash pooling)	89 241	68 698
Dépréciations des comptes courants	(554)	(554)
Etat, impôt sur les sociétés	10 030	10 188
Etat, TVA et autres	445	149
Autres créances	22	109
Total	101 241	81 343

Les commissions faisant suite au prêt de financement ayant eu lieu fin 2017 sont refacturées aux sociétés au prorata de leur dette et étalées sur 5 ans.

Les avances en compte-courant faites aux filiales et sous-filiales sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nominale. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction d'une évaluation fondée sur les perspectives de rentabilité future (cash flows futurs) des filiales et sous-filiales.

II.5.4.2.6. CAPITAL SOCIAL ET CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, le capital est composé de 24 320 052 actions de nominal 2,50 euros. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Attis 2 a souscrit 2 769 230 actions à titre irréductible pour un montant de 6,9 M€ par compensation de créance avec une partie de l'avance en compte courant de 7,1 M€ consentie à Gascogne SA fin décembre 2017, le solde de l'augmentation de capital soit 2,9 M€ a été souscrit par les autres actionnaires.

La variation des capitaux propres se résume comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	2017
Situation nette au 1er janvier	67 195	65 238
Augmentation du capital	9 806	0
Augmentation des autres capitaux propres-primés d'émission	0	0
Résultat net	6 551	2 061
Variation nette des provisions réglementées	(61)	(105)
Situation nette au 31 décembre	83 491	67 195

II.5.4.2.7. AUTRES FONDS PROPRES

Les ORAN (Obligations Remboursables en Actions ou en Numéraire) ont été souscrites par des établissements bancaires qui ont converti ainsi une partie de leurs créances sur le Groupe dans le cadre de la restructuration financière achevée le 19 septembre 2014.

La date de maturité des ORAN a été fixée au 31 décembre 2023 : le Groupe peut choisir de les rembourser d'ici cette date mais si ce n'est pas le cas, elles seront automatiquement converties en actions.

II.5.4.2.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont diminué de 50 K€ suite à la reprise d'une provision pour litige avec un ancien salarié.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 11 K€ au 31 décembre 2018.

Elles incluent la provision pour les médailles du travail pour 6 K€ : les engagements actualisés en matière de médailles du travail sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les principales hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,0 %
- Taux d'augmentation des salaires : 2,50%

II.5.4.2.9. TRESORERIE, EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Variation des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier	66 781
Découverts	35
Tirage crédit d'investissement	7 000
Tirage crédit d'investissement BPIFrance	5 000
Remboursement emprunts	(11 016)
Variation des intérêts courus non échus	0
Solde au 31 décembre	67 800

Analyse par nature et par échéance

(en milliers d'euros)	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5ans	Total
Emprunts	12 317	53 670	1 778	67 765
Découverts utilisés dans le cadre du cash-pooling	35			35
Total	12 352	53 670	1 778	67 800

II.5.4.2.10. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Comptes courants des filiales (avances de trésorerie)	0	2 563
Comptes courants des filiales (cash pooling)	0	0
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	7 289	8 229
Comptes courants des associés	0	7 060
Fonds communs de placement du personnel	0	0
Intérêts courus non échus	0	0
Solde au 31 décembre	7 289	17 852

La mise à zéro du compte courant des associés correspond à la conversion en capital de l'avance en compte courant faite par Attis 2 fin 2017 lors de l'augmentation de capital réalisée fin juillet 2018.

Variation des emprunts et dettes financières diverses

(en milliers d'euros)	
Solde au 1er janvier	17 852
Comptes courants des filiales	(2 563)
Comptes courants des filiales (intégration fiscale)	(940)
Comptes courants des associés	(7 060)
Emprunts Fonds communs de placements	(0)
Intérêts courus non échus	0
Solde au 31 décembre	7 289

II.5.4.2.11. AUTRES DETTES

Charges à payer

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Fournisseurs	547	372
Dettes fiscales et sociales	461	435
Total	1 008	807

Intégration fiscale

Le Groupe intégré fiscalement comprend les sociétés suivantes : Gascogne SA, Gascogne Bois, Palfrance, Gascogne Papier, Feutres Depland, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

La charge d'IS est calculée dans les filiales comme en l'absence d'intégration : les filiales bénéficiaires remboursent à la société mère leur quote part d'IS : il n'y a pas d'imputation ou de remboursement pour les filiales déficitaires. La société mère neutralise l'économie d'IS résultant de l'utilisation des déficits des filiales en constituant un compte d'attente au passif (notion d'économie de trésorerie pour la mère).

Dans le bilan l'intégration fiscale fait apparaître :

A l'actif, les créances de crédit d'impôt dues par l'Etat de 10 030 K€ (comprenant principalement les créances de Crédit d'Impôt Recherche et les créances de CICE).

Au passif, une dette correspondant au solde dû par la société mère à certaines filiales, soit 7 289 K€ en emprunts et dettes financières divers et à l'économie d'impôt d'intégration fiscale accumulée au 31 décembre 2018, soit 21 805 K€ en autres dettes.

II.5.4.2.12. SITUATION FISCALE LATENTE

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017		Variation		Exercice 2018	
Nature	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Décalages certains ou éventuels						
- Amortissements dérogatoires		(57)		20		(36)
- Charges non déductibles temporairement						
. Congés payés (ancien régime)	(11)		18		7	
. Autres	3		(6)		(3)	
Total	(8)	(57)	12	20	4	(36)

Le groupe fiscal dispose d'un déficit reportable de 84,7 M€ à fin 2018 et à 84,8 M€ à fin 2017.

II.5.4.2.13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Gascogne SA pour couvrir et gérer ses risques de change, de taux et de « matières premières » sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

II.5.4.3. NOTES SUR DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

II.5.4.3.1. PRODUITS

Ils se composent essentiellement de prestations de services aux filiales, de produits financiers, de dividendes. Les autres produits d'exploitation sont composés de production immobilisée en 2018 et de transfert de charges de refinancement en 2017.

II.5.4.3.2. EFFECTIF DE L'EXERCICE 2018

	Moyenne 2018	Clôture 2018
Cadres	25	26
Techniciens	3	3
Agents de maîtrise	1	1
Employés	2	2
Total	31	32

II.5.4.3.3. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 751 K€.

Les jetons de présence servis au titre de l'exercice 2017 aux membres du Conseil d'administration se sont élevés à 32 K€.

II.5.4.3.4. INTERESSEMENT DU PERSONNEL ET PARTICIPATION

Un accord d'intéressement a été signé en juin 2017 pour la période 2017-2019.

Un accord de participation a été signé en juin 2018 pour la période 2018-2021.

Le CICE est comptabilisé en diminution des salaires.

II.5.4.3.5. RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Dividendes filiales	7 913	1 911
Reprises (Dotations) de provisions comptes courants filiales	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de titres filiales et actions propres	(1 401)	44
Reprises (Dotations) de provisions de swap de taux	0	0
Reprises (Dotations) de provisions de pertes de change	(2)	0
Produits intérêts sur prêts aux filiales et autres	2 282	1 188
Gains (pertes) de change	0	0
Commissions lignes non utilisées	(507)	(16)
Intérêts sur emprunts	(1 653)	(816)
Intérêts bancaires	(1)	23
Charges intérêts sur prêts des filiales	(61)	(180)
Pertes sur créances en compte courant filiales	0	0
Total	6 570	2 154

II.5.4.3.6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En 2018, le résultat exceptionnel s'élève à - 79 K€.

II.5.4.3.7. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

La société n'a pas comptabilisé d'impôt sur les sociétés en 2018.

II.5.4.4. INFORMATIONS GENERALES

Informations sur les entreprises liées

Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Immobilisations financières		
Participations	198 620	198 620
Créances et comptes rattachés		
Clients et comptes rattachés et créances diverses	2 057	2 755
Comptes courants (intégration fiscale)	0	0
Compte courants (cash pooling)	89 241	68 698
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	(191)	(78)
Comptes courants filiales (avances de trésorerie et cash pooling)	0	2 563
Comptes courants (intégration fiscale)	7 289	8 229
Associés - Comptes d'apport en société	0	7 060
Charges d'exploitation		
Autres services extérieurs	(204)	(36)
Chiffre d'affaires		
Prestations de services à l'égard des filiales	5 475	5 290
Autres refacturations		
Produits financiers		
Intérêts des comptes courants	2 282	1 188
Produits de dividendes	7 913	1 911
Charges financières		
Intérêts des comptes courants	61	180

II.5.4.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

II.5.4.5.1. ENGAGEMENTS DONNES

Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de retraite.

L'entreprise applique les dispositions de la Convention Collective. A ce titre, les engagements y afférents ont été évalués en prenant comme base les rémunérations de l'entreprise et en les pondérant d'un coefficient tenant compte de l'ancienneté et de la durée probable de carrière jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Les engagements actualisés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite :
 - Cadres : 64 à 67 ans
 - Non cadres : 62 à 65 ans
- Taux d'actualisation : 1,50%
- Taux d'augmentation des salaires : 2,50%

Au 31 décembre 2018, les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 510 K€ et sont intégralement couverts par des versements capitalisés qui représentent une somme de 558 K€ à la clôture de l'exercice.

Par ailleurs, il existe, au 31 décembre 2018, des contrats de retraite à cotisations définies pour l'ensemble des cadres de Gascogne SA.

Autres engagements donnés

Dans le cadre des financements, les banques bénéficient d'un nantissement des titres des sociétés filiales de Gascogne SA : Gascogne Bois, Gascogne Papier, Gascogne Sacs et Gascogne Flexible.

Dans le cadre du financement de ses filiales, Gascogne SA a émis une lettre de soutien auprès d'Aigis.

Dans le cadre du contrat d'achat d'électricité par Gascogne Papier au consortium Exeltium, Gascogne SA est caution solidaire de Gascogne Papier dans l'exécution de ses obligations de paiement pendant la durée du contrat.

II.5.4.5.2. ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

II.5.4.6. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	128	125
Honoraires au titre des services autres que la certification des comptes	60	0
Total	188	125

II.5.4.7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture

II.5.4.8. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres Brute	Valeur comptable des titres Nette	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	C.A.H.T. dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en 2018
--	---------	---	---	--	--	---	---	--	---

A-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de Gascogne SA

1-Filiales détenues à plus de 50%

- Gascogne Bois (Escource)	5 000	(9 300)	100	78 145	0	37 679	102 262	(7 214)	
- Gascogne Sacs (Mimizan)	29 030	3 736	100	20 941	20 941	8 765	81 582	(314)	
- Gascogne Papier (Mimizan)	5 000	26 667	100	67 595	28 288	34 161	132 317	9 259	
- Gascogne Flexible (Dax)	12 081	8 677	100	31 940	31 940	1 527	87 868	4 453	

2-Participations détenues entre 10% et 50%

Néant

B-Renseignements détaillés sur les participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de Gascogne SA

1- Filiales françaises

Néant

2- Filiales étrangères

Néant

C-Renseignements globaux sur tous les titres

1- Filiales françaises	51 111	29 780		198 620	81 168	82 132	404 029	6 184	0
2- Filiales étrangères	0	0		0	0	0	0	0	0
TOTAL	51 111	29 780		198 620	81 168	82 132	404 029	6 184	0

II.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

II.6.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GASCOGNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation et des avances en compte courant afin de prendre en compte les pertes de valeur de certaines filiales. Ces provisions sont évaluées tel que décrit dans les notes « II.5.4.2.3. Immobilisations financières » et « II.5.4.2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues pour évaluer la valeur d'utilité des titres de participation et des avances en compte courant, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes « II.5.4.2.3. Immobilisations financières » et « II.5.4.2.5. Créances » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l’application par la direction de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2019

Paris-La-Défense, le 30 avril 2019

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de la société GASCOGNE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les commissaires aux comptes

Mérignac, le 30 avril 2019

Paris-La-Défense, le 30 avril 2019

KPMG Audit IS

Deloitte & Associés

Eric Junières
Associé

Emmanuel Gadret
Associé

II.7. RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Résultat des cinq derniers exercices

(en milliers d'euros)	2018	2017	2016	2015	2014
I - Capital en fin d'exercice					
a. Capital social (en K€)	60 800	50 994	50 994	50 994	50 994
b. Nombre d'actions émises	24 320 052	20 397 464	20 397 464	20 397 464	20 397 464
c. Nombre d'actions détenues par la société	40 206	40 206	40 206	40 206	40 206
II - Opérations et résultats exercice (en K€)					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	5 240	5 057	5 344	4 591	4 733
b. Résultat courant avant impôts	6 637	1 825	1 983	2 139	-8 773
c. Impôts sur les bénéfices	0	0	77	42	36
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice	(7)				
d. Résultat net (*)	6 551	2 061	2 254	2 888	-6 574
e. Résultat distribué au titre de l'exercice					
III - Résultat par action (en €)					
a. Résultat courant avant impôt	0,30	0,09	0,10	0,10	-0,43
b. Résultat net	0,30	0,10	0,11	0,14	-0,32
c. Dividende net distribué par action					
IV - Personnel					
a. Effectif moyen des salariés de l'exercice	31	27	27	15	24
b. Montant masse salariale de l'exercice (en K€)	2 053	2 024	2 223	1 357	1 920
c. Montant versé pour avantages sociaux (en K€)	1 015	910	998	677	873

* Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale 2018

Inventaire des valeurs mobilières de placement

				(en milliers d'euros)		
Sociétés	Nature	%	Nombre	Valeur d'Acquisition	Dépréciation	Valeur Nette
Actions de Participation				198 620	117 452	81 168
Gasconne Bois	A	100%	1 000 000	78 145	78 145	-
Gasconne Sacs	A	100%	2 902 966	20 941		20 941
Gasconne Papier	A	100%	1 000 000	67 594	39 307	28 287
Gasconne Flexible	A	100%	322 162	31 940		31 940
Autres titres hors participation				61		61
Caisse Régionale Crédit Agricole	P		2 050	3		3
Agrolandes	P	3,60%		9		9
Coop. Agr. Forestière Sud-Atlantique	P	0,01%	1			0
Sté Développement Economie Forestière	A	0,40%	20	3		3
Aquitaine Création Innovation	A	1,30%	299	46		46
Cofogar	A	0,03%	12			
TOTAL				198 681	117 452	81 229

II.8. PROJET DE RESOLUTIONS ET RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2019

A TITRE ORDINAIRE

RESOLUTIONS 1 ET 2 : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Exposé des motifs

Au vu des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée est appelée à :

- approuver les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le résultat net des comptes sociaux est de 6 550 628 €

- donner quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement au titre de l'exercice 2018, qui s'élèvent à 11 433 € et qui correspondent à des amortissements dérogatoires.

- approuver les comptes consolidés annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtées le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes consolidés et résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité de la Société et du Groupe.

Le résultat net consolidé est de : 9 410 670 €

Première résolution – Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration incluant le rapport de gestion sur l'activité et la situation de la société durant l'exercice 2018 et sur les comptes annuels sociaux dudit exercice,
- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels sociaux tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 6 550 628 €.

L'Assemblée donne, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, engagé par la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir la somme de 11 433 €.

Deuxième résolution – Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du Groupe pendant l'exercice 2018 et sur les comptes annuels consolidés dudit exercice,
- la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur l'exécution de leur mission au cours dudit exercice,

approuve les comptes annuels consolidés tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et se soldant par un résultat net de 9 410 670 €.

RESOLUTION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de 6 550 628 € comme suit :

- 327 531 € à la réserve légale,
- 6 223 097 € au compte report à nouveau

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article 243 du Code général des impôts, le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'Assemblée générale constate que le résultat net comptable à prendre en considération pour l'affectation du résultat est de 6 550 628 €.

L'Assemblée générale décide :

- d'imputer 327 531 € à la réserve légale, et
- d'imputer le solde de 6 223 097 € au compte report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte du rappel de l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

RESOLUTION 4 : JETONS DE PRESENCE

Exposé des motifs

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer à 100 000 € le montant maximum des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

Quatrième résolution : jetons de présence

L'Assemblée générale fixe à la somme de 100 000 €, le montant maximum des jetons de présence susceptibles d'être versés au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

RESOLUTION 5 : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du Code de commerce est en cours à fin décembre 2018. Il est demandé à l'Assemblée Générale d'en prendre acte purement et simplement.

Cinquième résolution. Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée générale prend acte de l'absence de convention réglementée.

RESOLUTION 6: AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE

Exposé des motifs

Il est proposé à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à décider de procéder ou de faire procéder à l'achat par la Société, en une ou plusieurs fois, de ses propres actions en vue :

- de l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la septième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le nombre de titres à acquérir, en vertu de cette autorisation, ne pourrait, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société étant entendu que la Société ne pourrait à aucun moment détenir plus de 10% de son capital.

Le prix maximum d'achat par action de la Société de ses propres actions ne devrait pas excéder 5 euros.

Il est précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en fonction des caractéristiques de l'opération.

Il est enfin précisé qu'en conséquence de l'adoption de la sixième résolution susvisée, le Conseil d'administration serait tenu de mettre à disposition des actionnaires de la Société, dans le rapport visé à l'article L.225-100 du Code de commerce et conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, les informations relatives à la réalisation des opérations d'achat d'actions autorisées par l'Assemblée générale, notamment le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées.

Cette autorisation serait valable pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'Assemblée générale des actionnaires. Elle priverait d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (6^{ème} résolution de l'Assemblée en date du 05 juin 2018).

Sixième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions des articles L.225-209 du Code de commerce ;

Autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder ou faire procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société étant précisé que :

- le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 5 €,
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir ne pourra excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation de ces rachats,
- la Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10% de son propre capital.

En cas d'opération sur le capital de la société, notamment par incorporation de réserves, et/ou de division et de regroupement des actions, les montants indiqués précédemment seront ajustés en fonction des caractéristiques de l'opération.

Décide que le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pourra procéder ou faire procéder à des achats, par ordre de priorité décroissant, en vue :

- de l'annulation des actions acquises, totale ou partielle, par voie de réduction de capital social, sous réserve de l'adoption de la septième résolution soumise à cette fin à l'Assemblée générale statuant dans sa forme extraordinaire ;
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange d'un bon ou de toute autre manière , à l'attribution d'actions de la Société ;
- de l'attribution d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, dans les conditions et les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou de plan d'épargne entreprise ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, de réaliser toutes opérations conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans les limites des réglementations en vigueur, l'achat des actions ainsi que la conservation ou le transfert des actions ainsi achetées pourront, selon le cas, être effectués, en une ou plusieurs fois, aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique, dans la limite de la réglementation en vigueur, par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc de titres.

Délègue au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier :

- effectuer par tous moyens l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions, passer tout ordre en bourse ;
- affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités ;
- et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée.

Décide que la présente autorisation privera d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (6^{ème} résolution de l'assemblée en date du 05 juin 2018).

A TITRE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION 7 : AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ANNULER LES ACTIONS ACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE.

Exposé des motifs

Sous réserve de l'autorisation de rachat de ses propres actions proposée à la sixième résolution, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société qu'elle détient par suite de la mise en œuvre des programmes de rachat d'actions décidés par la Société, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social par période de 24 mois, et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur comptable sur tous postes de réserves et de primes disponibles.

Le Conseil d'administration, sous réserve du strict respect des textes légaux et réglementaires, aurait tout pouvoir, avec faculté de subdélégation afin de réaliser toute opération d'annulation d'actions qui pourrait être décidée en vertu de la présente autorisation, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités requises.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 24 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale des actionnaires. Elle priverait d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (7^{ème} résolution de l'Assemblée en date du 05 juin 2018).

Septième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sous la condition de l'adoption de la sixième résolution soumise à la présente Assemblée générale autorisant le Conseil d'administration à acquérir des actions de la Société dans les conditions légales,

Autorise celui-ci, avec faculté de subdélégation :

- à annuler, sur ses seules décisions, à tout moment sans autre formalité, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, dans la limite de 10% par période de 24 mois du capital social ;
- à réduire le capital à due concurrence, et pour ce faire, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- à imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes ;
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de la date de la présente assemblée.

Décide que la présente autorisation privera d'effet l'autorisation antérieure ayant le même objet (7^{ème} résolution de l'assemblée en date du 05 juin 2018).

RESOLUTION 8 : MISE A JOUR DE LA DATE D'ENREGISTREMENT COMPTABLE DES ACTIONS AU NOM DE L'ACTIONNAIRE OU DE L'INTERMEDIAIRE INSCRIT POUR SON COMPTE DONNANT DROIT DE PARTICIPER AUX ASSEMBLEES ET MODIFICATION DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS.

Exposé des motifs

Le Conseil d'administration informe l'Assemblée générale que l'article 13 des statuts n'est pas à jour de la réforme instituée par le Décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, modifiant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires des sociétés commerciales. Cette réforme fixe ainsi à J-2 la date d'enregistrement comptable des actions donnant droit de participer aux assemblées alors que l'article 13 mentionne une date d'enregistrement à J-3.

Pour autant, le Conseil d'administration précise que les modalités de participation aux assemblées de la Société sont dans la pratique conformes à ladite réforme : les avis de convocation mentionnent que seuls peuvent participer aux assemblées générales de la Société les actionnaires justifiant de l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant les assemblées.

En conséquence, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de modifier l'article 13 des statuts, afin d'y reprendre la date d'enregistrement des actions donnant droit de participer aux assemblées de la Société fixée par la réforme instituée par le Décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014

Huitième résolution : Mise à jour de la date d'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte donnant droit de participer aux assemblées et modification de l'article 13 des statuts.

L'Assemblée générale prend acte que c'est par erreur qu'il a été libellé que « le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée ».

En conséquence, l'assemblée décide de modifier comme suit l'article 13 des statuts :

ARTICLE 13 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Elles sont réunies au lieu indiqué dans l'avis de convocation, quel qu'il soit en France métropolitaine.

Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur détenus par l'intermédiaire habilité.

Lors de la réunion de l'assemblée, l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote par correspondance.

Il n'est tenu compte que des formules de vote par correspondance qui sont parvenues à la société trois jours au moins avant l'assemblée.

En cas de conflit entre ces deux modes de participation, la procuration prime le vote par correspondance, quelle que soit la date respective de leur émission.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie dans les conditions visées ci-dessus.

Sauf l'effet du droit de vote double, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent. Le droit de vote attaché aux actions dont la propriété est démembrée appartient à l'usufruitier.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire. De même, ce droit de vote double est attribué, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

RESOLUTION 9 : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Exposé des motifs

L'objet de cette résolution est de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de l'Assemblée générale, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur, en particulier les formalités de modification des statuts.

Neuvième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

II.9. ORGANIGRAMME

Organigramme juridique au 31 décembre 2018

